



AUJOURD'HUI



Oscar Peterson

Le grand pianiste de jazz canadien Oscar Peterson se produit ce soir à la Place des Arts dans le cadre du 10^e Festival de jazz de Montréal. Serge Truffaut en a profité pour rappeler les étapes de sa fulgurante carrière. Page C-1



Exposition planétaire

Claire Gravel a vu à Paris — à Beaubourg et à la Villette — ce que les Français nomment la « première exposition mondiale d'art contemporain ». Les oeuvres de cent artistes des cinq continents forment, à son avis, un tout quelque peu bigarré. Page C-1.

La Chine publie sa version

Le Parti communiste chinois livre la version officielle des circonstances ayant conduit au massacre de la Place Tiananmen. Page A-5

Wood Gundy passé au crible

Les manoeuvres de Wood Gundy peu avant l'annonce de la vente de 41 millions d'actions d'Air Canada sont étudiées par plusieurs organismes réglementaires. Page B-1

Le chômage baisse au Canada

Le taux de chômage canadien est à son niveau le plus bas depuis huit ans et repousse un fléchissement des taux d'intérêt. Page B-1

McEnroe éliminé

John McEnroe a abdiqué devant le suédois Edberg, non sans livrer un magnifique combat. Page B-12

La Vickers ferme ses portes

Claude Turcotte

LA VICKERS, une industrie intimement liée à l'histoire montréalaise depuis 1911, fermera définitivement ses portes le 31 décembre prochain provoquant la disparition de 392 autres emplois dans l'Est de Montréal, une zone déjà très affectée par des fermetures de toutes sortes au cours des dernières années.

Le Groupe MIL, dernier propriétaire de la Vickers, en a fait l'annonce officielle hier après-midi, d'abord aux employés, puis aux médias.

La compagnie n'entretient aucun espoir de reprise dans les prochains mois. « Le potentiel de commandes ne justifierait pas de continuer, même si Vickers bénéficiait de tout ce marché », expliquait Mme Lillian Eigl, directrice des communications au Groupe MIL.

Cette fermeture pourrait avoir certaines répercussions politiques à quelques mois d'élections générales au Québec, d'autant plus que le Groupe MIL, anciennement connu sous le nom de Marine Industrie, a comme partenaire principal la Société générale de financement (SGF), elle-même propriété du gou-

vernement du Québec. La SGF détient une participation de 65 % dans le Groupe MIL; Alsthom, une multinationale française, a le reste, soit 35 %. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, Pierre MacDonald, a pour sa part déclaré à la Presse canadienne que la fermeture était devenue inéluctable et s'est dit confiant que les travailleurs mis à pied ne devraient pas souffrir longtemps d'un manque de travail puisque leurs services seraient utiles aux secteurs de l'aéronautique et de la pétrochimie qui sont en croissance dans la région de Montréal.

Sur les 392 employés, dont 113 ca-

dres et 279 syndiqués, seulement une dizaine « d'employés-clief » seront récupérés par le Groupe MIL. Il s'agit de spécialistes dans la fabrication du réacteur nucléaire CANDU, dont la dernière vente remonte au mois d'août dernier. Le Groupe MIL ne désespère cependant pas d'un regain éventuel de l'industrie nucléaire, bien qu'il ne prévoit pas de contrats importants de construction de réacteurs avant plusieurs années. Il entend tout de même « conserver cette technologie nucléaire unique à Vickers ».

Tous les autres employés, c'est-à-dire l'immense majorité, pourront

se prévaloir de services de conseillers professionnels dans leur recherche d'un nouveau job et dans leur planification financière. Ils recevront aussi une indemnité de départ d'une semaine de salaire par année de service, jusqu'à un maximum de 26 semaines, selon une formule convenue avec la CSN lors de la fermeture de la division de réparation navale en 1988.

Les employés n'ont pas été surpris de cette décision, qu'ils voyaient venir depuis longtemps. Le vice-président du syndicat, Richard King, a reconnu que la réduction du pro-

Voir page A-12: La Vickers

COUR SUPÉRIEURE L'existence des juges municipaux est mise en péril

Sauf à Montréal, Laval et Québec

Martin Pelchat

L'EXISTENCE de la majorité des cours municipales du Québec est menacée par une décision de la Cour supérieure établissant que les juges municipaux ne rencontrent pas les standards d'impartialité imposés par les chartes des droits et libertés.

Le juge Jacques Viens, de la Cour supérieure à Québec, a en effet accueilli les requêtes en évocation et en prohibition de 11 citoyens qui devaient être jugés en vertu de diverses infractions par des magistrats des cours municipales de Loretteville, Beauport, Charlesbourg, Vanier et Sainte-Foy.

Ces juges, explique-t-il, « n'ont pas juridiction pour présider les procès que devront subir les requérants relativement aux infractions dont ils sont inculpés ».

Les cours municipales de Montréal, Québec et Laval échappent cependant à la portée de ce jugement puisque ces municipalités répondent à des chartes particulières; les juges y sont nommés à temps complet.

Une des conséquences prévisibles de ce jugement est que les causes habituellement entendues en Cour municipale seront probablement déferées à la Cour du Québec, qui risque de connaître à la rentrée des tribunaux, à l'automne, un grave engor-

Voir page A-12: L'existence

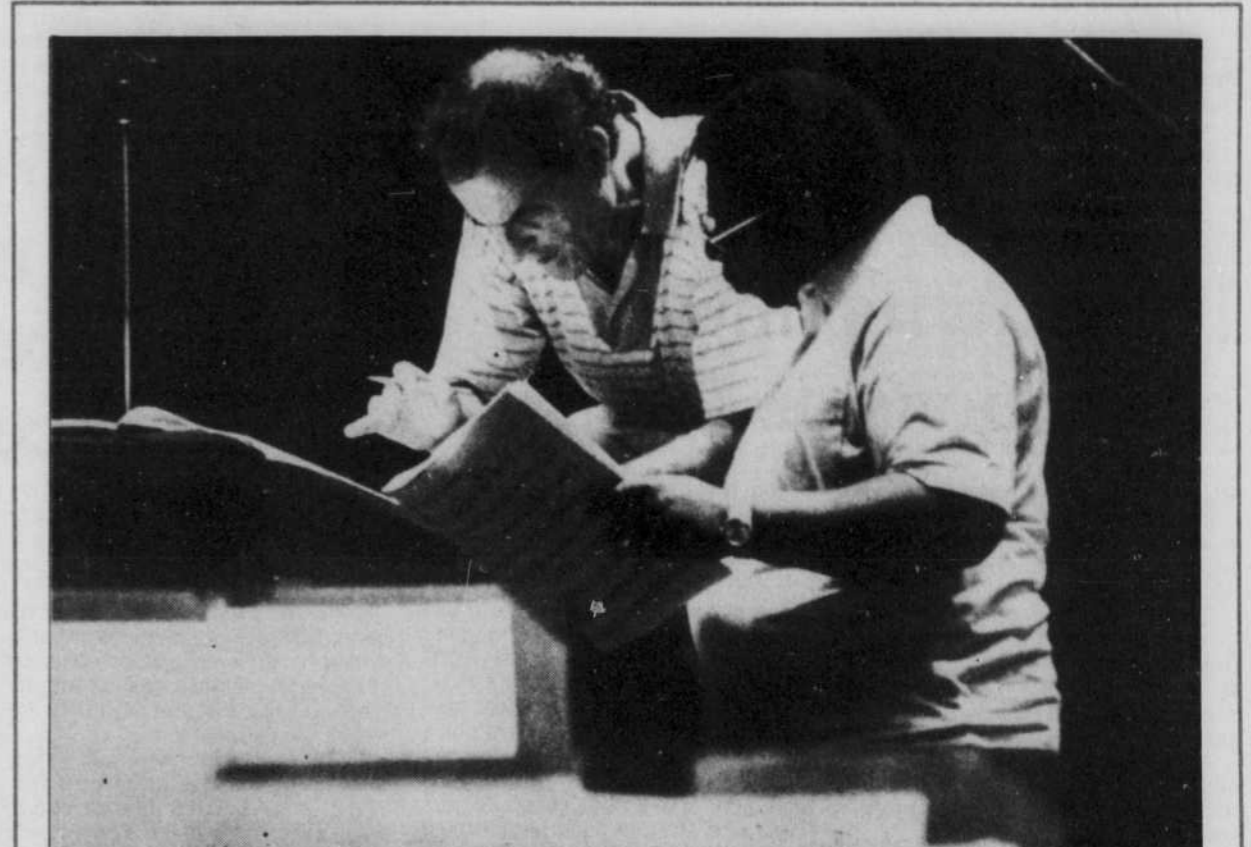


PHOTO CHANTAL KEYSER

Deux mondes pour un jazz

Le chef d'orchestre Charles Dutoit et le pianiste de jazz Oliver Jones se préparaient hier au grand concert de la soirée à la Place des Arts mettant en valeur des compositions d'Oliver Jones et des classiques du jazz « relus » par l'Orchestre symphonique de Montréal.

Les infirmières disent non à 78 %

Renée Rowan

AINSI que le laissent présager les résultats partiels des votes depuis une dizaine de jours, les membres de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) ont rejeté à 78 % l'entente de principe intervenue le 22 juin dernier entre le gouvernement et le comité de négociation de la Fédération.

Le vote dans les 428 unités locales se terminait hier. Au moment d'aller sous presse, 365 établissements s'étaient prononcés

sur l'entente représentant un total possible de 38,339 infirmières et infirmiers. De ce nombre 17,900 se sont prévalus de leur droit de vote: 3,943 ont voté pour, 13,957 contre. La Fédération compte quelque 41,000 membres.

Le taux de participation a été de 46,7 %, ce que la direction de l'organisme considère « bon », compte tenu de la période des vacances estivales.

Dans le secteur des centres hospitaliers publics, les infirmières de 166 établissements sur une possibilité de 175 se sont prononcés.

Voir page A-12: Les infirmières

CUBA

Ochoa et trois officiers sont envoyés au peloton d'exécution

LA HAVANE (AFP) — Les deux figures principales du procès des 14 officiers cubains trafiquants de drogue, l'ex-général de division Arnaldo Ochoa et l'ex-colonel du ministère de l'Intérieur Antonio de la Guardia, ont été condamnés à mort, hier, par un tribunal militaire.

La cour martiale qui les jugeait pour haute trahison a également décidé d'envoyer devant un peloton d'exécution deux de leurs proches subordonnés, le capitaine Jorge Martinez Valdes, aide de camp d'Ochoa, et le commandant Amado Padron, adjoint de la Guardia.

Les sentences devaient être examinées, hier après-midi, par une cour suprême militaire qui se réunit

automatiquement en cas de verdict de peine de mort. Désormais, estiment les observateurs, seul le Conseil d'État cubain présidé par Fidel Castro peut faire acte de grâce, sinon les quatre condamnés seront fusillés.

Tous les accusés au cours des audiences du tribunal militaire, dont la télévision cubaine a donné de larges extraits depuis dimanche, se sont déclarés coupables et ont manifesté leur repentir.

L'affaire Ochoa, qui a éclaté le 12 juin dernier, implique des officiers supérieurs dans un trafic international de drogue et d'armes.

Âgé de 47 ans, père de trois enfants, deux filles et un fils, le général

Ochoa avait le titre de Héros de la République et neuf décorations reçues au cours de sa longue carrière militaire, notamment en Éthiopie où il avait gagné la bataille de l'Ogaden à la tête des chars cubains, et en Angola où il était chef de la mission militaire cubaine, de novembre 1987 à janvier 1989, c'est-à-dire pendant toute la fin du conflit.

Ochoa avait également participé à l'infiltration de guérilleros cubains au Venezuela dans les années 60. Peu avant son arrestation, il était le chef désigné pour l'armée occidentale, les troupes chargées de la défense de la zone stratégique de la province de La Havane.

Voir page A-12: Ochoa

Une Gaspésie carrossable, confortable et ... ensoleillée

Gilles Lesage

CERTAINS Québécois ont gardé de la farouche péninsule gaspésienne, visitée il y a 20 ans ou davantage, de pénibles souvenirs: routes impraticables, hébergement déficient, climat redoutable et autres désagréments.

Ceux-là devraient retourner en Gaspésie, ne serait-ce que pour constater que bien des choses ont changé, et pour le mieux. Sans maquillage et sans artifice, la nature nous ramène à l'essentiel: un émerveillement sans fard, abrupt, entre mer et montagne, entre falaise et orage, en toute saison.

À chacun son itinéraire et son parcours sentimental, selon sa fantaisie et le temps disponible. Il me semble



pourtant qu'il faut un minimum de cinq jours pour apprécier cette longue randonnée et en tirer plus de satisfaction que celle d'avoir dévoré

entre 1,500 et 2,000 kilomètres, selon que l'on parte de Québec ou de Montréal.

J'ai tiré grand profit de notre ré-

cente escapade, entre la Saint-Jean et le 1^{er} juillet. C'est peut-être un peu tôt en saison, car tout n'était pas en place, notamment les théâtres

d'été. Mais l'accueil et la courtoisie sont au rendez-vous et, quand le beau temps s'en mêle, comme ce fut le cas cette année, c'est extraordinaire.

Quel plaisir de retrouver les splendeurs, les couleurs et les parfums des Jardins de Méris, héritage fabuleux de Lady Reford. D'une année à l'autre, comment ne pas admirer cette exposition multiforme, à la fois permanente et changeante, qui enchante et apaise?

Prochaine étape, Matane. L'hôtel Belle Plage et sa belle et bonne table. En plein festival de la crevette, quel délice d'admirer le coucher de soleil sur la mer, tout en dégustant une autre excellente recette du chef, arrosée de la cuvée du festival.

Le lendemain, c'est le long et agréable chapelet routier qui, des Méchins à Gaspé, mène d'une anse et

Voir page A-12: Une Gaspésie

Été Seuil

Anne Hébert
Le premier jardin

Fruitero & Lucentini
L'amant sans domicile fixe

Herbert Lieberman
Le train vert

Tahar Ben Jelloun
La nuit sacrée

POINTS ROMAN

La réforme de l'assurance-chômage frappera les régions défavorisées

OTTAWA (PC) — Une analyse effectuée par une compagnie privée de consultants prévoit que ce sont les travailleurs les plus démunis des régions défavorisées qui seront les plus durement touchés par le projet de loi sur la réforme de l'assurance-chômage que la ministre de l'Emploi Barbara McDougall a déposé aux Communes le mois dernier.

Le document, dévoilé hier par la firme d'Ottawa, souligne que 775,000 chômeurs perdront en moyenne \$1,486 par an chacun à la suite de la réforme du régime d'assurance-chômage, selon une analyse effectuée par une compagnie privée de consultants.

De ce nombre, 155,000 travailleurs perdront tout droit aux prestations lorsque les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage entreront en vigueur le 1er janvier, estime l'étude réalisée par la firme Global Economics Ltd.

« Les perdants se trouveront concentrés parmi les travailleurs à faible revenu, ce qui correspond à la tendance accrue des individus moins bien rémunérés à recourir à l'assurance-chômage », constate le document.

Globales évalue aussi que 160,000 personnes toucheraient en moyenne

\$414 de plus par an grâce au retrait d'une clause qui pénalise les personnes qui font des demandes répétées de prestations.

C'est la première fois qu'on procède à une analyse publique du plan gouvernemental qui prévoit réduire de \$ 1,3 milliard par année les versements aux prestataires, en resserrant les critères d'admissibilité au programme et en limitant le nombre de semaines de prestations.

L'analyse a été menée à l'aide d'un modèle informatique de Statistique Canada et des données fédérales sur l'emploi, et a par la suite été vendue aux Libéraux fédéraux et au Congrès du travail du Canada, a indiqué un associé de la firme, Patrick Grady.

Les conclusions ne tiennent pas compte de l'impact des \$ 800 millions que le gouvernement doit injecter dans le recyclage des travailleurs.

Ottawa compte aussi consacrer \$ 500 millions aux prestations versées aux nouvelles mamans, aux pères naturels et aux personnes âgées en chômage, pour se conformer à des jugements récents selon lesquels le régime d'assurance-chômage est discriminatoire.

Mme McDougall n'était pas disponible, hier, pour commenter cette

étude mais un porte-parole de son ministère a fait savoir que le gouvernement prévoyait rendre publiques ses propres évaluations sur l'impact de la réforme d'ici quelques semaines.

Les fonctionnaires du ministère de l'Emploi avaient auparavant estimé que 300,000 personnes seraient touchées par les effets de la réforme. Un comité des Communes tiendra des audiences publiques au pays cet automne avant de renvoyer le projet de loi en troisième et dernière lecture à la Chambre.

L'étude de Globales affirme que 82 % des 155,000 prestataires qui perdraient leur chèque d'assurance-chômage gagnent moins de \$ 25,000 par an. Les travailleurs du secteur primaire comme les mines et les pêcheurs, les biens manufacturés non-durables, le loisir, l'hébergement et les services alimentaires seront les plus pénalisés.

L'étude a suscité plusieurs réactions négatives. Selon le critique de l'emploi pour le Parti libéral, Warren Allmand, l'étude montre que les propositions conservatrices sont « plutôt horribles ». Il a accusé les Tories de réduire leur déficit sur le dos des travailleurs les plus pauvres, qui devront s'en remettre à l'assistance so-

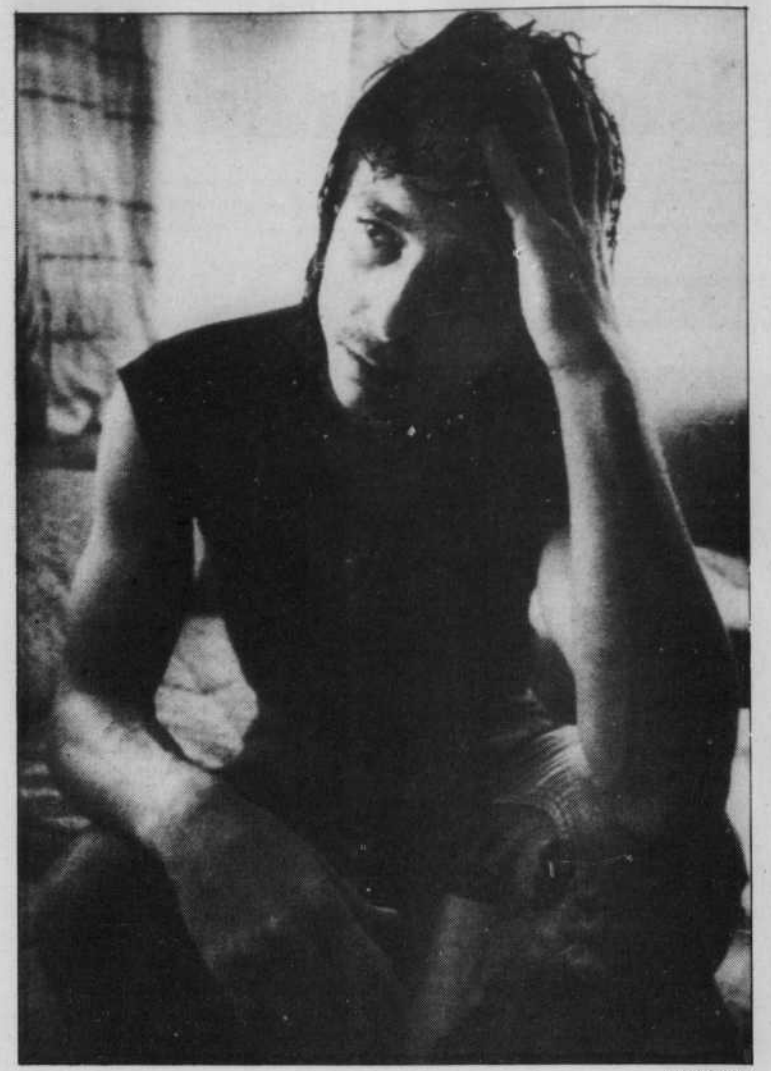
ciale pour manger, a-t-il dit.

Nancy Riche, la vice-présidente du CTC, a estimé qu'Ottawa laissait tout simplement tomber les régions défavorisées.

Et Steven Langdon, le critique du NPD sur les questions d'emploi, a avancé que l'étude indiquait qu'Ottawa avait lancé « une attaque mesquine et méchante » contre les chômeurs.

Toujours d'après l'étude de Globales, 446,800 hommes et 327,900 femmes seront pénalisés par la réforme de l'assurance-chômage. Au Québec, 224,700 travailleurs en subiraient les répercussions. Dans les autres provinces, les personnes pénalisées seraient au nombre de 26,000 à Terre-Neuve, 6,100 à l'Île-du-Prince-Édouard, 19,700 en Nouvelle-Écosse, 25,700 au Nouveau-Brunswick, 257,700 en Ontario, 28,200 au Manitoba, 24,300 en Saskatchewan, 73,000 en Alberta et 89,400 en Colombie-Britannique.

Les gens dont les revenus sont inférieurs à \$ 10,000 par année perdraient en moyenne \$ 1,803 par an en prestations, tandis que ceux qui jouissent de revenus entre \$ 60,000 et \$ 75,000 par an perdraient, en moyenne, \$ 633.



Un juge manitobain a refusé hier à Steven Diamond une requête pour empêcher son ex-amie de se faire avorter.

Parizeau rectifie les prédictions de son parti

QUÉBEC (PC) — Le Parti québécois demeure convaincu de récolter au-delà de 40 % des suffrages et de 30 sièges aux prochaines élections générales.

C'est ce qu'a affirmé hier le chef du PQ, M. Jacques Parizeau, en réaction à une nouvelle diffusée par la Presse Canadienne à l'issue de la réunion du comité électoral du parti plus tôt cette semaine.

À cette occasion, la Presse Canadienne avait rapporté que le PQ souhaitait attirer 40 % des votes et gagner 30 sièges aux élections.

« Ce seuil de 40 %, évoqué jeudi en conférence de presse, a été établi comme base de départ au moment du déclenchement des élections et non pas comme objectif au fil d'arriver. »

« Le Parti québécois se bat pour la

coupe. Il est regrettable qu'un malentendu, largement diffusé, ait laissé planer quelque doute à ce sujet », écrit M. Parizeau dans un communiqué de presse.

Selon le président du PQ, les plus récents sondages montrent que le Parti québécois récolterait environ 35 % dans les intentions de vote contre plus de 50 % pour les libéraux.

Or, estime M. Parizeau, il est possible de prévoir des modifications rapides à ce tableau par une double tendance: la défection constante du nombre d'anglophones peut faire chuter le Parti libéral au-dessous de la barre des 50 % alors que le PQ peut grimper jusqu'à 40 % et même le dépasser puisqu'il continue d'attirer beaucoup de Francophones qui avaient décidé auparavant d'appuyer le NPD.

Un accord est en vue pour une exposition sur la Grèce antique

Isabelle Paré

LE PALAIS de la civilisation recevra l'été prochain une exposition exclusive sur la civilisation étrusque et l'Empire romain, la plus importante à sortir d'Italie depuis la seconde guerre mondiale.

Par ailleurs, le directeur du Palais de la civilisation a indiqué au DEVOIR qu'un accord pour la venue d'une autre exposition d'envergure sur le thème « L'homme, la Grèce et la mer » devait être conclu d'ici la fin de l'année.

Les négociations sont en cours depuis un an avec la ministre grecque de la Culture, Mme Melina Mercouri, dont le gouvernement a été défait récemment. Toutefois, assure M. Petit, ce changement de gouvernement ne

devrait pas mettre en péril la venue à Montréal de cette exposition qui a été présentée au Pirée en 1986, et en partie à Amsterdam en 1987. « Ce sera la première exposition de cette importance portant sur la Grèce qui vient à Montréal. Elle comprendra deux volets dont un sur la mer et l'autre portant sur l'olympisme », a précisé M. Petit, qui a préféré rester discret jusqu'à ce qu'un protocole soit signé avec les autorités grecques.

Quant à l'exposition étrusque, mise sur pied exclusivement pour sa venue à Montréal, elle regroupera environ 400 pièces, occupera trois étages complets du Palais de la Civilisation et sera une des plus prestigieuses tenues dans l'ancien pavillon de la France, aux dires des ces organisateurs.

Dès le mois prochain, des équipes de muséologues et de conservateurs arriveront à Montréal pour commencer la préparation de cette exposition magistrale dont le nom provisoire est « Rome, 1000 ans de civilisation ».

Un protocole d'entente avec le ministre de la culture italienne et le maire de Montréal, Jean Doré, a été signé l'automne dernier.

« Ce sera la plus importante exposition à sortir d'Italie depuis 1939 et elle ne viendra qu'à Montréal », a expliqué hier le directeur général de la Société du Palais de la Civilisation, M. Michel Petit.

Ce projet qui plane dans l'air depuis l'époque du maire Drapeau, et qui devait être au programme l'an dernier, avait été suspendu au terme de négociations infructueuses entre la Ville et le gouvernement italien.

La directrice artistique de l'exposition, M. Sylvania Villata, a expliqué que cette exposition s'inscrit dans un éventail d'activités axées sur la culture italienne, qui occuperont la scène montréalaise l'été prochain.

L'exposition regroupera une panoplie d'objets datant de la période allant du 7e siècle avant Jésus-Christ à l'empire romain.

Avortement : un juge manitobain contredit la Cour de l'Ontario

TORONTO (PC) — Plusieurs groupes d'appui aux personnes sourdes se sont ralliés derrière Barbara Dodd, hier, pour l'appuyer dans sa tentative de faire casser l'injonction qui lui interdit de se faire avorter.

Des développements survenus par ailleurs dans une autre province, jeudi, sont venus ajouter de l'eau au moulin des partisans de la jeune femme, alors qu'un tribunal de Winnipeg rejetait la requête d'un homme qui tentait lui aussi d'empêcher son ex-amie de se faire avorter.

Contrairement au jugement rendu dans le cas de Barbara Dodd, le juge Aubrey Hirschfeld a motivé sa décision en déclarant : « Nous n'avons pas au Canada, aujourd'hui, de loi stipulant qu'un avortement est un acte criminel. » Il a ajouté que la femme avait un droit absolu au contrôle de son propre corps et par conséquent, le droit d'obtenir un avortement.

Voyant que sa requête était rejetée, l'homme s'est alors précipité à l'hôpital, où il a lui-même tenté de dissuader, en vain, son ex-amie de subir un avortement. L'intervention a été pratiquée une demi-heure après la décision du juge Hirschfeld.

Aucune date n'a été fixée pour l'audition de l'appel de Barbara Dodd.

En Ontario, l'avocat de Mme Dodd, Clayton Ruby, a interjeté appel, hier, en Cour suprême de l'Ontario, celle-ci même qui a accordé l'injonction à l'ami de Barbara. Celui-ci veut qu'elle poursuive sa grossesse même si elle doit élever seule l'enfant.

L'ami de la jeune femme de 22 ans, Gregory Murphy, a déposé sa requête en injonction le 30 juin

et Barbara Dodd en a été avisée le même jour. Le juge a rendu sa décision le 4 juillet.

Mais l'Association canadienne des personnes sourdes, qui a sollicité le statut d'intervenant au nom de Mme Dodd pour la procédure d'appel, a soutenu hier en conférence de presse que cette dernière ne s'est pas présentée en cour pour contester la requête en injonction parce qu'elle n'avait pas réalisé ce que tout cela signifiait et qu'elle ne connaissait pas ses droits.

On l'a privée de son droit d'être entendue et de se défendre, ont ainsi affirmé, hier, le groupe canadien ainsi que l'Association ontarienne des personnes sourdes, la Société canadienne de l'ouïe et Dawn Canada, un réseau de femmes handicapées.

La cour n'a pas tenu compte des facteurs culturels qui limitent l'information à laquelle les handicapés auditifs ont accès au sujet du système judiciaire et leur compréhension des pratiques judiciaires, a fait valoir l'association.

Selon celle-ci, le tribunal a pris pour acquis que Mme Dodd comprenait la situation et en a déduit qu'elle avait délibérément évité de se conformer aux ordres du tribunal.

L'ami de Barbara Dodd, Gregory, qui est âgé de 23 ans, est également handicapé auditif mais jouit d'un niveau d'éducation supérieur, soutiennent les partisans de la jeune femme.

Pour ajouter à la controverse, un ami antérieur de Barbara Dodd est venu dire qu'il pourrait être le véritable père de l'enfant et que si la jeune femme souhaitait un avortement, elle devrait pouvoir l'obtenir.

Ottawa dément les rumeurs d'amnistie

OTTAWA (PC) — Les rumeurs selon lesquelles des milliers de revendicateurs du statut de réfugié obtiendraient une amnistie ont été fermement démenties, hier, par une porte-parole de la ministre de l'Immigration, Barbara McDougall.

CBC annonçait, jeudi soir, que le gouvernement envisageait une amnistie pour les quelque 10,000 à 25,000 revendicateurs du statut de réfugié originaires d'un des 17 pays où il y a répression politique.

Cette nouvelle « est absolument

fausse », a indiqué Mme Rita Mezzanotte, secrétaire de presse de la ministre McDougall. « Il n'y aura pas d'amnistie, les cas seront étudiés un par un », a-t-elle précisé.

Cette déclaration est le dernier d'une série d'épisodes en apparence contradictoires qui ont marqué la politique fédérale en matière d'immigration cette année. De nombreuses associations représentant les réfugiés estiment que le gouvernement ne fait qu'ajouter à la confusion à chaque fois qu'il fait une annonce.

«... balustrade en métal ouvragé et vaste terrasse extérieure complètement à merveille plusieurs résidences.»



SIR Robert Peel

L'inspiration du passé, le confort moderne

Élevé au coeur du centre-ville de Montréal.
Le Sir Robert Peel: 67 condominiums et maisons de ville correspondant au «nouveau» style de vie: celui de gens éclectiques qui vivent au rythme de la ville.

Bureau de vente • 3410 rue Peel, Montréal Qc. H3A 1W8
sur rendez-vous • tél.: (514) 288-8008
une réalisation du GROUPE LÉPINE

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

Services psychologiques

26 psychologues membres de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec

Centre de psychologie

Gouin inc.

(514) 331-5530 39 ouest, boul. Gouin Montréal H3L 1H9

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

Vous déménagez?

Évitez de vous priver temporairement de votre DEVOIR. Faites transférer votre abonnement dès maintenant. Votre DEVOIR déménagera en même temps que les vôtres.

Nom _____
Adresse actuelle _____
Code postal _____ No. tél. _____
Nouvelle adresse _____
Code postal _____ No. tél. _____
Date de déménagement _____

LE DEVOIR Remplissez et retournez le coupon réponse à: LE DEVOIR, service aux abonnés, 211 St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Douze corporations professionnelles s'unissent contre une acupunctrice en procès

TROIS-RIVIERES (PC) — Le procès de l'acupunctrice Sylvie Désaulniers suscite tant d'intérêt que, si les groupes qui ont indiqué vouloir être représentés lors du procès continuent de se manifester en aussi grand nombre, aucune salle du palais de justice de Trois-Rivières ne sera

assez grande pour accueillir tous les avocats. Mme Désaulniers, une acupunctrice trifluvienne, est poursuivie par la Corporation des médecins pour pratique illégale de la médecine. Hier, deux autres avocats sont venus s'ajouter au dossier qui en comp-

teit déjà six. Me Patrick de Niverville, représentant 10 corporations professionnelles du Québec dont le Barreau, a demandé au juge Maurice Langlois de la chambre criminelle de la Cour du Québec la permission d'intervenir au dossier.

« Nous voulons défendre la validité du Code des professions, le droit pour une corporation professionnelle de déposer une poursuite pénale », a expliqué Me de Niverville après que le juge Langlois eut acquiescé à sa demande, le procureur général ne s'y étant pas objecté.

« Toutes les corporations, dont le Barreau, poursuivent des gens ; on ne veut pas se faire casser notre droit de poursuivre », a ajouté Me de Niverville.

Le 12 mai dernier, Me Ronald Piccard, qui défend les intérêts de l'Association des acupuncteurs du Québec (et de Mme Désaulniers), avait contesté la procédure empruntée par la poursuite qui fait appel, dans cette cause, à des avocats de pratique privée au lieu de procureurs de la Couronne.

L'ajout de 11 autres corporations au dossier n'a pas surpris l'avocat de

Mme Désaulniers. « Notre contestation affecte le Barreau. En fait, on s'attaque à toutes les corporations parce qu'elles fonctionnent toutes de la même façon », a reconnu Me Piccard.

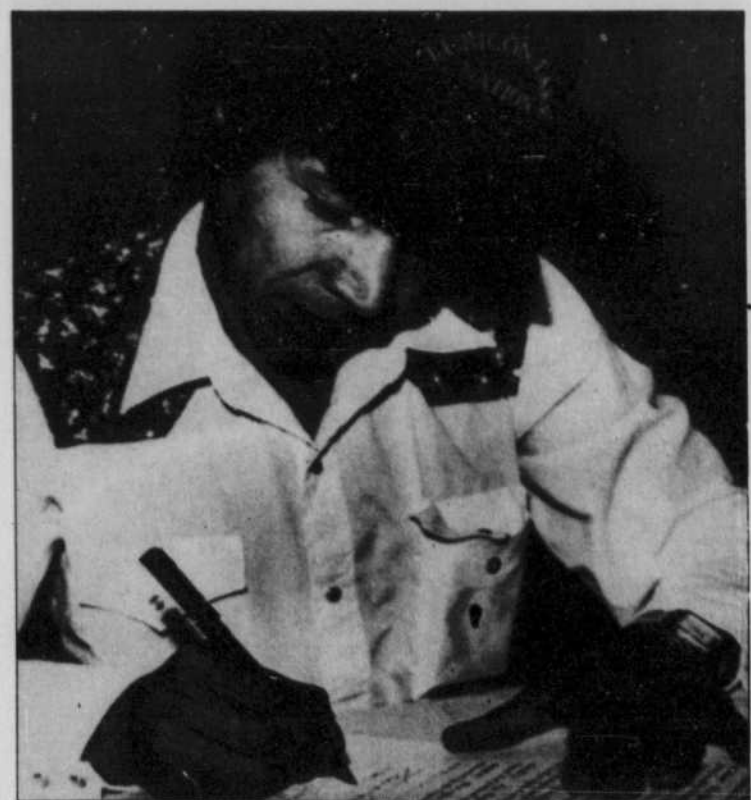
Par ailleurs, le juge Langlois fixera le 22 septembre une date quant au jugement qu'il doit rendre sur la recevabilité de la requête de Me Paul Thibeau, qui veut être accepté au dossier au nom du Syndicat des acupuncteurs du Québec.

Entre-temps, il y aura un échange de notes entre différents procureurs au dossier, de manière que le juge ait copie de toutes ces notes le 22 septembre et qu'il puisse fixer, à ce moment-là, une date de jugement sur la requête de Me Thibeau.

L'autre avocat inscrit à la cause est Me Michel Francoeur, qui représente l'Ordre des dentistes du Québec. Celui-ci interviendra au même titre que Me de Niverville.

Les avocats de Mme Désaulniers estiment que les procédures des médecins contreviennent aux chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne.

Neuf bandes créent une OTAN amérindienne



Bernard Ominayak, du Lac Lubicon en Alberta

Michel Venne de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Neuf chefs indiens du Canada ont signé cette semaine un traité de défense et de soutien mutuel contre les « pouvoirs étrangers », soit le gouvernement fédéral et les divers corps policiers du pays.

Les signataires du traité s'engagent à se porter secours mutuellement si l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, la sécurité de leur bande ou quelque autre de leurs droits fondamentaux sont menacés, notamment lors d'interventions policières.

Par ce traité, les chefs créent l'Alliance nord-américaine des nations autochtones, une sorte d'OTAN amérindienne, dont la création a été proposée ces derniers mois par le chef des Lubicon d'Alberta, M. Bernard Ominayak.

Dans les mois qui viennent, les chefs des autres bandes amérindiennes du Canada et des États-Unis seront invités à y adhérer.

À ce jour, les signataires sont : Bernard Ominayak, Matthew Coon-Come (grand chef des Cris du Québec), Daniel Ashini (des Innu du Labrador), Roger Jones (de la réserve de Shawanaga) et Willard Miganobe (de Missisquoi), deux du sud de l'Ontario, Essau J. Turner (des Cris des Grands Rapides au Manitoba), Ron Jacques (de la réserve de Restigouche en Gaspésie), David J. Peter-Paul (de la réserve de Papineau) et Grayton Nicholas (de Massivet), tous deux du Nouveau-Brunswick.

Le traité est devenu nécessaire, selon le chef Ominayak, à cause d'interventions policières comme celles survenues sur sa propre réserve l'automne passé, à Kahnawake près de Montréal l'année dernière ou aux Escoumins il y a quelques semaines.

Ce traité a été signé jeudi soir près de Chibougamau, où les chefs s'étaient rendus pour témoigner leur solidarité aux Cris d'Oujé-Bougoumou qui bloquent un chemin forestier depuis mardi en appui à leurs revendications territoriales.

L'état de Bernard Valcourt est satisfaisant

QUÉBEC (PC) — Le ministre fédéral Bernard Valcourt reposait hier après-midi dans un état satisfaisant aux soins intensifs de l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec après avoir subi avec succès, dans la matinée, une opération au visage.

Les os du visage du ministre des Consommateurs et des Sociétés, qui s'est gravement blessé lors d'un accident de motocyclette survenu mardi à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, ont été remplacés dans leur position normale. M. Valcourt, âgé de 37 ans, souffrait de six ou sept

fractures majeures.

Aucune trace d'infection n'a été observée par le chirurgien André Charest, qui a procédé à l'opération d'une durée de quatre heures. Le médecin est incapable toutefois de dire dans quel état se trouve l'oeil droit du ministre.

« On ne sait pas encore s'il voit », dit-il. Il est possible que M. Valcourt perde l'usage de son oeil. Les médecins ne savent pas encore si son nerf optique a été endommagé lors de l'accident.

Des navires soviétiques transporteront les BPC de Saint-Basile-le-Grand en Angleterre

Martin Pelchat

CHACUN des 13 convois contenant des BPC évacués de Saint-Basile-le-Grand empruntera sous escorte le pont Jacques-Cartier et la rue Notre-Dame-Est avant d'être chargés au port de Montréal, à bord de navires soviétiques, à destination de l'Angleterre.

Un représentant du ministère de l'Environnement du Québec, le sous-ministre adjoint Michel Gagnon, affirme que l'opération comporte peu de risques et que l'escorte jouera surtout un rôle « psychologique ». Chaque camion de la firme Sanimobile sera précédé d'un convoi, et suivi d'une équipe d'intervention prête à faire face à un éventuel déversement.

Le ministère estime donc qu'il ne sera pas nécessaire d'interrompre la circulation entre Saint-Basile et le

port de Montréal pendant le transport des BPC. En cas d'accident, on craint surtout un déversement ; les risques d'incendie sont presque inexistant, insiste M. Gagnon.

« Nous n'avons pas l'intention de faire un gros spectacle avec ça, dit-il. Il hier au cours d'une rencontre avec la presse. Il ne faut pas dramatiser la chose. Nous allons aller de mesures sécuritaires. Quand un réservoir de chlore passe sur le pont Jacques-Cartier, c'est dangereux et il n'y a pas d'escorte ».

Les premiers conteneurs de BPC seront évacués de Saint-Basile d'ici le 10 août. Les derniers auront quitté le pays à la fin novembre, 14 mois après l'incendie du 23 août dernier.

La firme Dynamis, la filiale de Sofati qui malgré un suspense judiciaire a réussi mercredi soir à signer le contrat de \$ 7,9 millions avec le MENVUQ, prévoit prendre 18 semaines pour évacuer les 163 conteneurs, au cours de 13 expéditions de 10 à 17 conteneurs chacune.

Les camions quitteront Saint-Basile par la route 116 jusqu'au boulevard Taschereau. Ils emprunteront ensuite le pont Jacques-Cartier — les matières dangereuses étant interdites dans le tunnel Louis-H.-Lafontaine — avant de prendre la rue Notre-Dame en direction est via l'accès DeLorimier.

Deux convois par jour traverseront le pont, mais en dehors des heures de pointe. Ils partiront à 9 h et 14 h. En prenant enfin Bossuet jusqu'au quai 66, ils entreront sous la juridiction du port de Montréal.

Des navires de la ligne soviétique Baltic en prendront livraison. « Il s'agit d'une des plus grandes flottes marchandes au monde, et ce sont des experts internationaux dans le transport des BPC », explique Martin Clermont, directeur-général de Dynamis.

Malgré que le MENVUQ se réserve le droit d'inspecter en tout temps la procédure utilisée par Dynamis, les

termes du contrat prévoient que la responsabilité du matériel passera à la firme dès que le sceau de chaque conteneur sur le site de Saint-Basile aura été brisé aux fins d'un emballage conforme aux normes de transport routier et maritime.

Dynamis a d'ailleurs contracté auprès de la Lloyd's de Londres une assurance de \$ 10 millions valable jusqu'à la manipulation des BPC pour leur incinération à Pontypool, dans le pays de Galles, par la firme anglaise Rechem.

Environnement Québec retiendra 10 % du montant du contrat jusqu'à la destruction des derniers BPC.

Restera enfin au ministère à trouver un site d'enfouissement pour les sols contaminés qui seront ramassés à Saint-Basile.

Par ailleurs, l'appel d'offre pour l'évacuation et l'incinération des BPC de l'entrepôt de Shawinigan sera lancé d'ici quelques jours, a promis le sous-ministre adjoint.

Des seringues propres sont désormais disponibles pour lutter contre le sida

Renée Rowan

CACTUS Montréal, le nouveau projet d'intervention auprès des utilisateurs de drogues injectables (UDI) débute officiellement demain avec

l'ouverture d'un local situé au 1209 rue Saint-Dominique. Deux infirmières et deux infirmiers y accueillent la clientèle désireuse de se protéger contre le sida.

CACTUS — à cause de ses piges, bien sûr, mais dont le sigle évocateur veut dire Centre d'action

communautaire auprès des toxicomanes utilisateurs de seringues — vise à diminuer la transmission du virus d'immunodéficience humaine (VIH) associé à l'emprunt et au prêt d'aiguilles et de seringues. Une seringue propre constitue un moyen efficace de prévention de la transmission du VIH.

Le programme, toutefois, va bien au-delà d'un simple échange de seringues souillées contre des seringues stériles, précise Lise Racine, porte-parole de ce projet pilote de \$200,000 financé à parts égales par Québec et Ottawa.

Il comprend trois volets. Le premier consiste en un service d'éducation aux UDI concernant le sida et les moyens de prévenir sa transmission.

Le deuxième volet vise à rendre les UDI capables de se protéger : distribution de condoms et d'une trousse de prévention « eau de javel », échange de seringues souillées contre des seringues stériles.

Le troisième est un service de consultation et d'information au sujet du test anti-VIH et de référence pour des problèmes médicaux et psychosociaux. Ceux et celles qui désirent cesser l'utilisation de drogues sont référés à différents centres de ser-

vices à Montréal avec lesquels CACTUS a conclu des ententes.

Montréal compte une grande population d'utilisateurs de drogues injectables. Selon les différents corps policiers, on y retrouverait entre 5,000 et 15,000 héroïnomanes. Bien qu'on ne dispose d'aucun chiffre pour la cocaïne, Montréal a été reconnu comme la porte d'entrée principale de cette drogue au Canada.

Sept partenaires sont impliqués dans le projet CACTUS : le CLSC Centre-Ville, les DSC de l'hôpital général de Montréal et de l'hôpital du Sacré-Coeur, l'unité de désintoxication de l'hôpital Saint-Luc, le Comité Sida-Aide Montréal, le Bureau de consultation jeunesse et le Projet d'intervention auprès des mineu(e)rs prostitué(e)s.

La trousse de prévention utilisée par CACTUS a été élaborée par le DSC de l'HGM à l'intérieur d'activités éducatives en prévention des MTS et du sida auprès de jeunes de 12 à 18 ans.

« Il s'agit d'un programme de prévention primaire dans le secteur Saint-Henri », mentionne M. Richard

Cloutier, agent de prévention du DSA HGM. Deux travailleurs de rue apportent leur appui aux « gangs » de jeunes qui se tiennent dans les parcs, sur la rue, près des piscines, dans les maisons de jeunes.

« Ce ne sont pas nécessairement des UDI, mais ils pourraient le devenir », explique M. Cloutier. La trousse de prévention contient un dépliant très visuel intitulé, d'un côté, « Se piquer sans le sida » où l'on explique la façon de nettoyer aiguilles et seringues avec de l'eau de javel pour détruire le VIH, et de l'autre côté, « Sans condom c'est... non! » qui donne de l'information sur l'utilisation du condom.

La trousse contient également une bouteille d'eau de javel munie des instructions à suivre, ainsi qu'un carton (s'apparentant à celui d'un carton d'allumettes) contenant un condom et sur lequel on trouve de l'information ainsi qu'un numéro de téléphone pour plus d'informations sur les MTS et le sida.

En plus du centre d'accueil rue Saint-Dominique, le programme CACTUS touche également le milieu

carcéral. Un travailleur communautaire assurera des services d'éducation et de prévention dans deux prisons, celles de Tanguay et Bordeaux.

Dans la demande de fonds initiale de CACTUS Montréal, on avait prévu une unité mobile et des postes de travailleurs de rue. Ce volet est momentanément écarté faute de ressources financières.

L'accessibilité aux seringues est très limitée à Montréal. On estime à moins de 10 le nombre de pharmacies qui vendent des seringues sans restriction et cela, malgré un avis envoyé par l'Association pharmaceutique du Canada aux 13,500 pharmaciens à travers le pays les encourageant ses membres à vendre plus librement les seringues.

Le Regroupement des DSC du Montréal métropolitain, qui s'est prononcé en faveur de l'augmentation de l'accessibilité aux seringues et aux seringues pour les UDI, que ce soit par le biais des pharmacies, des médecins ou de projets d'intervention, rappelle qu'il est considéré légal de vendre des seringues, d'en prescrire ou d'en fournir à un toxicomane.

ISARAËL Deux Canadiennes sont mortes dans l'autobus

WINNIPEG (PC) — Le périple en Israël, cet été, de Fern Rykiss, du Manitoba, était censé être l'heureux aboutissement de 12 années d'études hébraïques, la chance d'enfin voir sur place la mère-patrie qu'elle avait tant connue par les livres.

Mais jeudi, l'adolescente de 17 ans a été tuée dans un autocar qui aurait été précipité par un Palestinien dans un ravin.

Fern Rykiss, et une autre Canadienne de Vancouver, Shelley Halpenny, sont parmi les 14 personnes qui sont mortes lors du supposé attentat. Un passager, décrit comme un Palestinien barbu, s'est soudainement agrippé au volant et a précipité dans le ravin le véhicule qui faisait le trajet Tel-Aviv-Jérusalem.

Shelley Halpenny, un dentiste dans la trentaine, était en Israël pour visiter son père, Manley Wolochow. Il s'agit des premiers étrangers tués depuis le début du soulèvement des Palestiniens, il y a 19 mois.

Une autre citoyenne canadienne, également de Vancouver, Eve Silberman, 36 ans, la sœur de Mlle Halpenny, figure parmi les 27 blessés. Elle a été admise à l'hôpital pour contusions et les médecins ont déclaré qu'elle souffrait de blessures légères.

La mort de la jeune fille de Winnipeg a non seulement désolé sa famille, mais causé un véritable choc parmi l'importante communauté juive de la capitale manitobaine.

Le terroriste, identifié comme un réfugié d'un camp palestinien, a dit aux enquêteurs qu'il se vengeait des soldats qui ont battu les membres de sa famille.

Bien que la violence ait augmenté en Israël avec le soulèvement des

SPÉCIAL JUILLET

MAQUILLAGE PERMANENT

COMPLÉT 599\$ EN CLINIQUE

Crémazie 383-5395

EXPOSITION

ESTAMPES ORIGINALES INTERNATIONALES: Atzpiri, Antonini, Avati, Beeri, Bellver, Brandstatter, Capa, Carcan, Cathelin, Dorny, Dussau, Folon, Francis, Friedlaender, Guiramand, Haddelsey, Hamaguchi, Hasegawa, Iwaya, Monir, Piza, Plensa, Rodriguez-Guy, Ting, et plusieurs autres.

ESTAMPES ORIGINALES QUÉBÉCOISES: Bergeron, Blanchard, Bougie, Giguère, Hudon, Louis Jaque, Letendre, Masson, Richard, Riopelle.

HUILES SUR TOILE: Louis Jaque
COLLAGES: Françoise Barraud
TAPIS D'ARTISTE: Cilou Zekine
SCULPTURES: Pauline Spénard

GALERIE SIMON BLAIS

HEURES D'OUVERTURE:
Mardi au samedi de 9h30 à 17h30 et sur rendez-vous.

4521, rue Clark suite 100
(angle) rue Mont-Royal Tél.: 849-1165

CITRUS.

LE RESTO AU GOUT DU SOLEIL

514 / 276 2353

5282 BOUL. ST-LAURENT
MONTREAL QC H2T 1S1

UNE VAGUE DE CHALEUR FRAICHE S'INSTALLA A MONTREAL

LE MANOIR Bois de Boulogne

(514) 745-3414

AU MANOIR BOIS-DE-BOULOGNE, LES AÎNÉS VIVENT DANS UN VÉRITABLE PALAIS

LE MANOIR BOIS-DE-BOULOGNE, situé à Ahuntsic, offre luxe, confort, toutes facilités, commodités et surtout, les soins et la sécurité dont les aînés peuvent rêver. Studio avec terrasse, cuisine équipée, bain tourbillon, stores vénitiens, système d'interphone et d'alerte relié à la réception, chauffage et électricité inclus.

Seulement 659\$ / par mois 2 1/2 avec alcôve à partir de 775\$ / par mois

Option: un repas par jour: 110\$ par mois — deux repas par jour: 220\$ par mois.

Sécurité maximum: infirmerie, personnel d'infirmières et préposés à la réception 24 heures sur 24. Accès et couloirs contrôlés par un système de surveillance vidéo. Gicleurs et détecteurs de fumée automatiques dans tout l'édifice. Services bancaires, dépanneur, autobus, salon de coiffure, 12 salons communitaires avec foyer au 10e étage, bibliothèque, service de récréologie, de chapelle et bien d'autres avantages encore.

UNE VISITE S'IMPOSE

au 10005, avenue de Bois-de-Boulogne, à l'angle du boulevard de l'Acadie.

Des appartements tout neufs vous y attendent. Réservez dès maintenant pour juillet 89.

INFORMATIONS: (514) 745-3414

DROGUES... PAS BESOIN!

Santé et Services sociaux Québec

CULTURE ET SOCIÉTÉ



Manu Dibango

Manu Dibango est un brasseur de style qui affectionne la diversité

Paul Cauchon

QU'EST-CE que ça lui fait à Manu Dibango d'être maintenant reconnu comme le grand frère qui a ouvert la voie à l'invasion occidentale de la musique africaine ? « Mieux vaut tard que jamais ! » lance-t-il dans un grand éclat de rire. « Mais vous savez, nous sommes des saltimbanques. Un musicien, une journée c'est dans un hôtel 5 étoiles, le lendemain dans une roulotte. Il ne faut pas prendre les choses trop sérieusement, ce qui compte c'est ce qu'on essaie de faire ».

Il est comme ça, Manu Dibango. Une pirouette, un rire communicatif, et puis il fait voir les choses d'un angle différent, sans trop s'attarder aux hommages.

À l'approche de la soixantaine, le grand Camerounais, qui lançait dès 1972 des rythmes africano-funk à la conquête du monde avec *Soul Makossa*, demeure aussi créatif.

« Pendant qu'on met une étiquette à la musique, dit-il, la musique est déjà ailleurs ! Moi je suis musicien, j'aime la bonne musique et la musique elle vient de partout... »

Un commentaire qui le résume bien. Manu Dibango est depuis tou-



jours un formidable brasseur de styles, qui a établi des ponts entre des musiques qui se regardaient auparavant comme des solitudes.

L'engouement pour les rythmes d'Afrique ne tombe pas pour autant du ciel. Manu Dibango rappelait hier en conférence de presse, avant son spectacle de minuit au Théâtre St-Denis avec Ray Lema, que le déferlement du reggae dans les années 70 a pavé la voie.

Mais le succès des musiciens africains en Occident ces dernières années ne vient-il pas redonner à l'Afrique sa juste place, alors qu'au XIX^e siècle les sonorités qui sortaient du continent noir allaient bientôt donner naissance aux blues et au jazz en Amérique ?

« Quand un musicien africain dit faire du jazz, c'est presque un scandale, répond-il. Ce n'était pas notre musique. Le jazz, c'est une sombre préhistoire qui s'est terminée très bien. Et aujourd'hui il peut y avoir du jazz africain, du jazz suisse, du jazz autrichien, du jazz canadien... Ce qui est curieux, c'est la diversité ac-

tuelle des relectures du jazz. C'est là que se fait le retour ».

« On avait confiné l'Afrique à des musiques folkloriques, et là était le danger. Mais quand Chopin a fait les *Polonaises*, il est parti du folklore et il a fait autre chose. La musique africaine aujourd'hui, c'est dans sa diversité qu'on trouve sa richesse ».

De nombreux africains se sont donc exilés dans les capitales occidentales. Pour créer avec d'autres un *world beat* ? « Le *world beat* c'est ce qui est fait par les machines, répond Dibango, et tout le monde peut maintenant programmer. Alors on peut revenir à quelque chose de plus acoustique, puisque la fantaisie et la joie de vivre des Africains débordent la machine. Mais ne s'en sortiront-ils pas parmi les Africains que ceux qui auront une équipe compétitive ».

Avant de quitter la salle, Manu Dibango a voulu remercier le public du festival de Montréal, se disant impressionné par cette véritable « fête de la musique, où les gens vont voir des spectacles et se sentent concernés par la musique plutôt que de rester devant leur télé ». Plus grave tout à coup, il ajoutait que « c'est important d'avoir un petit moment à consacrer à cette fête, alors que les trois quarts du monde vivent tellement de problèmes... »

DANSEZ Quatre bals populaires pour clore le festival

Paul Cauchon

CHA-CHA, rumba, *big band*, salsa, cajun, si vous avez des fourmis dans les jambes la soirée de demain est pour vous : le festival de jazz se terminera par quatre grands bals populaires en pleine rue.

Il ne reste qu'à choisir son style, et à espérer que les nuages, qui menacent de gâcher la journée, soient repoussés en soirée.

Ces bals sont des activités prévues exprès pour le 10^e anniversaire du festival, explique David Jobin, responsable de la programmation. On voulait faire quelque chose pour célébrer l'événement et on avait d'abord pensé à une grande soirée de gala, un bal dansant à \$ 50 le couvert dans un hôtel. Mais on a vite décidé d'offrir plutôt des bals dans la rue, pour que tout le monde en profite.

Les quatre bals correspondent à quatre climats différents. Le gros morceau sera probablement Vic Vogel et son *big band*, qui offrira un répertoire spécial consacré aux grands orchestres de danse des années 30, 40 et 50. Vogel et sa troupe se produiront à 22 h 30 sous la tente de la rue Jeanne-Mance.

Les trois autres bals seront repris deux fois dans la soirée. Le « Montréal Pop » se produira devant le Complexe Desjardins à 20 h et 22 h. Dirigé par Marc Fortier, cet orchestre de 22 musiciens, qui a accompagné plusieurs artistes populaires, offrira rumbas, sambas, cha-chas, bref une prestation pour les vrais amateurs de danse sociale. « C'est vraiment un bal pour monsieur et madame tout-le-monde » lance David Jobin.

« Rodie Romero and The Cajun Connection Band » se produiront coin Ste-Catherine et Jeanne-Mance à 21 h et ensuite au Spectrum à minuit.

Groupe cajun traditionnel découvert par les organisateurs en Louisiane, ce sextet dirigé par un jeune accordéoniste de 13 ans offre « 2-steps », valse et danses du bayou.

« Chévere », enfin, se produira sous le chapiteau « Tropiques », rue Ste-Catherine entre la Place des Arts et le Complexe Desjardins, à 21 h et 23 h 30. Chévere vient de Montréal et est formé de musiciens d'origine cubaine, chilienne, haïtienne, colombienne et québécoise. Ça va chauffer !

Le Festival d'été de Québec s'ouvre dans l'allégresse et laisse prévoir d'inoubliables moments

Lynne Crevier
collaboration spéciale

QUÉBEC — Richard Séguin et sa bande ont livré un magnifique spectacle d'ouverture à la 22^e édition du Festival d'été international de Québec devant une foule de 30.000 personnes massées à la place d'Youville jeudi soir sous un ciel irréprochable et dans une chaleur étouffante.

L'énergie du chanteur a immédiatement soulevé la foule, déjà réchauffée par le passage, un peu plus tôt sur la même scène, de Wayne Toups et de son groupe Zycecajun.

D'entrée de jeu, Richard Séguin a chanté « Journées d'Amérique » où on évoque le besoin excessif d'espace, de vitesse et de nouveaux horizons. Il a ensuite proposé des pièces qu'il a écrites sous l'inspiration de divers humeurs : révolte, passion, humour.

En scène, il s'accompagne de sa guitare et de son harmonica et développe avec les musiciens une complicité de tous les instants, au grand plaisir du public. Une musicienne de grand talent, Héliène Dallaire, signe les arrangements et la musique du spectacle. Soulignons également la voix chaudement « bluesée » de la

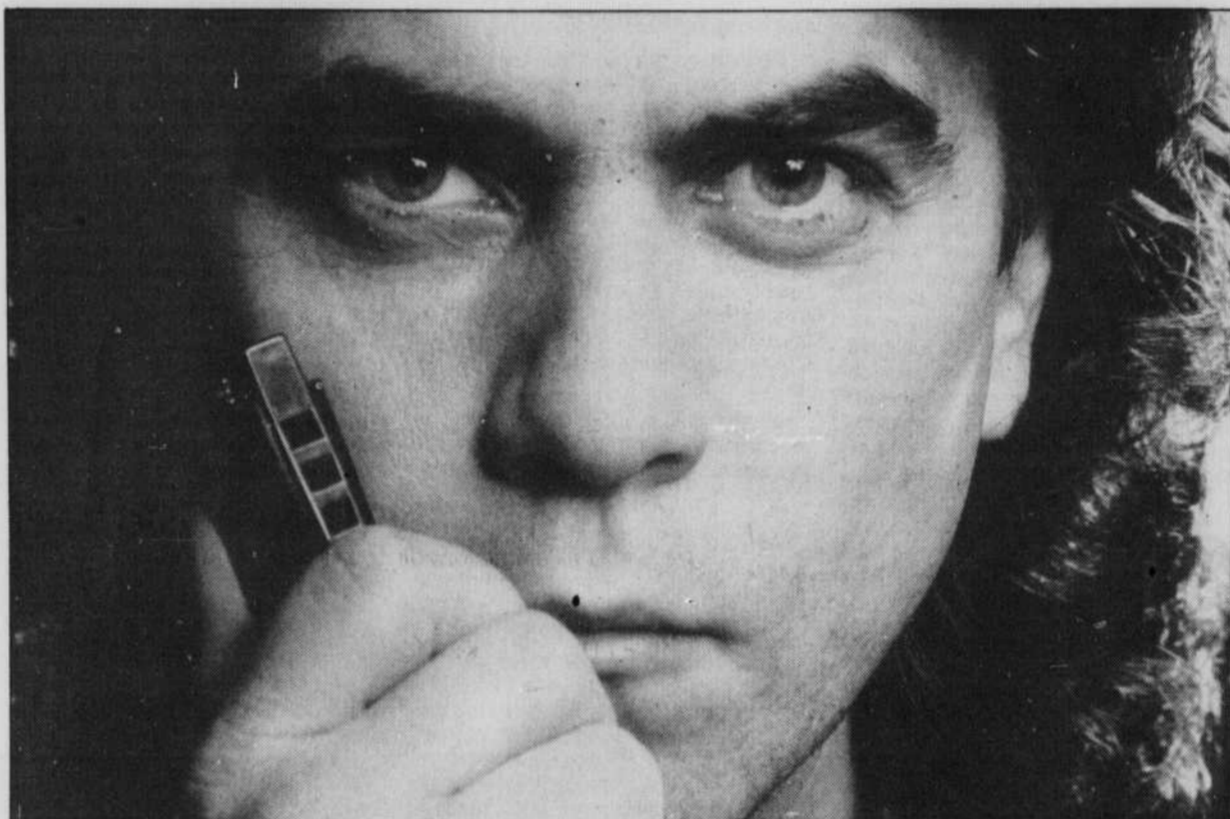
choriste Kim Richardson.

La soirée atteint des sommets quand le chanteur reprend *On the Road Again*, où se profile l'ombre de Kérouac et *Tu marches* qui évoque l'éternelle solitude. Dans *Ils sont des milliers*, Séguin souligne à gros traits la répression au pays de l'apartheid, pendant que des feux d'artifice rouges éclairent notre ciel, à nous, sans nuages...

Auparavant, le Louisianais Wayne Toups a chauffé le public à bloc avec son accordéon au son métallique et sa voix capable d'enjôler n'importe quel « frog » de bayou. En Louisiane, le fait français est sans doute en perte de vitesse, car Wayne Toups a interprété uniquement des chansons anglaises : « Johnny can't dance », « Going back to Big Mamou », « Sugar Bee », etc.

Jusqu'au 16 juillet, le Festival d'été promet encore des moments inoubliables de musique pop ou classique qui attireront vraisemblablement, encore cette année, des milliers de Montréalais à Québec.

Ce soir, on pourra voir, entre autres, la Belge Maurane, « Ma madone du swing », à 20 h 30 à la place d'Youville, et aussi le lendemain au Pigeonnier à 21 h 30. De Belgique elle aussi, la belle métisse Viktor Lazlo



Richard Séguin, une valeur sûre

se produira ce soir au Pigeonnier à 21 h 30. Si vous avez raté le Brésilien Gilberto Gil à Montréal, vous pouvez vous reprendre en allant le voir à la place d'Youville ce soir à 21 h 30.

Lundi 10 juillet, le Tom Waits belge, Arno, montera sur la scène de la place d'Youville à 20 h 30, suivi de

Pierre Flynn à 21 h 30.

Maxime Le Forestier n'était pas venu au Québec depuis sept ans. Il nous offrira un spectacle au Pigeonnier jeudi 13 juillet, à 21 h 30, puis le lendemain à la place d'Youville à 21 h 30.

Par ailleurs, la section classique

présentera, dans la cour du Séminaire de Québec mardi 11 juillet à 20 h 30, le concert « a capella » du groupe britannique « The King's Singers » qui compte à son répertoire plus de 2.000 motets, madrigaux, airs folkloriques et chansons populaires.

Une belle tournée en France qui ne devrait pas être la dernière

Orchestre Baroque de Montréal

Direction Joël Thiffault dans un programme d'oeuvres de Haendel, Bach, Rameau et Vivaldi avec Joël Thiffault (clavier), Emylin Ngai (violin) et Josée Marchand (Hautbois). Grégoire Jeay (flûte) et Alan Thibault (basson). Jeudi 6 juillet, à l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Carol Bergeron

L'ORCHESTRE Baroque de Montréal (OBM) a été choisi par l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse pour effectuer, du 10 au 25 juillet, une tournée de six concerts dans différentes villes françaises, notamment à Paris, Lyon et Toulouse. Il s'agit de la première sortie importante de cet ensemble qui se distingue par la jeunesse de ses musiciens, la forte personnalité de son directeur et par l'excellence de ses prestations.

Pour nous donner un avant-goût de ce que les Français pourront entendre, Joël Thiffault réunissait, jeudi

soir, 16 des 25 musiciens qui feront le voyage.

C'est dans les deux pages de Haendel, l'*Ouverture d'Esther* et le *Concerto* op. 6 no. 8, et le *Concerto* BWV.1060 de Bach que se sont révélés avec éclat la précision et la vitalité du jeu du petit orchestre, l'habileté des solistes et la féconde musicalité du chef.

Ailleurs, dans l'*Ouverture* de Pygmalion de Rameau, la *Nocturne* de Vivaldi et le *Concerto* BWV.1052 de Bach, les résultats furent amoindris par le déséquilibre résultant du mélange de factures anciennes et modernes des instruments. Rien de plus difficile en effet que de marier (dans le Vivaldi) une flûte baroque avec un basson moderne.

Si l'OBM cherche encore à se définir, il apparaît toutefois qu'il s'orientent vers un avenir prometteur... pourvu que le public et le ministère des Affaires Culturelles soutiennent ses efforts et que Joël Thiffault, son âme et sa principale raison d'être, continue de le diriger et surtout de l'habiter.



Décor montréalais intégré à l'exposition Ciné-cités

L'exposition Cités-cinés est un succès Les Montréalais ont décidément un faible pour le cinéma

Isabelle Paré

EN UN mois, pas moins de 50.000 cinéphiles se sont pressés au Palais de la civilisation pour visiter l'exposition Cités-cinés.

Ouverte au public le 26 mai, mais fermée quelques jours durant le Grand Prix de Formule Un, l'exposition « qui cogne » avait attiré au 1^{er} juillet autant de visiteurs que ne l'avait fait en 1986 l'exposition « Les Trésors chinois », une des expositions les plus fréquentées depuis l'ouverture du Palais.

L'exposition qui regroupe 18 plateaux de cinéma est à ce point populaire que les dirigeants de la Société du Palais de la civilisation ont décidé de limiter à 2.000 à la fois le nombre

de visiteurs à l'intérieur de l'ancien pavillon de la France.

« Jusqu'à maintenant, le nombre d'entrées se compare à ce qui a été enregistré à la Grande Halle de la Villette à Paris et en Belgique » a insisté M. Michel Petit, directeur général de la Société du Palais de la civilisation.

Plus encore, l'achalandage devrait augmenter au cours des semaines de juillet et d'août, estime M. Petit, précisant que les Américains et les Européens venaient en grand nombre visiter Cités-cinés. Les Montréalais, quant à eux, auront jusqu'au mois d'octobre pour se rendre à l'Île Notre-Dame voir des extraits de leurs films favoris.

Chose certaine, jusqu'à maintenant Cités-cinés obtient un accueil beaucoup plus favorable que « L'or

des cavaliers Thraces », qui s'était soldé en 1987 par un déficit de \$ 2 millions.

Pas étonnant qu'on se presse tant au Palais de la civilisation. M. Petit expliquait que pour attirer les cinéphiles, le Palais de la civilisation fait diffuser des bandes-annonces dans toutes les salles Cinéplex-Odeon avant le début des projections.

Sur les vols intercontinentaux d'Air Canada, la même bande-annonce précède le film projeté à bord des avions.

Seule ombre au tableau, il faut parfois faire la file plus d'une heure la fin de semaine étant donné le nombre de visiteurs qui s'y pressent. On suggère de s'y rendre plus tard en fin d'après-midi ou la semaine alors que les portes restent ouvertes jusqu'à 19 h 30.

SURPRISE Un violon et du folklore

DRUMMONDVILLE (PC) — Elle ne danse pas le folklore, ne le chante pas non plus. Mais bien involontairement, Héliène Hénault, à presque voilé une partie du spectacle lors des cérémonies d'avant-première et d'ouverture officielle du 8^e Festival mondial de folklore de Drummondville, présentées hier soir, dans l'enceinte du Centre Marcel-Dionne.

C'est en maîtrisant son violon de façon parfaite que Mme Hénault a su s'attirer les chauds applaudissements de la foule. Dans chacune de ces deux représentations, elle est intervenue à une vingtaine de reprises avec des mélodies envoûtantes qui se mariaient à des narrations portant sur le thème de ce 8^e festival : « La grande noce ».

Précédant l'entrée en scène de chaque troupe, Héliène Hénault a effectivement charmé l'auditoire autant que les centaines de danseurs, chanteurs et musiciens provenant des quatre coins du monde avec des airs tels : « Parlez-moi d'amour », « Roméo et Juliette », « Plaisir d'amour » et « Hymne à l'amour », pour n'en citer que quelques-uns.

C'est en produisant un vidéo qu'elle a remis au directeur artistique et metteur en scène du festival que Héliène Hénault a pu obtenir cette chance de se produire devant des salles comblées lors des cérémonies d'avant-première et d'ouverture officielle. On la reverra aussi en scène lors du spectacle de fermeture.

Cette Drummondvilloise de 24 ans, qui manie le violon depuis l'âge de 6 ans, possède un baccalauréat en musique de l'Université McGill.

Dans la vie de tous les jours, elle est enseignante en musique à la commission scolaire des Chênes de Drummondville.

L'ART DU BIEN RECEVOIR
Plein soleil et gastronomie dans un décor d'autrefois

Vacances-soleil

- Piscine
- Accès au lac
- Planche à voile
- Canot
- Pédalo et chaloupe
- À proximité : golf, tennis, équitation, théâtre

Le charme d'une vieille demeure

- Construite en 1903
- 24 chambres, certaines avec balcon et bain tourbillon
- Meubles antiques
- Poutres massives

AUBERGE HATLEY
Un relais pour les gourmets gourmants,
Gagnant de la médaille d'Or du Mérite de la Restauration du Québec 1988.

Forfaits d'été
Week end à partir de 200 \$ pers. m.a.p.
5 nuits à partir de 405 \$ pers. m.a.p.
Incluant soupers, déjeuners, brunch dimanche (week-end seulement), taxe et service

Les subergistes
Liliane et
Robert Gagnon
B.P. 330
North Hatley (Québec)
JOB 2C0
(819) 842-2451

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La Chine publie sa version des événements du Printemps de Pékin

Le gouvernement chinois proteste contre l'attitude de la France

PÉKIN (AFP) — Combat des chefs, intrigues ou trahisons sur fond de révolution et contre-révolution : le récit fleuve du PC chinois sur les 50 jours du Printemps de Pékin, a fourni quantité de révélations sur la plus gigantesque et la plus mystérieuse des crises du régime chinois.

Le maire de Pékin, Chen Xitong — très tôt rallié à la manière forte contre l'agitation étudiante et populaire — a été chargé de livrer à l'opinion chinoise et internationale la version officielle des circonstances ayant conduit à la chute de Zhao Ziyang, deuxième dauphin de Deng Xiaoping à être limogé en deux ans.

L'ancien chef du PCC a disparu depuis le 19 mai, veille de la proclamation de la loi martiale par le premier ministre conservateur Li Peng, sorti vainqueur du combat.

Fondé sur quantité de rapports des services de sécurité du régime — y compris, apparemment, plusieurs enregistrements de conversations, dont certaines de M. Zhao lui-même — ce document de quelque 7.000 mots accuse les Chinois d'outre-mer, ceux de Hong Kong et de Taiwan notamment, mais aussi des pays tels les États-Unis, les rendant en partie responsables du « chaos contre-révolutionnaire » et de la « terreur blanche », selon les termes utilisés pour qualifier le Printemps de Pékin.

La « conspiration politique » de M. Zhao et de ses partisans, « préparée depuis des années », s'est non seulement appuyée sur le mouvement étudiant, mais elle « s'est faite aussi l'écho de la stratégie des pays occidentaux » visant à renverser le PC et système socialiste en Chine.

Les étudiants sont accusés d'avoir voulu obtenir la liberté absolue en Chine, d'avoir attaqué la vieille génération révolutionnaire, d'avoir qualifié le régime de monarchie autocratique ou d'avoir « dirigé leurs attaques contre le camarade Li Peng », rappelle le rapport en citant les dirigeants étudiants ou les *dazibao* apparus lors du mouvement.

Devant la montée de la crise, une réunion de la haute direction du PCC s'est tenue le 24 avril, présidée par Li Peng, qui a décidé de créer « un groupe au sein de la direction centrale chargé de stopper l'agitation ». Zhao Ziyang se trouvait alors en voyage en Corée du Nord. Le lendemain, Deng Xiaoping prononçait un important discours, où il exprimait son entière adhésion à la décision de Li Peng.

« Le camarade Zhao Ziyang (...) a adopté une attitude changeante et s'est contredit », approuvant d'abord la position du PC sur les événements, annoncée par le *Quotidien du peuple* le 26 avril, puis en s'en distanciant lors d'un discours prononcé le 4 mai devant l'assemblée annuelle de la Banque Asiatique de Développement à Pékin.

L'ancien chef du PC a « semé la confusion idéologique » au plus haut

niveau, accuse le rapport. Les proches conseillers du secrétaire-général, dont Bao Tong, ont alors engagé des contacts avec les dirigeants étudiants et le principal dissident chinois, l'astrophysicien Fang Lizhi, aujourd'hui réfugié à l'ambassade des États-Unis.

Encouragée par l'attitude du chef du PC, l'agitation a connu un regain d'intensité dans la capitale et tout le pays, le rapport reconnaissant que des centaines de milliers de personnes y ont pris part.

« Dès lors, la situation a tourné brutalement au pire », poursuit le rapport, qui donne un compte-rendu jour après jour des tentatives infructueuses de dialogue entre les contestataires et le gouvernement.

Il souligne que des parlementaires ont voulu convoquer une session extraordinaire du Parlement pour

faire abolir la loi martiale et obtenir la démission de Li Peng, tandis que « près d'un million de dollars US et des millions de dollars de Hong Kong » affluaient pour soutenir la rébellion.

L'armée, lors de son intervention dans la nuit du 3 au 4 juin, a essuyé « de lourdes pertes », conclut le rapport, qui estime que « la rébellion n'est pas complètement terminée, appelle à punir les organisateurs et regrette profondément » la condamnation internationale de l'attitude du pouvoir en Chine.

Par ailleurs, le ministre chinois des Affaires étrangères a convoqué hier l'ambassadeur de France à Pékin, M. Charles Malo, pour « protester véhémentement » contre l'apparition mardi de deux « criminels » à la télévision française : les deux dissidents chinois en fuite, MM. Wu

Kaixi et Yan Jiaqi.

« Un tel comportement de la part de la France constitue une violation flagrante des lois internationales et des normes prévalant dans les relations inter-États, une grossière ingérence dans les affaires intérieures chinoises et une grave violation de sa souveraineté », a déclaré le membre dirigeant du ministère qui a reçu l'ambassadeur.

Les deux dissidents en fuite étaient apparus sur la chaîne de télévision publique Antenne 2, mercredi.

La Chine a mis en demeure la France de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher que les deux hommes n'utilisent à nouveau le territoire français pour se livrer à des « activités hostiles au gouvernement chinois », a rapporté l'agence Chine Nouvelle.

Attentat contre un autobus La colère des Israéliens dégénère en violences

JÉRUSALEM (Reuter) — La colère des Israéliens a dégénéré en violences hier à Jérusalem pour l'enterrement des passagers d'un car précipité la veille dans un ravin par un Palestinien. Le Jihad islamique en Palestine a revendiqué hier cet attentat.

Des manifestants d'extrême droite ont agressé le vice-président du Conseil et leader travailliste Shimon Pérès.

Selon des témoins, la foule venue assister à l'enterrement des premières des 14 victimes de l'attentat de jeudi s'en est prise à Pérès à la morgue de Sanhedria, à Jérusalem. Les services de sécurité ont eu beaucoup de mal à venir à sa rescousse.

La police a eu en outre recours aux gaz lacrymogènes pour disperser des manifestants juifs qui voulaient lyncher un chauffeur de camion arabe. Toujours à Jérusalem, des affrontements ont opposé les forces de l'ordre à quelque 300 partisans du rabbin extrémiste Meir Kahane qui scandaient « vengeance » et « mort aux Arabes ».

« Laissez-moi m'occuper deux une fois pour toutes », a lancé Kahane, dont le parti Kach a été interdit l'année dernière pour racisme.

Un manifestant répétait à qui voulait l'entendre qu'il poserait dimanche des bombes dans les cars d'Hébron, en Cisjordanie.

D'importantes forces de police ont été déployées dans toute la ville pour éviter des représailles contre des Palestiniens, qui, dans leur majorité, sont restés terrés chez eux.

« Aujourd'hui le mot c'est vengeance, pas moins que la vengeance. Aucun Arabe ne doit parvenir jusqu'ici, ne les laissez pas approcher », a dit Kahane aux manifestants à la morgue, lorsque le corps d'une femme de 40 ans, Miriam Zarafi, a été emmené pour être inhumé.

Pérès, un ami du mari de Zarafi, devait représenter le gouvernement aux funérailles. Lorsqu'il est arrivé, selon des témoins, une pierre a at-

teint le toit de sa voiture. Les manifestants, le poing levé, se sont mis à crier « Pérès, tu es fou ».

Des gardes du corps et des policiers ont entouré le président du Parti travailliste, qui voulait discuter avec la foule. Mais il n'a pas réussi à se faire entendre et a dû être reconduit en voiture.

Le Palestinien qui a précipité le car dans un ravin après en avoir saisi le volant était toujours interrogé par la police hier. Il s'agit d'un homme de 28 ans, du camp de réfugiés de Nouceirat dans la bande de Gaza.

Deux des 14 morts étaient des touristes canadiens, Fern Rykiss, 17 ans, et Shelly Halpenny, 36 ans, a-t-on appris de source proche de la police.

À Tunis, l'OLP a imputé la responsabilité de l'attentat, le plus meurtrier depuis le début de l'intifada, aux faucons de la classe politique israélienne. Shamir « est responsable de ce qui est arrivé », a déclaré Bassam Abou Charif, conseiller de Yasser Arafat, en exprimant sa compassion aux familles des victimes.

Des personnalités modérées des territoires occupés, comme le maire de Bethléem Elias Freij et l'avocat de Gaza Zouheir Reyyes, ont condamné l'attentat en déclarant qu'il ne pouvait que nuire à la cause palestinienne et au processus de paix.

Par ailleurs, M. Ahmad Jibril, chef d'une formation palestinienne pro-syrienne, a estimé hier que l'attentat la veille contre un autobus israélien est « un acte héroïque et une réponse directe de la part des combattants palestiniens aux décisions capitulaires du sommet de Casablanca ».

Dans un communiqué distribué à Damas, le secrétaire général du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG) considère par ailleurs que « cette opération héroïque est une nouvelle preuve de l'échec de la politique de concessions » du chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, qu'il a incité à une démission immédiate.



Le Pakistan va rejoindre le Commonwealth

PHOTO AP

Mme Margaret Thatcher s'est félicitée hier lors d'un entretien avec le premier ministre pakistanais Benazir Bhutto du probable retour du Pakistan dans le Commonwealth, a indiqué un porte-parole du 10 Downing Street. La prise de position de Mme Thatcher, après une déclaration semblable du secrétaire-général du Commonwealth Sridath Ramphal la veille, laisse présager que le Pakistan sera formellement invité à rejoindre l'organisation lorsque Mme Bhutto

rencontrera M. Ramphal lundi à Londres. Le Pakistan, alors dirigé par le père de l'actuel premier ministre, Zulfikar Ali Bhutto, avait quitté le Commonwealth en 1972 quelques mois après la sécession du Bangladesh. M. Ramphal a souligné jeudi que ses consultations avaient dégagé un net consensus en faveur du retour du Pakistan. Les entretiens Thatcher-Bhutto ont duré une heure et quart dans une atmosphère « extrêmement amicale, détendue et productive », a précisé le porte-parole britannique. Les deux femmes ont d'autre part effectué un vaste tour d'horizon de la situation internationale, avec en particulier une discussion complète sur l'Afghanistan, la non-prolifération des armes nucléaires et divers autres problèmes régionaux, indique-t-on de source britannique.

Argentine Menem face au marasme économique

BUENOS AIRES (Reuter) — Carlos Menem deviendra aujourd'hui le 46e président argentin, au moment où le pays traverse la plus grave crise économique de son histoire.

Menem, 59 ans, a été l'architecte du retour au pouvoir des péronistes (populistes) après treize ans d'absence, son parti ayant balayé les radicaux du président Alfonsín aux élections du 14 mai dernier.

Pour la première fois depuis 61 ans, une passation de pouvoirs intervient entre deux présidents élus.

Alfonsín, qui avait succédé à une junte militaire en 1983, laisse à son successeur un taux d'inflation record : le coût de la vie a augmenté de 114,5 % pour le seul mois de juin.

Le marasme économique a été à l'origine, en mai, d'une vague d'émeutes de la faim qui a balayé le pays en faisant quinze morts et plusieurs centaines de blessés.

Menem a promis des mesures draconiennes pour tenter de maîtriser la crise. Son ministre des Finances Miguel Roig prévoit une augmentation de 200 % des tarifs publics, a-t-on appris de source proche des péronistes.

Le seul prix du pétrole devrait augmenter de 500 %. La monnaie nationale, l'austral, devrait être dévaluée de 100 % et l'on s'attend à des coupes claires dans les dépenses publiques. Les détails du plan de Roig seront officiellement dévoilés demain.

Menem a pris le contre-pied du credo traditionnel des péronistes, qui privilégie mesures protectionnistes et intervention massive de l'État. Il a opté au contraire pour un rôle discret des pouvoirs publics, des mesures d'encouragement à l'exportation et une politique de séduction des investisseurs étrangers.

Le nouveau président a nommé des économistes libéraux à la tête de la banque centrale et des principales entreprises d'État. Il a par ailleurs ouvert les portes de son gouvernement à des personnalités non-péronistes, entre autres Roig, ancien chef d'entreprise.

Gorbatchev célèbre un esprit nouveau au sein du Pacte

BUCAREST (Reuter) — Célébrant un « esprit nouveau » à l'intérieur du Pacte de Varsovie, Mikhaïl Gorbatchev a déclaré hier à ses alliés d'Europe de l'Est qu'ils devaient pouvoir suivre chacun sa voie en respectant celle des autres.

« Il y a un esprit nouveau au sein du traité de Varsovie, avec des initiatives qui vont dans le sens de solutions indépendantes des problèmes nationaux », a dit le président soviétique au premier jour du sommet annuel des sept États du bloc de l'Est.

Gorbatchev, dont le programme de réformes a mis en évidence les tensions affectant les relations entre pays membres du Pacte, a fait clairement comprendre qu'il n'entendait pas tirer parti de la prééminence de l'URSS au sein de l'alliance en faveur de tel ou tel bord :

« Nous reconnaissons les spécificités de nos partis et de nos peuples sur la voie de la démocratie socialiste et de la poursuite de leur développement », a-t-il souligné.

Gorbatchev s'adressait aux dirigeants des États membres de l'al-

liance lors d'un dîner dans la pompeuse salle des banquets du palais présidentiel de Bucarest.

Les pays du Pacte ont examiné des accords qui seront signés aujourd'hui et qui portent sur le renforcement du dialogue avec l'Occident sur le désarmement ainsi que sur la proposition de Gorbatchev en faveur d'un monde dénucléarisé et sans armes chimiques.

Le sommet, qui doit s'achever aujourd'hui, devrait notamment se prononcer sur la récente proposition américaine de réduction des forces conventionnelles en Europe, de même que sur la dernière initiative de Gorbatchev, formulée jeudi à Strasbourg, en faveur d'une réduction unilatérale des armes nucléaires tactiques sous réserve que l'OTAN accepte de négocier leur élimination à terme.

Mais Gorbatchev ne pourra sans doute pas éviter des discussions sur la perestroïka en URSS et les réformes politico-économiques engagées dans certains pays de l'Est, qui se couent dangereusement les fonda-

tions de l'alliance. La Hongrie et la Pologne font actuellement l'expérience d'une opposition politique légale, évolution que d'autres membres du Pacte, notamment la Roumanie, considèrent avec la plus grande méfiance.

Jaruzelski invite les Sept à envisager une aide importante

VARSOVIE (Reuter) — À la veille de la visite du président George Bush à Varsovie, le général Wojciech Jaruzelski, a demandé une aide de plusieurs milliards de dollars aux grandes puissances occidentales, a-t-on appris hier à Varsovie.

Dans une lettre remise jeudi au gouvernement français, le numéro un polonais invite les sept pays les plus riches du monde à envisager une telle aide, lors de leur sommet la semaine prochaine à Paris, a déclaré Stefan Staniszewski, porte-parole au ministère des Affaires étrangères.

Bush doit se rendre au sommet du G-7 après sa visite en Pologne et en Hongrie, pour son premier séjour en Europe de l'Est en qualité de président des États-Unis. Staniszewski a ajouté que la de-

mande officielle était inférieure à celle de \$10 milliards, présentée le mois dernier par Solidarité, mais « bien supérieure aux quelques centaines de millions de dollars offerts jusqu'à présent ».

Allant dans le même sens, l'agence PAP écrit que l'aide proposée par Bush en avril était « trop modeste par rapport à l'attente et aux besoins des Polonais ». Des responsables américains avaient estimée celle-ci à un milliard de dollars.

« Les Polonais comptent sur une aide rapide, vigoureuse et à grande échelle », ajoute-t-elle dans un éditorial.

Le président américain devrait se prononcer en faveur du libéralisme économique et des réformes démocratiques.

Damas déchaîne son artillerie contre le Liban chrétien

BEYROUTH (AFP) — La Syrie a déchaîné son artillerie, hier, contre le pays chrétien au Liban, où un lycéen a été tué, alors que la crise des missiles est venue compliquer davantage la mission de paix d'un envoyé spécial arabe.

Durant près de cinq heures, les canons syriens postés à Beyrouth-ouest ou au Liban nord ont pilonné les ports du réduit chrétien, Damas et ses alliés ayant accusé le général Michel Aoun de vouloir s'y faire livrer de nouveaux missiles tactiques soviétiques FROG-7, capables d'atteindre la capitale syrienne.

Mais ce bombardement a également fait un tué et sept blessés civils dans des zones résidentielles. À une dizaine de kilomètres à l'intérieur des terres, un lycéen a été tué par un obus, alors qu'il se trouvait dans la cour d'un collège des Frères maristes où il venait retirer des documents d'inscription pour la prochaine année scolaire.

Dans le même temps, l'envoyé spécial du triumvirat arabe chargé de résoudre la crise libanaise, M. Lakhdar Ibrahim, a poursuivi pour le second jour consécutif sa navette entre les secteurs chrétien et musulman pour tenter d'infléchir, en vain

semble-t-il, l'intransigence des protagonistes.

La mission de M. Ibrahim se heurte à une nouvelle exigence de Damas et ses alliés : ils demandent désormais que le triumvirat obtienne du général Aoun le retrait du Liban des missiles FROG-7, que lui aurait déjà livrés l'Irak selon des informations de presse non confirmées de source sûre.

Cette crise des missiles, comme l'appelle la presse libanaise dans ses gros titres, a été avivée hier par un des plus sûrs alliés de la Syrie au Liban, le dirigeant chiite Nabih Berri.

Dans une conférence de presse à son domicile à Damas, M. Berri a demandé à la Syrie de lui fournir des fusées FROG-7 pour rétablir l'équilibre avec le camp chrétien.

Le chargé d'affaires irakien à Beyrouth est également intervenu dans la polémique, affirmant hier que « le problème ne réside pas dans les fusées mais consiste à respecter le cessez-le-feu et lever tous les blocus ».

De son côté, le gouvernement du général Aoun a fustigé l'incapacité du triumvirat (Arabie saoudite, Algérie, Maroc) à faire taire les canons syriens, et a accusé Damas d'entraver l'action de M. Ibrahim.

L'ultime à Dorval — Condominiums

1, 2 ou 3 chambres à coucher à partir de: **91 000\$**

« J'ai déjà choisi les Cours Galland pour le site. »
Marie Vaillant, sec.

« J'ai vu cet immeuble se construire, c'est du solide. »
Allen Rodgers, homme d'affaires

- condos sur 6 étages
- construction en béton
- aménagement paysager complet
- stationnement extérieur réservé avec prise
- stationnement intérieur en option
- 1, 2 salles de bains
- porte d'entrée programmée
- gardien de sécurité
- 15 minutes du centre-ville

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

TAUX D'INTÉRÊT GARANTI 1 AN

7.9%



Heures de visites:
lun. au ven. sur rendez-vous
483-1614
laissez un message

sam., dim. 11h à 17h
631-3486
631-3489

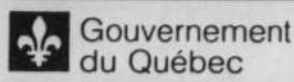
Les Cours Galland

à Dorval, 490 rue Galland

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

offre d'emploi



MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU

DEMANDE DE SERVICE PROFESSIONNEL

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Soutien Financier, défini à la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu, le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu recherche:

4 MÉDECINS

MANDAT: En tant que membre d'un Comité multidisciplinaire régional et sous l'autorité du représentant du Ministère, le ou la titulaire devra fournir dans le cadre du Programme Soutien Financier, le support adéquat dont les agents d'aide socio-économique auront besoin pour statuer de l'admissibilité de la clientèle de la sécurité du revenu à ce nouveau programme. Toute contribution du Comité devra s'inspirer d'une approche multidisciplinaire.

FONCTIONS: Agir à titre de médecin au sein du Comité multidisciplinaire régional.

LIEU DE TRAVAIL: Longueuil

QUALIFICATIONS REQUISES: Omnipraticien membre en règle de la Corporation professionnelle des médecins du Québec. Expérience souhaitable en médecine du travail — et/ou — Expérience souhaitable dans les activités médico-administratives. Intérêt à travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire.

CONDITIONS DE TRAVAIL: L'engagement se fera par contrat de service professionnel pour une durée d'un an. — Les candidat(e)s intéressé(e)s se devront d'être disponibles le 1er août 1989. — Le médecin sera rémunéré à vacations.

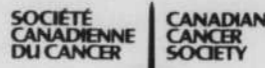
Les personnes intéressées doivent acheminer leur curriculum vitae avant le 17 juillet 1989, à:

Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu
Direction régionale de la Montérégie Est
291, Place Charles-Lemoyne, local 1.12
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Attn: Mme Thérèse Alain
Pour information: Mme Thérèse Alain (514) 946-1451



Qui Sait ...

si vous n'en profitez pas vous même?



La Ville d'Aylmer est à la recherche d'un(e)

Régisseur de bibliothèque

Sous l'autorité du Contrôleur des activités au service des loisirs, vous planifierez, organiserez et dirigerez toutes les activités professionnelles reliées à la bibliothèque. Dans ce contexte, vous utiliserez vos connaissances approfondies en bibliothéconomie dans l'accomplissement de vos tâches, qui comprendront l'identification des besoins de la clientèle en matière de services bibliothécaires, l'élaboration, la recommandation et l'application des politiques relatives au fonctionnement de la bibliothèque ainsi que l'élargissement et l'amélioration de la collection. Vous serez aussi appelé à participer à la sélection et à la formation du nouveau personnel, à contrôler un budget annuel et à préparer divers rapports administratifs. Vous assurerez la promotion de la bibliothèque et en gèrerez l'informatisation.

Ce poste d'envergure requiert une maîtrise en bibliothéconomie ainsi que deux ou trois années d'expérience pertinente, dont une année dans la gestion d'une bibliothèque. Vous devez en outre être bilingue et avoir une connaissance de l'informatique et de son application dans le domaine de la bibliothéconomie.

Nous offrons un salaire de base de 40 000 \$ par année.

Si vous êtes intéressé(e), faites parvenir votre curriculum vitae, en incluant les documents requis, avant le 21 juillet 1989, à la Direction des ressources humaines et de l'information, ville d'Aylmer, 115, rue Principale, Aylmer (Québec) J9H 3M2.



Aylmer-Québec

La Ville d'Aylmer offre des chances d'emploi égales à tous

AVIS PUBLICS

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: PIERRE COMTOIS, menuisier, demeurant et résidant au 3535, rue Brodeur, Ste-Marie-Madeleine, Québec J0H 1S0

FAILLITE

AVIS est par les présentes donné que PIERRE COMTOIS a fait une cession le 28e jour de juin 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20e jour de juillet 1989, à 10h00, au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy-Favreau, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

Ce jour de juillet 1989.

MOQUIN, MÉNARD, GIROUX, DU TEMPLE INC.

Syndic

Robert Ste-Marie, syndic Administrateur

MOQUIN, MÉNARD, GIROUX, DU TEMPLE INC.

Bureau 101

Longueuil (Québec)

J4H 3W7

TÉL.: (514) 675-6215/670-7020.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE LONGUEUIL

NO: 505-04-000643-890

COUR SUPÉRIEURE

(Aide juridique)

CHANTAL LEDUC, Requérante

VS SYLVAIN GAUMONT, Intimé

ASSIGNATION

IL EST ENJOINT à l'intimé, SYLVAIN GAUMONT, à l'intention duquel une copie de la requête pour garde d'enfant a été laissée au greffier de la Cour Supérieure, du district de Longueuil, 1111, Boul. Jacques-Cartier Est, à Longueuil, d'en prendre connaissance à cet endroit.

Ladite requête sera présentée pour adjudication devant la Cour Supérieure de ce même district le 30 août 1989, en salle 1.17, du Palais de Justice de Longueuil, à 9h15 de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

LONGUEUIL, ce 29 juin 1989

MAURICE JR TOURTANGEAU, P.A.C.S. OFFICIER DE LA COUR.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-02-016475-894

COUR DU QUÉBEC

(Chambre civile)

LOCATION CAFCO LEASING INC., Partie demanderesse

2324-1631 QUÉBEC INC., et GERRY POULIN, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Gerry Poulin, co-défendeur, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1.110, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration amendée a été remise au greffe à l'intention de M. Gerry Poulin, co-défendeur.

Lieu: Montréal

Date: 29 juin 1989

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A. MES CABBA ET ASS.

1255 Université, suite 217

Montréal, Qc

H3B 3B2

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE TERREBONNE

NO: 700-12-015057-896

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre de la Famille)

RITA SARRAZIN, Partie requérante

VS JEAN-PIERRE BERNATCHEZ, Partie intimée

ORDONNANCE

La cour ordonne à la partie intimée JEAN-PIERRE BERNATCHEZ de comparaître dans un délai de 40 jours à compter de la date de la publication de la présente ordonnance.

Nous vous avisons qu'une copie de la déclaration en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, situé au 400, rue Lavolette, St-Jérôme.

Nous vous avisons de plus qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la partie requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut auquel pourra être jointe toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

à St-Jérôme

le 22 juin 1989

G. Robillard Registrataire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-04-02032-895

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT

EMILIO URIOL, Demandeur

VS NORA VERTIZ, Défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à NORA VERTIZ de comparaître au greffe de cette cour situé au 1^{er} Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie conforme de la déclaration en déchéance d'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de NORA VERTIZ.

Lieu: Montréal

Date: 29 juin 1989

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-02-010867-898

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

BELL CELLULAIRE INC., Partie demanderesse principale

VS MONSIEUR MARINCO CIRICI, Partie défenderesse principale

et FLORIN ALEXANDRESCO, Défendeur en garantie

ASSIGNATION

ORDRE est donné à FLORIN ALEXANDRESCO de comparaître au greffe de cette cour situé au 1^{er} rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration en garantie a été remise au greffe à l'intention de FLORIN ALEXANDRESCO.

Lieu: Montréal

Date: 12 juin 1989

MICHEL MARTIN, P.A.

MES BISSONNET, DISCEPOLA & ASSOCIÉS

5450 Jarry est St-Léonard, Qué.

LES ABONNÉS DE BELL CANADA RECEVRONT AUTOMATIQUEMENT UN CRÉDIT SUR LEUR COMPTE.



À QUELQUES EXCEPTIONS PRÈS.

Conformément au jugement de la Cour suprême du 22 juin 1989 en faveur du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Bell Canada accordera à ses abonnés un crédit forfaitaire totalisant 206 millions de dollars plus l'intérêt. Ce crédit équivaut à environ deux mois de service téléphonique de base local, par abonné.

ÊTES-VOUS ADMISSIBLE ?

OUI. Vous êtes admissible si vous étiez abonné(e) au service téléphonique d'affaires ou de résidence* de Bell Canada le 14 octobre 1986, au Québec, en Ontario ou dans les localités des Territoires du Nord-Ouest desservies par Bell Canada.

NON. Si vous avez souscrit au service téléphonique de Bell Canada après le 14 octobre 1986, ou si vous n'étiez pas abonné(e) à un service admissible* le 14 octobre 1986, vous n'avez pas droit au crédit forfaitaire.

*Les services locaux suivants sont admissibles : services résidentiel et d'affaires de ligne individuelle, à deux ou à quatre abonnés; ligne principale de PBX; ligne centrex; ligne perfectionnée de circonscription; service radiotéléphonique de circonscription; service de réseau dépendant et service de ligne d'accès aux services informatiques.

DEVEZ-VOUS NOUS APPELER ?

NON. Si vous n'avez pas déménagé ou n'avez déménagé qu'une seule fois depuis le 14 octobre 1986, vous n'avez rien à faire. Votre crédit forfaitaire vous sera accordé automatiquement, le plus tôt possible d'ici au 19 septembre 1989.

OUI. Si vous avez déménagé plus d'une fois depuis le 14 octobre 1986, nous aurons peut-être de la difficulté à associer votre service admissible à votre adresse actuelle. Nous vous prions de nous appeler pour nous informer de votre adresse actuelle.

UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE SPÉCIAL

Nous avons mis sur pied une ligne téléphonique spéciale pour que vous puissiez nous fournir votre

adresse. Cette ligne est accessible du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h.

Appelez-nous sans frais: au 1 800 363-2971, si vous habitez au Québec ou dans les régions des Territoires du Nord-Ouest desservies par Bell Canada le 14 octobre 1986; ou au 1 800 668-9220, si vous habitez en Ontario.

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour vous accorder votre crédit dans les plus brefs délais. Merci de votre patience et de votre collaboration.



CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été spécialement créée pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions, ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,85\$ la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations, contactez

Francine Gingras au 842-9645

LE DEVOIR
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec H2Y 1X1

INFIRMIER(ÈRE)

Vous aimez l'ambiance de bureau? Compagnie de renommée internationale recherche infirmier(ère) à temps partiel (5 à 7 hres par jour — 2 à 4 jours/semaine) pour obtenir renseignements médicaux par téléphone pour compagnies d'assurance.

Pour rendez-vous, appelez
Michel Normandin
au:

(514) 493-2541

Université de Montréal

Chargé de formation pratique à demi-temps

Le Département d'études anglaises de la Faculté des arts et des sciences cherche un chargé de formation pratique.

Fonctions
Coordination de 30 sections de cours en anglais langue seconde, sous la supervision d'un comité de professeurs; administration de tests d'admission au cours d'anglais (donnés trois fois par année); enseignement d'un cours d'anglais langue seconde par année.

Exigences
Baccalauréat ou maîtrise en sciences humaines; formation d'un an dans l'enseignement de l'anglais langue seconde; excellente connaissance de l'anglais parlé et écrit; bonne connaissance du français; minimum de six ans d'expérience à plein temps ou l'équivalent à demi-temps dans l'enseignement de l'anglais langue seconde. Souhaitable: expérience dans la coordination et l'administration de programmes dans l'enseignement de l'anglais comme langue seconde; participation dans diverses activités professionnelles telles que: ateliers, conférences, publications dans le domaine de l'enseignement de l'anglais.

Traitement
Selon les normes en vigueur.

Entrée en fonction
Fin du mois d'août 1989

Les candidats doivent acheminer leur curriculum vitae avant le 24 juillet 1989, à:
M. Robert M. Browne
Directeur
Département d'études anglaises
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

LIBRAIRE

En vue de l'ouverture d'une librairie, GALLIMARD cherche une personne-ressource pour administrer un système informatisé de gestion de librairie.

Qualités requises:

- 2 à 3 ans d'expérience minimum de la librairie
- intérêt très vif pour tous les aspects de l'administration d'une librairie (gestion des stocks, des offices, des retours, des dépôts, de la V.P.C., des commandes spéciales, etc.)
- capacité d'analyse et de communication
- disposition à se perfectionner en informatique

Un stage intensif de formation sur le logiciel de gestion sera assuré.

Envoyer C.V. à: **D.M.R. Distribution Inc.**
472, rue Desaulniers
Ville Saint-Laurent (Québec)
H4N 1V8

SOMART

Société de Mise en Marché des Métiers d'art spécialisée dans la distribution de cadeaux et ayant des salles d'exposition à Montréal, Québec et Toronto est à la recherche d'un

"DIRECTEUR DES VENTES ET ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE"

Ses principales fonctions sont de planifier, organiser, diriger, contrôler et évaluer l'ensemble des activités reliées à la mise en marché de produits métiers d'art, d'assister la direction générale dans ses fonctions.

QUALITÉS REQUISES: Bilinguisme, leadership, autonomie, habilités de gestion et de communication, expérience dans le même domaine.

Rémunération attrayante salaire et commission. Poste ouvert aux femmes et aux hommes.

Envoyer curriculum vitae avant 17 heures le 21 juillet 1989.

C.P. 1154
Place Bonaventure
Montréal, Québec
H5A 1G5

Canadian Federation of Students
CFS FCE
Fédération canadienne des étudiant(e)s

Agent(e) de développement

LIEU DE TRAVAIL:
NOUVEAU-BRUNSWICK / ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

- Connaître le dossier de l'enseignement postsecondaire
- Posséder un excellent esprit d'organisation
- Avoir fait des études postsecondaires
- Posséder les aptitudes pour travailler avec d'autres personnes
- Être disponible à voyager
- Avoir une excellente connaissance des deux langues officielles.

TACHES:

- Coordonner les communications entre l'organisation nationale et les associations locales provinciales
- Coordonner le travail des différents campus sur les questions d'intérêts provinciales et nationales
- Distribuer de l'information sur la Fédération et ses différents services
- Assister aux conférences locales et nationales de même qu'aux réunions organisées entre les associations provinciales
- Aider à la préparation de rencontre avec des représentants gouvernementaux et assister à ces rencontres
- Présenter des rapports écrits aux campus et à l'exécutif

RÉMUNÉRATION:

27 500 \$ par année plus une gamme complète d'avantages sociaux.

FAITES PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE AU:

COMITÉ DE RECRUTEMENT
FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANT(E)S
126, RUE YORK, BUREAU 300
OTTAWA, ONTARIO K1N 5T5

DATE LIMITE: le 12 juillet 1989

La Fédération canadienne des étudiant(e)s est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Le personnel de la Fédération canadienne des étudiant(e)s est membre du Syndicat Canadien de la Fonction Publique.

Conseil canadien de la documentation juridique
Canadian Law Information Council

Le CCDJ s'apprete à lancer des activités et des projets novateurs. Il est à la recherche de trois personnes désireuses d'encourager une meilleure connaissance du droit tout en améliorant l'accès des professions juridiques et du public à l'information juridique. Le CCDJ est un organisme sans but lucratif qui offre des défis stimulants et l'occasion de collaborer avec les principaux intervenants du domaine juridique au Canada.

DIRECTEUR DES PROGRAMMES

En tant que membre d'une équipe d'élite chargée de l'élaboration de politiques, le directeur contribuera activement à surmonter les obstacles à l'accès à l'information juridique. Les travaux de recherche, d'élaboration de politiques et d'intervention entreprise par le directeur aideront à imprimer une nouvelle direction dans le domaine de l'information juridique au Canada.

Le poste exige une parfaite maîtrise des deux langues officielles (communications orales et écrites). Le candidat devra posséder une connaissance de l'économie de l'information ou des sciences de l'information dans le contexte juridique. Il devra aussi avoir géré des projets, fait des recherches, supervisé des experts-conseils, ainsi qu'avoir coordonné et soutenu les activités de groupes d'étude nationaux.

DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ET DES COMMUNICATIONS

Le CCDJ jouit depuis 15 ans du soutien de 45 agences. Le directeur sera chargé de maintenir et d'augmenter le financement de base et les subventions du CCDJ (recettes en 1988: 1 500 000 \$) et de gérer toutes les activités de levée de fonds du CCDJ.

Le directeur sera appelé à communiquer avec les bailleurs de fonds, les membres et le public en préparant le rapport annuel, les rapports d'activité et divers documents publicitaires.

En tant que membre de l'équipe de gestion, le directeur participera au choix et au développement des nouveaux projets.

Le directeur devra maîtriser le français et l'anglais (communications orales et écrites) et avoir fait ses preuves dans la préparation de demandes de subventions, les présentations et l'élaboration de stratégies novatrices de levée de fonds.

GÉRANT DE L'ADMINISTRATION

Le gérant de l'administration est le pivot d'un organisme efficace où il fait bon travailler. Le gérant de l'administration du CCDJ sera responsable de la conception et de la coordination des systèmes mécaniques et informatiques; des achats; de l'entretien du matériel; de la vente de certains services; et de plusieurs tâches reliées au personnel, y compris la dotation de certains postes, la supervision et la coordination de la charge de travail. Le candidat bilingue entrera en fonction dans un nouveau poste et sera appelé à prendre d'autres responsabilités dans les domaines des finances, de la supervision et de la gestion.

CANDIDATURES

Le CCDJ est situé à Ottawa. Le salaire des trois postes est de 30 000 \$ à 40 000 \$ par année, en fonction de l'expérience. Le CCDJ offre des avantages sociaux intéressants.

Faites parvenir votre c.v. sous pli confidentiel à: **M. John M. Benesh, directeur général, Conseil canadien de la documentation juridique, Ref: D, 161, ouest, avenue Laurier, 5e étage, Ottawa (Ontario) K1P 5J2.**

Cette offre s'adresse également aux femmes et aux hommes.

AVIS PUBLICS

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de **ANDRÉ LONGPRÉ**, retiré et enseignant à temps partiel, demeurant et résidant au 411, Chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon, Québec J0K 2N0

AVIS est par les présentes donné que **ANDRÉ LONGPRÉ** a fait une cession le 26e jour de juin 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18e jour de juillet 1989, à 10h00, au 685, boulevard Manseau, dans la ville de Joliette, dans la Province de Québec.

Ce jour de juillet 1989.
MOQUIN, MÉNARD, GIROUX, DU TEMPLE INC.
Syndic
Robert St-Martin, syndic
Administrateur

MOQUIN, MÉNARD, GIROUX, DU TEMPLE INC.
2525, boulevard Daniel Johnson
Bureau 550
Laval (Québec)
H7T 1S9
Tél.: (514)882-8880/745-2900.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-02093-897

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
DARLENE LEPAGE,
Partie demanderesse

vs
DAVID CUNNINGHAM,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à **DAVID CUNNINGHAM** de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, Montréal, salle 217, le 4 août 1989 à 9h15 a.m. suite à la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de **DAVID CUNNINGHAM.**
Lieu: Montréal
Date: 3 juillet 1989

MICHEL MARTIN, P.A.

Maheu Noiseux Inc.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° Cour: 200-11-00070-892
N° Actif: 039396

COUR SUPÉRIEURE

"en matière de faillite"
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GUY BIGAQUETTE, (201-582-354), courtier d'assurances, demeurant 1356, La Morille, app. 201, Charlesbourg (Québec) G2K 1P5

"débiteur"
AVIS est par les présentes donné que le débiteur précité a fait cession de ses biens le 21e jour de juin 1989.

La première assemblée des créanciers sera tenue le 12e jour de juillet 1989, à 10 h 00, au bureau du syndic, au 1195, ave Lavigerie, Sainte-Foy (Québec).

Sainte-Foy, ce 28e jour de juin 1989

Maheu Noiseux Inc., Syndic
Édouard Richard, C.A., Syndic
1195, avenue Lavigerie
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N3
Tél.: (418) 658-5564

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR MUNICIPALE

VILLE DE MONTRÉAL-NORD

-VS-

Almono Giuseppe, 2-01-62; Alexandre St-Vilmar Auto Inc., Alexandre St-Vilmar; Arsenault Guy, 16-02-57; Asselin Mario, 8-09-60; Asselin Roger Jr, 29-04-52; Auclair Daniel, 20-03-63; Auclair Sylvain, 20-11-57; Audet Diane, 5-05-56; Audet Eric, 8-09-67; Auger Christine, 26-09-60; Augustin Mélége, 30-05-60; Autoplus 3000 Inc.; Baker Robert, 21-09-64; Ballantyne William, 26-05-61; Barrette Jacques, 26-06-67; Bates Danny, 30-04-69; Beauchamp Denis, 21-07-60; Beate Dany, 26-11-68; Beupré Daniel, 4-08-62; Begin Carole, 21-09-60; Béliveau André, 15-05-67; Bercier Martin, 30-06-69; Bernier Michel, 13-02-55; Berrouard Jean-Guy, 22-11-31; Bertrand Francis, 10-08-68; Bertrand Pierre, 23-02-51; Bissou Luc, 21-10-64; Blanchet Christian, 26-09-64; Boieseries Esc-O-Matic Inc., a/s Samir Boulos; Boismenu Michel, 10-02-63; Bond Stéphane, 3-12-69; Bouchard Claude, 26-06-62; Bouchard Jean-Louis, 5-02-40; Bouchard Lucie, 23-02-65; Boudreau Michel André, 3-07-66; Bouffard Jacques, 21-08-53; Bouffard Marc, 11-09-40; Bourgeault Gaëtan, 21-03-59; Boyle Jacques, 6-08-58; Bread Gaëtan, 22-03-50; Brunelle Josée, 24-09-67; Brunetti Antonio, 24-10-62; Bucchi Gino, 11-02-48; Bujold Isabelle, 11-03-66; Carle Christian, 11-12-63; Caza Pierre, 3-12-64; Chabot Yves & Bourgeois M; Chalut Normand, 11-08-64; Charest Louis, 2-09-55; Chevalier Michel, 17-03-63; Ciccarelli Edmond, 20-06-55; Contant Justin, 4-08-57; Côté Isabelle, 18-07-65; Côté Michel, 6-03-56; Coupal Claude, 24-10-64; D'Andrea Salvatore, 30-10-57; Daigle Daniel, 18-08-67; Delisle Louis, 29-03-62; Demers Diane, 25-07-59; Demirdjian Garabed, 16-07-51; Desbiens Michel, 30-07-61; Desilets Sylvain, 29-04-64; Di Salvo Dominic, 21-08-65; Diarcangelo Antonio, 16-05-69; Dipippo Giacomo, 5-01-63; Dorléma Frantz, 19-11-60; Doyon Dany, 1-05-59; Dubé Francine, 19-09-54; Dufort Denise, 27-05-58; Dumoulin Daniel, 6-11-63; Dupuis Michel, 16-10-67; Duquette Yvan, 11-09-64; Entreprises Guy Goudreau Inc.; Faraone Carlo, 17-07-69; Fecteau Jean-Pierre, 4-03-58; Fortin Michel, 14-08-62; Fortin Steve, 7-01-66; Fournier Donald, 13-12-63; Francoeur Pierre, 17-10-65; François Marlène, 1-11-52; Gagnon Michel, 29-01-55; Gasse Johanne, 14-03-59; Gaudreault Mario, 27-07-62; Gauthier Jacques, 21-03-58; Gilbert Marc, 21-04-68; Gingras Stéphane, 19-12-69; Girard Claude, 16-09-51; Girard France, 3-06-59; Gobeil Richard, 26-10-58; Godbout Gaëtan, 14-03-61; Godbout Richard, 26-04-65; Gonzalez Mauricio, 5-10-61; Goulet Denis, 27-10-59; Goulet Jean-Marc, 9-03-48; Grand Maison Charles, 27-01-42; Grégoire Luc, 25-01-58; Guérin Paul, 21-11-55; Guillemette Carole, 23-09-61; Guinard Jean, 25-09-65; Guillard Diane, 24-09-60; Haeseveld Johnny, 9-09-60; Hains Michel, 26-04-59; Harnois Charité, 26-04-56; Harnois Jean, 9-08-57; Harvey Fernand, 18-07-44; Hozjaw Jozef, 26-11-45; Jébné André, 6-08-69; Jorel Georges, 10-12-55; Joseph Jean-Faubert, 28-02-56; Juteau Cécile, 13-12-58; Juteau Sylvain, 20-01-62; Kelly Garry, 21-10-64; Komasa Ombaze Issiakabin, 20-05-57; Kunzli Sylvain, 26-10-61; L'Archevêque André, 30-08-64; Lacasse Raymond, 9-05-61; Lachance Hermel, 8-01-52; Lachapelle Yves, 4-04-63; Lacroix Paulette, 29-01-47; Laffamme Rosaire, 26-08-54; Laffeur Normand, 28-03-63; Lafond Ginette, 23-03-59; Lafrenière Daniel, 30-09-62; Laliberté Richard, 23-01-68; Lambert Claude, 17-09-57; Lampron Nathalie, 8-10-68; Landry Alyre, 2-02-49; Landry Richard, 21-06-66; Langelier Diane, 21-04-46; Langevin Chantal, 14-09-70; Langlois Pierre, 16-03-62; Langlois Robert, 26-07-63; Lapointe Michel, 21-07-62; Laporte Pierre, 11-08-65; Larente Yvon, 20-08-61; Lasanté Ginette, 24-04-63; Lauzon Daniel, 17-05-69; Lavalée Henri, 6-07-57; Lavoie Martin, 16-03-60; Léazard Julie, 5-05-58; Lebrun Jacques, 1-08-57; Leclair Diane, 19-08-56; Lenda Marc, 9-09-65; Léonard Maurice, 30-05-49; Leroux Jean-Guy, 22-07-49; Lessard Bruno, 14-01-61; Ligonde Georges, 18-03-34; Limoges Claude, 7-10-48; Livraison Blodreau & Fils Enr., a/s Pierre Blodreau; Lizotte Claude, 1-10-62; Marchand Stéphane, 12-06-66; Marois Jean-Luc, 17-11-53; Martin Jean-Pierre, 8-10-46; Mathon Michelle, 18-12-58; McDonald Gary, 2-03-55; Melanson Michel, 19-03-65; Ménard Marie-Claire, 14-04-36; Michaud Jacques J., 8-09-58; Michaud Jasmijn, 5-07-63; Milien Yves-Jean, 1-09-52; Mondestin Serge, 7-06-52; Nadeau Sylvain, 25-03-54; O'Neil Richard, 28-02-61; Orneau Yvonne, 5-06-51; Ouellet Martin, 7-06-57; Ouellette Gérard, 19-03-56; Ouimet Pierre, 15-10-56; Papan-drou Christo, 21-06-62; Paquette Denise, 18-09-54; Parizeau Ghislain, 1-03-66; Payette Normand, 4-04-62; Perron Marcel, 9-06-65; Picotin Gaston, 9-02-41; Pierre Nesly, 20-06-65; Pilon Suzanne, 19-08-54; Plamondon Pascale, 18-05-66; Plante Michel, 1-11-57; Poirier Eric, 19-07-67; Poirier Stéphane, 2-06-62; Poitras Michel, 20-09-66; Pommerleau Gilles, 23-03-54; Poulin Serge, 15-10-61; Price Wendy, Proulx Mario, 11-11-50; Proulx Michel, 17-08-40; Proulx Claude, 12-06-63; Quessnel Jean-Luc, 10-05-60; Quévillon Stéphane, 20-11-68; Raby Claude, 6-04-41; Racine Jean-Guy 30-07-61; Régimbald Serge, 25-06-63; Richard Eric, 27-11-61; Richards Noël, 28-03-53; Rinfret Clyde, 20-06-70; Rochon Richard, 21-09-57; Rosi Luigi, 12-08-69; Roy Claude, 14-04-65; Samsou Laurent, 8-06-57; Santavica Enzo, 5-06-58; Sauvageau Stéphane, 8-08-68; Serret Jean-Marc, 4-06-64; Service de Vacuum L.R. Inc., St-Hilaire Diane Cadran, 4-08-58; St-Jean Walker, 8-06-61; Thériault Michel, 11-12-63; Thibault Nathalie, 21-01-61; Thibault Terence, 3-08-39; Thibault Céline, 20-09-56; Thibault Martin, 25-12-56; Trudeau Ronald, 17-10-61; Vallée Daniel, 15-06-61; Vallée Ronald Jr, 8-10-66; Vanier Michel, 16-09-56; Véronneau Jean, 30-10-54; Vu Lac Tan, 10-11-67; Vummaro Roberto 4-11-64; Zuniga Ricardo, 11-12-62.

PAR ORDRE DE LA COUR

Les intimés sont, par la présente, requis de comparaitre le 17 août 1989 à 13:30 heures, à la Cour Municipale de Montréal-Nord située au 4240 rue Amos, Montréal-Nord. Une copie de la sommation et de la déclaration sont déposées au Greffe de cette Cour.

De plus, prenez avis qu'à défaut de comparaitre, un jugement sera prononcé contre les intimés.

MONTRÉAL-NORD
3 JUILLET 1989

ROGER BISSONNETTE
ASSISTANT-GREFFIER



Avis de révocation de permis

(dossier : 06-89-00366)

Avis est par les présentes donné que **Monsieur Donald Duperré** (184608-6/8450633), ayant exercé la profession d'avocat dans le district de Montréal, a été reconnu coupable par le Comité de discipline d'avoir commis un acte défini à la Partie VII du Code criminel du Canada soit de s'être approprié sans droit une somme de 500 00 \$ que lui avait confiée son client et d'avoir fait défaut de déposer ladite somme dans un compte en fidéicommis, le tout contrairement à la Loi et aux règlements du Barreau.

Le 30 mai 1989, le Comité de discipline du Barreau a imposé à **Monsieur Donald Duperré** la révocation de son permis d'exercice alors que celui-ci n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre.

La décision du Comité de discipline rendue en vertu de l'article 114 de la Loi sur le Barreau étant exécutoire nonobstant appel, le permis d'exercice de **Monsieur Donald Duperré** est donc révoqué à partir du 30 mai 1989.

Les shérifs, registraires, protonotaires et greffiers sont tenus d'afficher cet avis dans un endroit apparent de leur bureau et au greffe du tribunal.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 116 de la Loi sur le Barreau et de l'article 180 du Code des professions.

Montréal, ce 12e jour de juin 1989

Le directeur général
Me Pierre Gauthier



Avis de révocation de permis

(dossier : 06-87-00267)

Avis est par les présentes donné que **Monsieur Daniel Woods** (182650-6/8223554), ayant exercé la profession d'avocat dans le district de Montréal, a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'effet d'avoir commis soixante-douze (72) actes criminels de faux, d'usage de faux et de fraude, le tout contrairement à la Loi et aux règlements du Barreau et se rendant ainsi, conformément à l'article 111 de la Loi sur le Barreau, passible des pénalités prévues à l'article 113 de cette même loi.

Le 6 juin 1989, le Comité de discipline du Barreau a imposé à **Monsieur Daniel Woods** la révocation de son permis d'exercice alors que celui-ci n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre.

La décision du Comité de discipline rendue en vertu de l'article 114 de la Loi sur le Barreau étant exécutoire nonobstant appel, le permis d'exercice de **Monsieur Daniel Woods** est donc révoqué à partir du 6 juin 1989.

Les shérifs, registraires, protonotaires et greffiers sont tenus d'afficher cet avis dans un endroit apparent de leur bureau et au greffe du tribunal.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 116 de la Loi sur le Barreau et de l'article 180 du Code des professions.

Montréal, ce 12e jour de juin 1989

Le directeur général
Me Pierre Gauthier



Avis de radiation

(dossier : 06-86-00208)

Avis est par les présentes donné que **Me Roman Isganaitis** (7009120) exerçant la profession d'avocat dans le district de Montréal a été trouvé coupable par le Comité de discipline du Barreau du Québec des infractions qui lui étaient reprochées notamment :

- avoir reçu en avril ou mai 1978 le mandat d'un confrère de Toronto d'effectuer certaines démarches au Québec dans le cadre du règlement d'une succession d'une dame, décédée à Toronto le ou vers le 15 juillet 1977, a, le ou vers le 8 avril 1982, intenté une poursuite pour honoraires professionnels contre ladite dame, sachant qu'elle était décédée, le tout contrairement à la Loi et au Règlement du Barreau ;

- le ou vers le 21 octobre 1982, a souscrit un faux affidavit à l'appui d'une requête pour mode spéciale de signification de l'action qu'il avait intentée contre ladite dame devant la Cour provinciale du district de Montréal, le tout contrairement à la Loi et au Règlement du Barreau ;

- le ou vers le 16 septembre 1983, a souscrit un faux affidavit qu'il a déposé ou fait déposer en même temps qu'un certificat de défaut et qu'une inscription pour jugement par défaut dans le dossier de la Cour provinciale du district de Montréal, le tout contrairement à la Loi et au Règlement du Barreau.

Le 6 janvier 1988, le Comité de discipline a imposé à **Me Roman Isganaitis** une radiation du Tableau de l'Ordre pour une période de trois (3) mois.

Appel ayant été interjeté par l'int

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier - Résidentiel
200-299 Immobilier - Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.
Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

Propriétés à vendre

* PLEIN PRIX *
Nous payons plein prix pour votre propriété à vendre. Si vous désirez vendre à des conditions flexibles (peu ou pas de comptant), référez-vous aux bons résultats. M. Roy: (514) 443-3636.

Condos à vendre

CENTRE-VILLE ***
MAISON SIMPSON ***
MAISON MACKENZIE
2 rues à l'ouest de Crescent, entre Sherbrooke et Penfield.

Maisons de campagne à vendre

ESTRIE, Domaine 82 acres, vue panoramique, 20 min. de Magog et Sherbrooke, lac Bowler tout privé.

App. et log. à louer

A BON PRIX, sect. nord, 4 1/2, électrique, sortie lav./séc., plancher bois franc, frais peint.

App. et log. à louer

ANJOU
Jour 665-1960, Soir 351-9696
APP. 5 1/2 sous-louer, 15 août au 15 nov. Ensoleillé, calme, meublé.

Visite Libre

OUTRENTON ADJ. DIM.: 6059, Hutchison, 2-4. Enfin le condo que vous rêchiez: 7 1/2 ensoleillé, 2 c.c., plus d'ég., 1 1/2 b./s., à neuf.

Propriétés à vendre

NOUVEAU PROJET SAINT-LAURENT
3 1/2 * 4 1/2
SPACIEUX APPARTEMENTS LUXUEUX, STYLE CONDOS

Propriétés à vendre

CHATEAUGUAY: Bung. 7 1/2, piscine, etc. 95.000 pi.ca., avec chalet 20 X 30 pi. 152.000.

Propriétés à vendre

DANS LE QUÉBEC Village de Port-Rouge
Magnifique propriété, construction moderne d'un air de qualité supérieure.

Propriétés à vendre

INVESTISSEZ: 12 logements, Plateau Mt-Royal, excell. rev. 568.400, parfait cond., rénové, locative. P. Theiler: 582-0042.

Condos à vendre

ILE DES SOEURS: R. Archipel, 3/4, 1135 pi.ca., vue côté-ouest. C. Lavioie, 766-2123.

Maisons de campagne à vendre

MAISON DE CAMPAGNE Habitable à l'année, 54.000 de terrain. Situé conté Maskinongé, 1h. de Mtl. 514-669-3402.

App. et log. à louer

A1, beau 3 1/2, neuf, métro Jean-Talon, entrée lav./séc. \$425. 384-2123, 385-2023.

App. et log. à louer

BEAUX 2-5e AVENUE
Beaubien/Papineau, 4/5 Libre 655-8193

Propriétés à vendre

Dans les Laurentides, LE DOMAINE BRUNELLE. Situé sur le bord du lac Quimé (Site-Ancien-Des-Lacs), maison annexionnée de 4 chambres, avec foyer, donnant accès à une GRANDE PLAGE TRÈS SÉCURITAIRE DE SABLE FINE.

Propriétés à vendre

AHUNTSIG OUEST, nord de H.-B., 10739 MELNER, grand triplex, chauff. électr., radian, s/s fin, foyer, bachelors, garage double, grand terrain, hyp. 12%, exc. rev., prix: \$295.000.

Propriétés à vendre

CHATEAUGUAY: Bung. 7 1/2, piscine, etc. 95.000 pi.ca., avec chalet 20 X 30 pi. 152.000.

Propriétés à vendre

ST-BRUNO du propriétaire, cottage jumelé, 4 chambres, salle à manger, jardin, piscine, services, écoles, \$88.500.

Propriétés à vendre

ST-FRANÇOIS: Cottage jumelé 1976, 1000 pi.ca., piscine, garage, 4 c.c., 2 foyers, s/s fin, bus, écoles. Négociable. 445-1094

Condos à louer

BORD DE L'EAU
Site enchanteur
Lac privé
Piscine chauffée
Camp de jour

Maisons de campagne à vendre

ESTRIE, terre à bois, zone blanche, environ 56 acres, en montagne, avec ruisseau, territoire de chasse, facade entièrement rénovée, superbe vue, fait voir 619-829-6265.

App. et log. à louer

AHUNTSIG 3 1/2, demi-sous-garage avec garage 381-3777

App. et log. à louer

BOUL. ST-JOSEPH: Luxueux 7 1/2, chauffé, eau chaude, 3e étage, \$1.100. 286-1708

GRANBY

Construction neuve. Bungalow 6 1/2 pièces, salle à manger, cuisine, salon, grande salle de bains, 3 chambres à coucher, garage, terrain 150 X 150 env. pion, paysager, libre immédiatement.

Propriétés à vendre

ANGLE CHEMIN ST-LOUIS - DU VERGER: Magnifique bungalow, entièrement rénové, très luxueux, 3 c.c., foyer, terrasse, porte-jarret, jardin. Du prop. \$215.000. 418-889-9227

Propriétés à vendre

DOMAINE MONT-HAUT BOIS
À St-Hippolyte, prop. spacieuse, très moderne au cœur de la nature et à quelques minutes des pentes de ski, tennis et plage privés, garage double, toit cathédrale, foyer, pay. réviduit, \$175.000. 1-563-4371, 1-563-5985

Propriétés à vendre

ST-FRANÇOIS: Cottage jumelé 1976, 1000 pi.ca., piscine, garage, 4 c.c., 2 foyers, s/s fin, bus, écoles. Négociable. 445-1094

Condos à louer

BORD DE L'EAU
Site enchanteur
Lac privé
Piscine chauffée
Camp de jour

Maisons de campagne à vendre

ESTRIE, terre à bois, zone blanche, environ 56 acres, en montagne, avec ruisseau, territoire de chasse, facade entièrement rénovée, superbe vue, fait voir 619-829-6265.

App. et log. à louer

AHUNTSIG 3 1/2, demi-sous-garage avec garage 381-3777

App. et log. à louer

BOUL. ST-JOSEPH: Luxueux 7 1/2, chauffé, eau chaude, 3e étage, \$1.100. 286-1708

LA QUI LA CHANCE ?

Appentis: Canadienne de prestige, 6 c.c., piscine, terrain 16 X 34, chauffée avec robot, solarium 15 X 20, Jenn-Air, four, plaque, lav./vaiss., chambre des maîtres 14 X 24 avec bain tourbillon double, 3 s/bains, grand terrain paysager professionnellement à voir. AuJ. \$194.500. 654-9990

BORD DE L'EAU

À 15 min. du centre-ville. Cottage luxueux sur bord du Richelieu. 12 pièces, tout, terrain 90.000 p.c. \$385.000. Jour: 656-9212, soir: 461-1799.

Propriétés à vendre

BOUCHERVILLE, multi-split 1985, 9 pièces, foyer, garage, grand terrain. \$139.500. Pas d'agent. 655-5581.

Propriétés à vendre

ESTRIE: 5 milles d'Asbestos, domaine Condor. Peut être chalet ou rés. princ. split level, 3 c.c., s/s fin, foyer pierre, terr. paysager 150 X 300 pi., ruisseau, endroit paisible \$58.000. nég. (819) 828-3008. Après 17h. (819) 879-6621.

Condos à louer

BORD DE L'EAU
Site enchanteur
Lac privé
Piscine chauffée
Camp de jour

Maisons de campagne à vendre

ESTRIE, terre à bois, zone blanche, environ 56 acres, en montagne, avec ruisseau, territoire de chasse, facade entièrement rénovée, superbe vue, fait voir 619-829-6265.

App. et log. à louer

AHUNTSIG 3 1/2, demi-sous-garage avec garage 381-3777

App. et log. à louer

BOUL. ST-JOSEPH: Luxueux 7 1/2, chauffé, eau chaude, 3e étage, \$1.100. 286-1708

LES MOTS CROISES

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

LES MOTS CROISES

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

LES MOTS CROISES

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

LES MOTS CROISES

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

LES MOTS CROISES

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

LES MOTS CROISES

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

LES MOTS CROISES

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

LES MOTS CROISES

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

LES MOTS CROISES

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

Horizontalement

- 1-Voilier de l'extrême-Orient. - Lieu où l'on emmagasine le foin.
2-Appesantir. - Poème lyrique.
3-Ciboule. - Ancienne mesure de longueur.
4-Protéine du blanc d'oeuf.
5-Béryllium. - Débarcadère. - Expulsion hors de sa patrie.
6-Provoquer l'indignation. - Terre entourée d'eau.
7-Mariage. - Combats.
8-Poisson d'eau douce. - Onze. - Action de lancer.
9-Placer la selle sur le dos d'un cheval. - Rejette comme faux.
10-Méris. - Trinitrotoluène.
11-Époque. - Jeune enfant.
12-Endroit où l'on conserve le grain. - Mouvements de gens qui se précipitent en masse.

Verticalement

- 1-Opinions préconisant la centralisme de l'État.
2-Fruit à noyau. - Senteur.
3-Étoile. - Taches rondes sur le plumage d'un oiseau.
4-A peu près. - Lanthane.
5-Patrie d'Abraham. - Point que l'on vise. - Corps simple bon conducteur de l'électricité.
6-Lac de l'Atrique équatoriale. - Route rurale.
7-État meilleur. - Éminence.
8-Époque de la reproduction chez les poissons. - Visière. - Irium.
9-Première page d'un journal. - Aussi. - Le fait de ne pas être.
10-Poisson rouge. - Lui. - Feuilles de théier.
11-Laize. - Membrane qui tapisse le thorax. - En matière de.
12-Solution d'hier.

Horizontalement

- 1-Voilier de l'extrême-Orient. - Lieu où l'on emmagasine le foin.
2-Appesantir. - Poème lyrique.
3-Ciboule. - Ancienne mesure de longueur.
4-Protéine du blanc d'oeuf.
5-Béryllium. - Débarcadère. - Expulsion hors de sa patrie.
6-Provoquer l'indignation. - Terre entourée d'eau.
7-Mariage. - Combats.
8-Poisson d'eau douce. - Onze. - Action de lancer.
9-Placer la selle sur le dos d'un cheval. - Rejette comme faux.
10-Méris. - Trinitrotoluène.
11-Époque. - Jeune enfant.
12-Endroit où l'on conserve le grain. - Mouvements de gens qui se précipitent en masse.

Verticalement

- 1-Opinions préconisant la centralisme de l'État.
2-Fruit à noyau. - Senteur.
3-Étoile. - Taches rondes sur le plumage d'un oiseau.
4-A peu près. - Lanthane.
5-Patrie d'Abraham. - Point que l'on vise. - Corps simple bon conducteur de l'électricité.
6-Lac de l'Atrique équatoriale. - Route rurale.
7-État meilleur. - Éminence.
8-Époque de la reproduction chez les poissons. - Visière. - Irium.
9-Première page d'un journal. - Aussi. - Le fait de ne pas être.
10-Poisson rouge. - Lui. - Feuilles de théier.
11-Laize. - Membrane qui tapisse le thorax. - En matière de.
12-Solution d'hier.

Horizontalement

- 1-Voilier de l'extrême-Orient. - Lieu où l'on emmagasine le foin.
2-Appesantir. - Poème lyrique.
3-Ciboule. - Ancienne mesure de longueur.
4-Protéine du blanc d'oeuf.
5-Béryllium. - Débarcadère. - Expulsion hors de sa patrie.
6-Provoquer l'indignation. - Terre entourée d'eau.
7-Mariage. - Combats.
8-Poisson d'eau douce. - Onze. - Action de lancer.
9-Placer la selle sur le dos d'un cheval. - Rejette comme faux.
10-Méris. - Trinitrotoluène.
11-Époque. - Jeune enfant.
12-Endroit où l'on conserve le grain. - Mouvements de gens qui se précipitent en masse.

Verticalement

- 1-Opinions préconisant la centralisme de l'État.
2-Fruit à noyau. - Senteur.
3-Étoile. - Taches rondes sur le plumage d'un oiseau.
4-A peu près. - Lanthane.
5-Patrie d'Abraham. - Point que l'on vise. - Corps simple bon conducteur de l'électricité.
6-Lac de l'Atrique équatoriale. - Route rurale.
7-État meilleur. - Éminence.
8-Époque de la reproduction chez les poissons. - Visière. - Irium.
9-Première page d'un journal. - Aussi. - Le fait de ne pas être.
10-Poisson rouge. - Lui. - Feuilles de théier.
11-Laize. - Membrane qui tapisse le thorax. - En matière de.
12-Solution d'hier.

Horizontalement

- 1-Voilier de l'extrême-Orient. - Lieu où l'on emmagasine le foin.
2-Appesantir. - Poème lyrique.
3-Ciboule. - Ancienne mesure de longueur.
4-Protéine du blanc d'oeuf.
5-Béryllium. - Débarcadère. - Expulsion hors de sa patrie.
6-Provoquer l'indignation. - Terre entourée d'eau.
7-Mariage. - Combats.
8-Poisson d'eau douce. - Onze. - Action de lancer.
9-Placer la selle sur le dos d'un cheval. - Rejette comme faux.
10-Méris. - Trinitrotoluène.
11-Époque. - Jeune enfant.
12-Endroit où l'on conserve le grain. - Mouvements de gens qui se précipitent en masse.

Verticalement

- 1-Opinions préconisant la centralisme de l'État.
2-Fruit à noyau. - Senteur.
3-Étoile. - Taches rondes sur le plumage d'un oiseau.
4-A peu près. - Lanthane.
5-Patrie d'Abraham. - Point que l'on vise. - Corps simple bon conducteur de l'électricité.
6-Lac de l'Atrique équatoriale. - Route rurale.
7-État meilleur. - Éminence.
8-Époque de la reproduction chez les poissons. - Visière. - Irium.
9-Première page d'un journal. - Aussi. - Le fait de ne pas être.
10-Poisson rouge. - Lui. - Feuilles de théier.
11-Laize. - Membrane qui tapisse le thorax. - En matière de.
12-Solution d'hier.

Horizontalement

- 1-Voilier de l'extrême-Orient. - Lieu où l'on emmagasine le foin.
2-Appesantir. - Poème lyrique.
3-Ciboule. - Ancienne mesure de longueur.
4-Protéine du blanc d'oeuf.
5-Béryllium. - Débarcadère. - Expulsion hors de sa patrie.
6-Provoquer l'indignation. - Terre entourée d'eau.
7-Mariage. - Combats.
8-Poisson d'eau douce. - Onze. - Action de lancer.
9-Placer la selle sur le dos d'un cheval. - Rejette comme faux.
10-Méris. - Trinitrotoluène.
11-Époque. - Jeune enfant.
12-Endroit où l'on conserve le grain. - Mouvements de gens qui se précipitent en masse.

Verticalement

- 1-Opinions préconisant la centralisme de l'État.
2-Fruit à noyau. - Senteur.
3-Étoile. - Taches rondes sur le plumage d'un oiseau.
4-A peu près. - Lanthane.
5-Patrie d'Abraham. - Point que l'on vise. - Corps simple bon conducteur de l'électricité.
6-Lac de l'Atrique équatoriale. - Route rurale.
7-État meilleur. - Éminence.
8-Époque de la reproduction chez les poissons. - Visière. - Irium.
9-Première page d'un journal. - Aussi. - Le fait de ne pas être.
10-Poisson rouge. - Lui. - Feuilles de théier.
11-Laize. - Membrane qui tapisse le thorax. - En matière de.
12-Solution d'hier.

LA METEO



Situation générale: après une nuit assez fraîche, une crête de haute pression s'est installée sur le Québec et le soleil réchauffera partout avec des températures entre 20 et 25 degrés.
Une nouvelle perturbation arrivera sur la province dimanche et le ciel se couvrira sur l'ouest. Les températures resteront fraîches sur l'est mais remonteront sur l'ouest.

MONTREAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 25. Dimanche: des nuages avec averses dispersées.

QUEBEC

Abrité-Témiscamingue: Ensoleillé en matinée. Ennuageage graduel par la suite. Max.: 24. Dimanche: dégageant graduel.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

160 App. et log. à louer

CHAMPLAIN
Près Radio-Canada. Très beaux 3 1/2, 4 1/2 et 5 1/2, rénovés, 5425, à 5550. Pool-le/rijo, lav./séch. Site très agréable. Voir: 271-1399, ext. 663-8554.

DE CARIGNAN 2760 Demi s./4, 4 ch., 4 ch., entrée lav./séc., cour. Prix exceptionnel. 5380, 648-4033.

DE LAROCHE, 3ième étage, près du métro Laurier, chauffage au gaz, 3, 3310, 521-7070.

DE LORIMIER ET BEAUBIEN, 4 1/2 rénové, entrée lav./séc., 4550, chauffé, 727-8020.

DE LORIMIER: Près Mont-Royal. Grand 6 1/2, rénové 88. Terrasse, tapis mur, 5650, 1-243-0071 - 1-539-2797 - 525-8234

DES CARRIÈRES 2020, 6 1/2 très propre, libre, 648-6826.

DEZERY, métro Fronténac, 4 1/2 très éclairé, ent. lav./séc., meuble: 3325, ou non: 3300, 597-1794 après 18h.

DORION/SHERBROOKE, 3 1/2 380-mois, toutes taxes payées, 637-3230, 524-1878.

DORVAL, 5 pièces, couple mature, près de tout, stationnement gratuit. 636-4439.

DUMAS
3 1/2, 653-3771, 653-8171

EDOUARD-MONTEPIT
3 1/2 semi s./4, très grand et ensoleillé, chambre, salle de séjour avec foyer de pierre, cuisine non-équipée, douche, beaucoup d'espace de rangement, entrée indépendante, électricité, eau chaude, chauffage et dégivrage inclus. Très grand jardin. 733-1247.

ENTRE GUY ET ATWATER, rue Tupper, grand 3 1/2, foyer, balcon, 6550, 933-3701.

ENTRE RADIO-CAN. ET TÉLÉ-MET., 6 1/2 sur 2 étages, rénové, pour août, 680, 525-3505.

EXCLUSIF ADJ. Westmount. Bas duplex, 2 c.c., 1 1/2 s/b., boiserie, planchers chêne, foyer, s/sol en 1990. chauff. 748-6658, après 18h.

FRONTENAC et Sherbrooke, 3 1/2, frais peint, tout compris, belle vue sur la ville. 524-8613, 525-3550.

FRONTENAC (1430) - 5 1/2, remis à neuf, stationnement, 5000/mois. Libre. Références: 271-7015

FULLUM, MESSIER ET PARTHENAIS 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2. Chauffage et eau chaude fournis. 3.600 Fullum, ap. 10. 524-2557.

GATINEAU, 3 1/2, sous-sol chauffé, poêle, réfrigérateur, 340, 482-4367.

GRAND 4 1/2, près Stade Olympique, et jardin Botanique. 257-8275

GRAND 7 1/2, rue Angers, à louer. Four micro-ondes gratuit avec la location. Idéal pour étudiant. 5475/mois. 842-4552 ou 789-1892.

HENRI-BOURASSA EST
4 1/2 bas, beau secteur. 5425, 744-1066.

HUTCHISON, près Sherbrooke, app. luxueux, Jacuzzi, foyer, nouveau condo, 3 1/2 \$750, 4 1/2 \$900. Libre, voir: 487-7611, ext. 271-7052.

IDÉAL PROFESSIONNELS, 80 St-Joseph, bureau, 2 100 pi. ca., rez-de-chaussée professionnel. 287-7167.

ILE-DES-SOEURS Grand 4 1/2 à sous-louer, 1er août. Lav.-vase, chauffage, garage disponibles. 765-5031.

JEAN-TALON 6292-82, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, entrée lav./séc. Mois gratuit, 252-9472, 252-9468, 721-2317.

JETTA CARAT 86, fins foncé, 76 000 km, air, siège chauffé, tout ouvrant, vitre élect. 4 pneus d'hiver neufs, cruise, prix \$10,900, 933-7650.

LACROIXE
4 1/2, sous-sol 256-6801

LANGELIER, face parc, près centre d'achat, grand 5 1/2, propre, sous-sol, garage double, 259-8128.

LASALLE - 5 1/2: Haut duplex, paisible, près de tout. Libre. 384-3596

LASALLE 165 Stratford, grand 4 1/2, équipé, chauffage, eau chaude, ascenseur. 595-5572.

LASALLE, rue Ghislaine, 5 1/2 haut duplex, 1er juillet, 497-5080 après 18h, 932-5325.

MÉTRO ANGRIGNON, 1 mois gratuit, face parc, 3 1/2 chauffé, 2625 Trinitaire, 367-3718, 766-6121.

MÉTRO BEAUBIEN, 628 et 65 Boyer, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, libres, chauffés, 273-0453 ou 273-5403.

MÉTRO BEAUGRAND 4 1/2, propre, ensoleillé, tapis, haut plafond, luxueux. 5255/mois, non-chauffé, 729-0105.

MÉTRO CADILLAC, Tunnel L.H. Emile Legendre, 4 1/2, 2 1/2, haut duplex, chauffé, électrique, \$350, 280, 728-7247.

MÉTRO FRONTENAC - 2354: Entre Hochelaga et Rouen. Grand 3 1/2 moderne, balcon, avant-réno. \$355, (1 mois gratuit), 531-7759

MÉTRO IBERVILLE, propre, bien entretenu, électrique, non-chauffé, \$315, 387-8076.

MÉTRO IBERVILLE - 6 1/2: chauffé, 5550/mois. Facilité de stationnement. Libre. 721-9151

MÉTRO JOLIETTE 3 1/2, chauffé, élect., entrée lav./séc., stat. arrière, demi s./4, bien éclairé, \$310, 324-8482.

MÉTRO LANGELIER, 7 1/2, luxueux, bas duplex, foyer, bar. Voir: 255-6855.

MÉTRO LANGELIER, haut duplex, grand 5 1/2 rénové, libre 1er août, 259-1330.

MÉTRO OUTREMONT Grand 6 1/2, 3 1/2, très clair, chauffé, eau chaude, frais peint, cuisine moderne, lav./séch., m.-ond. Libre 1er août. 850, 279-2622.

MÉTRO PIE IX Grand 6 1/2 rénové, tranquille, près de toutes commodités, stat. Libre 1er juillet, 5570, 253-9002.

MÉTRO PRÉFANTINE rue Chamby, 4 1/2 bas, rénové, \$380, chauffé, élect., entrée lav./séc., cour. 663-8538.

MÉTRO PRÉFANTINE, 4 1/2, très propre, disponible 1er août, \$355, 870-8881, jour, 633-0500, soir.

MÉTRO ST-HENRI
Rénové, 5 1/2, 5470, chauffage électrique, poêle, frigo, 1er juillet, 937-9950.

MÉTRO VIAU, très grand 7 1/2, 3 1/2, rénové, avec stationnement, 8550, 621-7805, 655-3025.

MÉTRO VIAU, luxueux 5 1/2, 4 c.c., 2 1/2, 1 mois gratuit, \$1,000, 984-8033, 562-3112.

MARQUETTE 8215, entre Jarry et Crémieux, 3 1/2, stat. arrière, 1 mois, info # 4 ou 869-7379 ou 592-7252.

MARQUETTE / BELLECHASSE - 4 1/2: rénové, près des services, Juillet à gratuit, \$350, 453-8772 - 227-7182

MEUBLES ET ÉQUIPÉS avec style, centre-ville, condo 3 1/2, 4 1/2, (3 mois et +), 389-7064.

MEUBLES Superbes appartements et maisons. Tout inclus. De 3 à 12 mois. TROC-VACANCES - 288-4194.

MONTREAL EST, 5 1/2, très éclairé, eau chaude fournie, prix spécial \$300, 276-5680, 322-2615.

160 App. et log. à louer

MERCER, grand 3 1/2, haut triplex, près métro Beaugrand, eau chaude fournie, parc à proximité, 493-0662 après 18h, 589-7661.

MONTREAL-NORD, 11470 Pelletier, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffage élect. locataire. 322-7482, 629-7622.

MONTREAL-NORD, 8 1/2, électrique, St-Vital/Fluor, appel au 381-0492 ou au 389-6584.

MONTREAL-NORD - 3 1/2: 1er étage, 4 ch., avec garage et remise. 329-7881

MONTREAL-NORD
4 1/2, chauffé, \$385, eau chaude fournie. 328-2570, 322-3294.

MONTREAL-NORD - 4 1/2: chauffé, eau chaude fournie. 324-0127

MONTREAL-NORD, Haut duplex, propre, 1er grand, chauffé, \$500, mois libre. 323-9786

MONTREAL-NORD, bas duplex 4 c.c., s/sol, Franklin, garage double, cour, ménage lat. 8500, 430-1186, 592-0359.

MTL-NORD, 4 1/2 très propre, près de Pie IX, centre d'achat Forest, près de toutes commodités, 629-7546.

MTL-NORD - 1 1/2: 1 mois gratuit, près de toutes commodités, entrée lav./séch., propre. 325-3329 - 648-5671

MTL-NORD Grand 5 1/2, très moderne, dans 8 logis, tranquille, 2 balcons, porte patio, près de tout. 352-6513.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

MTL-NORD, 5 1/2 avec cour arrière, rez-de-chaussée, Balzac et Amiens, 525, 325-1017.

MTL-NORD, 3982 Forest, 4 1/2 chauffé, 2 chambres à coucher, libre juillet. 327-7063.

MTL-NORD, grand 5 1/2, \$420, bien éclairé, 308-0206, 387-9617

160 App. et log. à louer

PLATEAU FLEURY: Haut duplex, 5 1/2 chauffé, sur un coin, éclairé. 5550. /mois. 382-4789

PLATEAU - DES ERABLES 3 1/2
Électrique, \$300, /mois. 582-3846

PLATEAU 3 1/2 Cartier près Laurier, neuf, entrée laveuse/sécheuse, porte patio. 472-6501

PLATEAU-MONT-ROYAL
4 1/2, LOFT
2 chambres fermées, appartement neuf et luxueux, vue sur le Mont-Royal. Balcons avant et arrière. 8875. 861-4678.

PLATEAU-MONT-ROYAL
5 1/2, chauffé, \$575, /mois. 666-0744

PLATEAU-MONT-ROYAL, 5 1/2, rénové, frais peint. 523-0286

PLATEAU-MT-ROYAL, Marie-Anne, haut duplex, grand 6 1/2 rénové à 5700, patio 24 X 13, salle à dîner, 5750. 524-2181.

PLATEAU-MT-ROYAL, près Parc Lafontaine, 3 1/2 chauffé, meublé, éclairé, tout compris \$415. 525-6423.

PLATEAU Parthenais/Rachel, bas 7 1/2, poêle et frigo si désiré, \$640, 699-1324, 427-2973.

PLATEAU RAY Masson, près Delorimier, 4 1/2, juillet, \$400, /mois. 667-4699, 527-1323.

PLATEAU - MENTANA 6 1/2 rénové, rez-de-chaussée très éclairé. \$900, /mois. 597-2982 ou 339-2649.

PLATEAU: Loft, 400 pi. ca., ensoleillé, tranquille, rénové, s.-meublé. Libre 1er août. \$390, non-chauffé. 521-4106.

POUR UN BEL ETÉ
À Outremont, 8 1/2 à sous-louer, période août (sept. à négocier

Le tunnel de l'endettement

On n'en sortira pas sans nouvelles politiques

LES PAYS du tiers monde pourront-ils enfin sortir du tunnel de l'endettement où ils sont enfermés depuis le début de la décennie ? Cette semaine, plusieurs voix se sont élevées pour inviter les grandes banques commerciales à rayer une partie des emprunts, dans le sillage de la politique mise au point par les États-Unis en mars dernier. Malgré ses limites, le plan Brady — du nom du secrétaire américain au Trésor, M. Nicholas Brady — est considéré comme une espèce de « planche de salut » pour les pays les plus endettés, notamment ceux d'Amérique latine.

En réalité, le succès de ce plan dépend beaucoup des négociations entre les pays débiteurs et les banques. Chaque partie défend ses intérêts. Si les banques veulent perdre le moins d'argent possible, les nations endettées pour leur part souhaitent conserver une bonne cote de crédit, car elles savent qu'elles auront encore besoin de financement extérieur après avoir réglé le gros des emprunts déjà contractés.

Combien de milliards les banques sont-elles disposées à perdre ? Le plan Brady suggérait une réduction moyenne de la dette de 20 %. C'est au Mexique que ce plan subira son premier vrai test. Hier, après des semaines de pourparlers, les banques commerciales ont offert de diminuer de 35 % les remboursements à moyen terme qui leur sont dus (autour de \$ 54 milliards). Le gouvernement mexicain cherche à obtenir un rabais de 45 %.

La dette du Mexique est d'environ \$ 100 milliards. Le pays a été pratiquement asphyxié par la cure d'austérité, qui dure depuis maintenant six ans, imposée par le Fonds monétaire international. Si une certaine mise en ordre de l'économie mexicaine était devenue nécessaire, tous s'accordent maintenant, y compris les banques, pour accorder un moment de répit au Mexique. Car le gouvernement ne peut continuer à réduire ses dépenses sans risquer de ruiner l'économie et de provoquer une crise sociale et politique. Outre le règlement avec ses créanciers, Mexico cherche à rapatrier une partie des \$ 50 milliards qui ont quitté le pays au cours de la décennie. Il a haussé les taux d'intérêt sur épargne à 35 % pour convaincre ses nationaux de faire fructifier leurs capitaux au Mexique plutôt qu'à l'étranger.

Les plus optimistes s'attendent à ce qu'un accord soit conclu avant le sommet du Groupe des sept qui doit avoir lieu à Paris la semaine pro-

chaine. Une entente donnerait au plan Brady la crédibilité qui lui fait encore défaut.

Si les pays latino-américains peuvent entrevoir l'avenir avec un peu plus d'optimisme — bien qu'il serait hasardeux de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué — ceux du continent africain restent, pour la plupart, condamnés à végéter, sinon à régresser.

La Commission économique pour l'Afrique (la CEA est un organisme des Nations Unies) a lancé cette semaine un cri d'alarme en proposant un changement radical des politiques d'assistance des institutions internationales et des pays industrialisés. Elle remet vigoureusement en question les programmes de redressement économique mis en branle au début de la décennie sous le patronage de divers organismes internationaux. Elle conteste notamment les politiques du FMI et de la Banque mondiale qui, loin de soutenir la croissance, auraient contribué à paralyser les économies.

La CEA en veut pour preuve le fait que la croissance a été nettement plus lente dans les pays qui ont suivi les programmes « d'ajustement structurel » les plus sévères, alors que les autres enregistraient, de manière générale, une meilleure performance. Aux dires de la commission, l'inefficacité de ces politiques résulte du fait qu'elles ont été conçues pour des économies développées. En Afrique, peu de secteurs économiques réagissent selon les critères en vigueur dans les pays industrialisés. Bref, le monde industrialisé a plaqué bêtement un modèle d'assistance qui a servi bien davantage ses propres intérêts que ceux des pays qu'il prétendait aider.

Certes, les gouvernements africains portent eux-mêmes une part de responsabilité du déclin de leur économie, notamment ceux qui encouragent l'inefficacité, le favoritisme et la corruption. Mais le maintien par les institutions internationales des politiques en vigueur ne ferait qu'aggraver la misère et la détresse des populations.

Le monde industrialisé doit réviser ses politiques d'assistance à l'égard du continent africain. Le cri de la CEA reprend celui lancé l'an dernier par l'UNICEF en faveur d'une réorientation de l'aide extérieure : respecter la nature même de l'Afrique.

— ALBERT JUNEAU

La saison des accidents

Il n'y a pas lieu, bien au contraire, de relâcher les efforts

AVEC L'ÉTÉ le Québec entre dans la saison des accidents. La Régie de l'assurance automobile a célébré en 1988 « le meilleur bilan routier jamais enregistré au Québec ». Ce succès, fruit des mesures et des campagnes des dernières années, n'est pas négligeable, mais il reste précaire. Il ne faudrait pas que les semaines qui viennent nous ramènent au triste record de 1985.

En regard des statistiques des décennies antérieures, la situation, il est vrai, s'est améliorée nettement, du moins quant aux accidents mortels. Leur taux a chuté substantiellement, par rapport au nombre de véhicules en circulation (qui a doublé en 20 ans) et aussi en chiffres absolus (1,088 décès l'an passé, par rapport à 1,386 en 1985 et à 2,209 en 1973).

Mais la diminution de 25 % du nombre des victimes visée par la Régie n'a pas été atteinte, malgré une plus forte intervention policière, comme le signale le rapport annuel de la Sûreté du Québec. (Une part importante de la chute de la mortalité routière s'explique par la baisse du nombre des motos en circulation, qui sont passées de 105,603 en 1985 à 72,302 en 1988.)

En revanche, chez les piétons et les cyclistes, l'éducation à la sécurité routière reste à faire. Dans le cas des cyclistes, une étude de la Régie de la sécurité dans les sports et de l'hôpital Maison-neuve-Rosemont (1987) a montré que les victimes

ne sont pas choisies au hasard : près de trois sur quatre étaient de sexe masculin, surtout des garçons de 10 à 14 ans.

Malheureusement, si la vogue du vélo augmente (le Québec compterait 1,6 million de cyclistes), le nombre des autos croît aussi. Il y a là un potentiel d'accident considérable (une étude de Vélo Québec a trouvé que 40 % des accidents de bicyclettes résultaient d'une collision avec un véhicule moteur). La friction est évidemment plus grande aux heures de pointe.

Il n'y a pas donc lieu de crier victoire et de fermer le dossier, au contraire. Il importe que la police maintienne la pression et que les autorités poursuivent l'effort d'éducation qui a été engagé depuis trois ans. Il suffit de prendre le chemin pour voir que la conduite routière reste encore trop souvent relâchée ou agressive. Les moeurs changent mais très lentement.

La RAAQ et la SQ poursuivent leurs analyses. Les projections devraient englober notamment le vieillissement de la population, celle qui conduit, et celle qui doit traverser des voies souvent dangereuses. Il y a là un défi que les planificateurs du transport devront de plus en plus intégrer dans leurs prévisions et surtout leurs projets. Là aussi « le danger croît avec l'usage ». Bon été quand même.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Heureux qui, comme Monsieur...

Quand la victoire du PQ passe par l'Arc de Triomphe

MONSIEUR Jacques Parizeau a cru bon de préciser, hier, que « le Parti québécois se bat pour la coupe ». Une malencontreuse dépêche lui avait fait dire qu'il souhaitait 40 % des suffrages et 30 députés lors des élections générales, fin septembre ou début octobre. Regrettable quiproquo, inexcusable malentendu : ce trop modeste objectif est celui de la mi-août, évidemment. Car le PQ se lance en campagne pour la gagner, on s'en doute bien. Et la démonstration est, comme il se doit, rémptoire.

D'ailleurs, la saison de chasse de M. Parizeau est déjà bien enclenchée et prend les allures d'une campagne présidentielle, voire triomphale et parisienne. Elle passe d'ailleurs par les Champs Élysées. À défaut d'être convié à l'Élysée, notre président du terroir a été reçu par le premier ministre, Michel Rocard. Que dis-je ? Avez-vous remarqué cette remarquable photo dans LE DEVOIR de mardi dernier ? Moi, j'en ai éprouvé une immense fierté. Lequel, entre nous, avait l'air d'un vrai premier ministre, le français d'aujourd'hui ou le québécois de demain ?

Comme on comprend maître Jacques de préférer les splendeurs parisiennes et de se promener, au bras d'Alice, au pays des merveilles provençales. Pour des vacances, la douce France a nettement plus de classe (et moins de frites grasses) que les plages de Old Orchard, ou même d'Ogunquit, que René Lévesque préférait pourtant. Mais l'ancien premier ministre n'était pas un bourgeois de grand cru, à l'inverse du seigneur d'Outremont-les-deux-Églises.

En plus, dites-moi, est-ce parmi les manèges et les arcades du Maine que le PQ va convaincre les milliers de Québécois hors Québec de voter pour lui, l'automne venu ? Le ralliement de la diaspora ne passe-t-il pas plutôt par l'Arc de Triomphe ? M. Parizeau sait bien, lui, que le chemin de l'Internationale Socialiste, dont il est un éminent prosélyte, passe par le PS et son secrétaire général. Comme

il n'y a rien de trop beau pour la classe laborieuse, Pierre Mauroy l'a d'ailleurs reçu à déjeuner. Quelle délicatesse, sûrement appréciée par les deux « chapeçons » de Monsieur, Jean-Louis Roy et Yves Michaud.

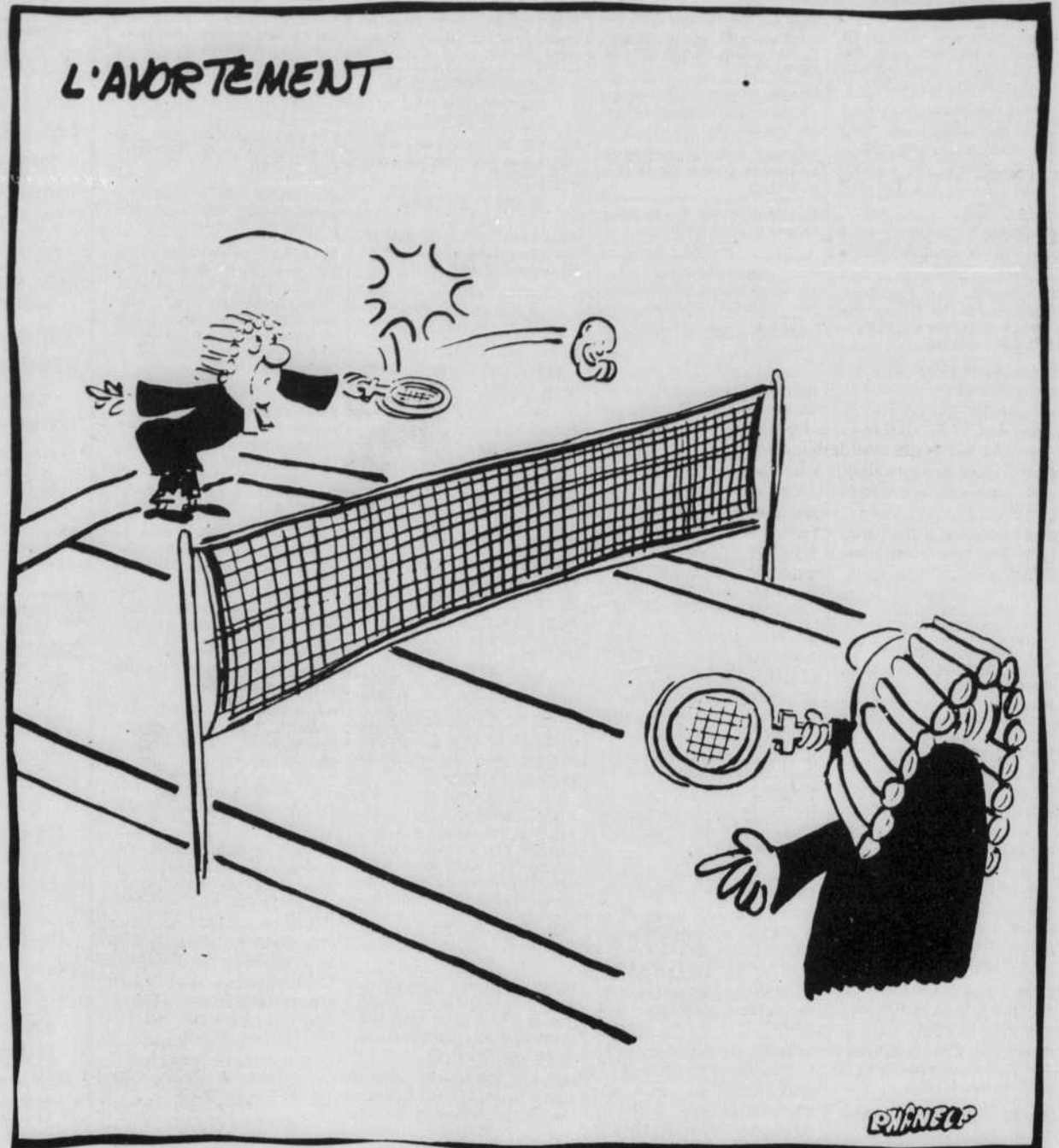
Ne reculant devant aucune audace, M. Parizeau a tenté maladroitement de perturber l'harmonieux triangle Paris-Québec-Ottawa. Passe encore qu'il souhaite des relations directes et privilégiées, plus intenses, entre la Vieille capitale et la Ville lumière. Mais savez-vous ce qu'il mijote, le téméraire. Il partage la lubie du vétérinaire François Lubrina pour que les Québécois de souche française bénéficient de la double citoyenneté. Citoyen de France, M. Parizeau pourrait en même temps présider la République laurienne et diriger les destinées de l'Hexagone. N'en a-t-il pas l'ampleur, le coffre et l'envergure ? Un vrai légionnaire ! À quand sa cocarde, M. Mitterrand ?

L'avenir dure longtemps, dit souvent le maître à ses pupilles. Il sait que sa longue marche vers le Québec promis l'oblige, non pas à battre la coulpe, mais à boire sa coupe jusqu'à la dernière goutte. Jusqu'à la lie, nargueront les cyniques.

Dès la mi-août, foi de scribe sceptique, L'Assomption élèvera M. Jacques au septième ciel, avant que les Québécois d'ici et d'ailleurs en fassent autant, la bise venue. Ayant retrouvé sa grandeur, le PQ a le vent dans les voiles, M. Parizeau est son prophète et ça fera tout un blizzard sur Québec !

Allons, enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé ! Ça va tellement bien pour le PQ, au pays du Québec, que l'on comprend Monsieur d'y battre campagne pendant trois semaines. À vrai dire, qu'a-t-il à gagner des épiluchettes de blé d'Inde et des festivals de la citrouille ? Aussi bien retourner dans la mère-patrie et confier l'intendance à Ti-Guy !

— GILLES LESAGE



Sélection des Lettres au DEVOIR

VOICI une liste de critères éditoriaux servant généralement à la sélection et à la publication des textes de courriers des lecteurs. Ces exigences d'ordre professionnel et matériel ne sont pas limitatives. L'expérience enrichit régulièrement ce petit code interne qui sert à guider l'éditeur des « Lettres au DEVOIR » et à préciser, au besoin, en vertu de quels critères un texte a été refusé ou accepté.

1. Le sujet abordé doit être d'intérêt public, et ne pas exposer un cas simplement individuel. Néanmoins, un cas individuel d'injustice apparente requérant l'appui des médias pourra être accepté pour publication.

Ne sont pas considérées d'intérêt public les lettres de spectateurs exprimant leurs réactions personnelles à la qualité, bonne ou mauvaise, d'un film ou d'une pièce de théâtre ou d'une émission de divertissement.

Il en va généralement de même des répliques, même bien senties, aux articles signés par l'un ou l'autre de nos critiques.

2. La lettre doit porter la signature manuscrite de son auteur ; autrement, surtout si le texte est litigieux, une vérification s'impose, notamment pour éviter de faire paraître un faux.

3. Une réponse à un texte paru dans un autre journal sera normalement écartée, car on ne peut présumer que nos lecteurs savent de quoi il s'agit.

On peut néanmoins reproduire un texte important paru ailleurs, et alors publier des lettres qui le commentent.

Un commentaire au sujet d'une émission d'affaires publiques à la radio ou à la télé peut aussi être publié dans le journal.

4. On écarte automatiquement les lettres dont les auteurs :
- ne veulent pas signer de leur nom (sauf raison grave : par exemple, sécurité des proches, témoignage de victimes);
- font usage de termes peu civils;
- s'en prennent aux gens plutôt qu'aux idées ou aux décisions;
- en mènent large avec le libelle, la sédition, le racisme, l'anti-sémitisme, etc... ou encore
- accusent trop de retard par rapport à l'actualité.

5. La lettre doit porter sur un sujet précis et contribuer quelque peu à l'avancement du débat. Les messages *urbi et orbi* sur tout et sur rien ainsi que les discours à la nation ou les sermons à l'humanité déchuë, sont normalement écartés.

De même, on ne déterre pas les morts, si mauvaise ou édifiante ait pu être leur vie.

6. On écarte généralement les textes qui ne sont pas dactylogra-

phiés, à moins qu'ils soient parfaitement lisibles.

7. On donne préférence aux lettres exclusives au DEVOIR. Priorité est aussi accordée aux auteurs qui écrivent peu souvent ;
- savent tout spécialement de quoi ils parlent, ou
- représentent un secteur d'intérêt, d'expérience ou d'opinion.

8. Une lettre parue ailleurs n'est pas reprise dans LE DEVOIR, à moins qu'il s'agisse d'une réplique à un texte déjà publié dans nos pages.

9. La sélection des lettres vise à aborder le plus grand nombre possible de sujets. On évite de donner trop souvent la parole aux mêmes correspondants.

10. Les textes confus ou incompréhensibles qui résistent à un effort normal d'édition ne sont pas retenus. Il en va de même des lettres dont les auteurs sont manifestement perdus.

On accueille néanmoins la lettre plus ou moins habilement rédigée d'une personne peu familière avec l'écriture — jeune lecteur, analphabète, gens d'autres cultures — et qui, éditée, reste lisible. Il en va ainsi des lettres de personnes souffrant d'un handicap psychologique.

11. Sauf exception, le journal ne traduit pas les lettres rédigées dans une autre langue que le français.

12. On écarte la lettre trop longue, ou comportant un passage impubliable ou un titre incongru, et dont l'auteur exige la publication « intégrale ».

13. On soumet une lettre aux critères ordinaires d'un quotidien : actualité, longueur et écriture convenables, etc. Les collages, les tableaux complexes, les cours d'économie ou d'histoire, les poèmes, les contes même fantastiques, ne répondent pas d'ordinaire à ces exigences.

14. Les lettres acceptées ne paraissent pas nécessairement suivant leur date d'arrivée au journal. Chaque jour, on tient compte de l'actualité, de la longueur des textes et de la diversité des sujets qui paraissent dans la rubrique des « Lettres au DEVOIR » et en page d'opinion. Il peut arriver que, faute d'espace ou de pertinence, on doive finalement sacrifier une lettre même si elle avait été acceptée en principe.

15. Le journal, sauf rare exception, ne s'engage pas à publier une lettre un jour fixé d'avance.

Cependant, les répliques et mises au point, surtout si elles viennent de personnes ou de milieux

visés par la première publication, paraissent le plus tôt possible.

16. On ne publie pas de fausseté manifeste, même sous le motif louable de la liberté d'expression. Mais on peut refléter des préjugés courants, pour permettre qu'ils soient inscrits au forum public et débattus sinon corrigés.

On évite cependant d'ouvrir de faux débats comme : « L'Albanie est-elle en train de prendre le contrôle de l'UQAM ? » Ou autre affabulation ou problème hypothétique de même farine.

17. On reflète les campagnes de lettres, mais sans répétition oiseuse. De même, on ne multiplie pas les publications de lettres donnant substantiellement le même point de vue.

Et on doit savoir mettre un terme à une polémique.

18. Les lettres prenant prétexte d'un problème d'actualité pour passer une publicité gratuite sont refusées.

Il en va généralement de même des communiqués, quelle qu'en soit la forme, qui invitent le public à souscrire à une campagne de financement.

19. Un texte doit respecter les conditions établies dans l'avis de l'éditeur publié de temps à autre parmi les Lettres au DEVOIR.

20. Sauf exception, on remet au journaliste ou au service concerné, plutôt que d'en faire une « Lettre au DEVOIR », le mot du lecteur déplorant une lacune dans un secteur d'information ou dans une « couverture » particulière, dans la qualité du français au DEVOIR, ou dans la distribution du journal.

21. Sauf le droit de réplique, on n'accorde habituellement pas d'espace aux partis politiques et aux députés, même quand leur publicité emprunte la forme d'une « lettre aux lecteurs ».

22. On ne publie pas de texte dont les allégations ne peuvent, faute de vérification, être tenues pour bien-fondées ou à tout le moins vraisemblables.

23. Une lettre qui attaque un journaliste du DEVOIR ou son texte (signé ou non) ou qui conteste les faits présentés dans son article, doit être portée à la connaissance de l'auteur avant d'être publiée, à moins qu'il soit absent. En vertu de la convention collective de la rédaction, ce journaliste a droit de rétablir les faits.

24. LE DEVOIR n'accuse pas réception des lettres qui lui sont soumises pour publication et n'avise pas non plus les auteurs de son refus ou de sa décision de publier.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence

Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., situé au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361.

Abonnements: (514) 844-5738.

LE DEVOIR (USPS #003708 is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa. P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Quand la France parlait trente patois

À l'époque de la Révolution, seulement 3 des 25 millions d'habitants de l'Hexagone parlaient français

GENEVÈVE DE LA TOUR
FONDUE-SMITH

DANS UNE LETTRE à son ami La Fontaine, datée de 1661, Racine raconte ses mésaventures linguistiques loin de Paris où il se heurte aux cocasseries du patois : « J'avais commencé dès Lyon à ne plus guère entendre le langage du pays, et à n'être plus intelligible moi-même », écrit-il. Ce malheur s'accrut à Valence, où une confusion de mot engendra une truculente substitution d'objet qui compromit son sommeil ! Et La Fontaine lui-même, s'égarant aux environs de Limoges, avoue retrouver finalement son chemin, bien que ne connaissant « ni la langue, ni le pays ».

On ose à peine croire qu'au royaume de la grande littérature classique, où les injonctions des grammairiens donnaient le ton au parler de la cour et de Paris, sous l'oeil vigilant de l'Académie française fondée en 1635, qu'un tel fossé puisse exister entre une élite séduisant l'Europe, et une paysannerie vivant en vase clos.

La Révolution fait enquête

Même si au XVIII^e siècle la langue française s'était imposée progressivement dans les villes, et que l'époque est marquée par une intense diffusion des écrits des philosophes, savants, membres de sociétés de pensées et des gazettes déjà nombreuses, les patois, à l'abri de toute cette agitation, restaient vigoureux dans les campagnes de France.

Cette situation apparut intolérable à l'heure de la Révolution soucieuse de consolider la République « une et indivisible ». Après l'élimination des provinces, il fallait balayer ces patois qui faisaient obstacle à la propagande révolutionnaire et dramatisaient éloquentement l'inégalité du peuple.

Henriette Walter, linguiste réputée, qui après son fascinant *Le français dans tous les sens* (Laffont) vient de faire paraître ces jours-ci, chez le même éditeur *Des mots sans culottes*, véritable tourbillon lexical de la Révolution, explique comment apparut à la Convention la nécessité



« Toutes les civilisations sont mortelles disait Valéry. Les révolutions aussi à maints égards... »

de faire enquête et le choix de celui qui allait être un des principaux concepteurs de la politique culturelle de la Révolution.

L'abbé Grégoire, grand défenseur des droits de l'homme, qui avait plaidé dès 1788 pour l'émancipation des Juifs, qu'il obtiendra bientôt, président de la société des amis des Noirs, député à la Constituante, puis évêque constitutionnel de Blois, élu à la Convention, véritable « homme des lumières » au sein du Comité d'instruction publique, apparut le candidat idéal.

Il décide donc en 1790, nous dit Walter, « de faire une enquête afin de connaître le nombre et l'étendue de ces patois dans le pays. La « circulaire » qu'il envoie « aux autorités constituées, aux sociétés populaires et à toutes les communes de la République » comprend 43 questions, dont voici un échantillon :

- « L'usage de la langue française est-il universel dans votre contrée ? »
- « Y parle-t-on un ou plusieurs patois ? »
- « Ce patois varie-t-il beaucoup de village à village ? »
- « Le parle-t-on dans les villes ? »
- « Quelle serait l'importance religieuse et politique de détruire entièrement ce patois ? »

Des résultats stupéfiants

« D'autres questions portent plus précisément sur les formes linguistiques elles-mêmes, ce qui permet de considérer cette circulaire de l'abbé Grégoire comme la première véritable enquête linguistique à grande échelle que nous connaissions », note judicieusement Henriette Walter.

Les résultats de cette enquête sur la langue française sont stupéfiants et montrent que sur une population d'environ 25 millions d'habitants « le nombre de ceux qui la parlent purement n'excède pas 3 millions ».

« Les réponses à la circulaire permettent aussi à Grégoire de dénombrer en France trente patois différents, ce qui le fait s'exclamer : « Nous n'avons plus de provinces et nous avons encore trente patois qui en rappellent les noms et font trente peuples au lieu d'un. »

Enfin dernière réaction concluante : des lettres-réponses au questionnaire « témoignent d'un désir réel des populations régionales d'être « délivrées » de leur patois » et réclament « un enseignement sérieux de la langue nationale ».

L'abbé Grégoire remet donc à la Convention son « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française... langue de la liberté », au nombre desquels la création d'écoles primaires (le mot date de 1791) dans chaque commune où l'enseignement se ferait en français. Talleyrand fait sien également ce projet qu'il présente à l'Assemblée le 10 septembre 1791.

Les Ecoles normales

Mais se pose aussitôt le grave problème de trouver des enseignants qualifiés en nombre suffisant pour cette tâche. D'où la décision de créer des Ecoles normales pour former des maîtres pour l'enseignement primaire. Et c'est en 1794 que sera fondée la célèbre École normale supérieure de la rue d'Ulm pour les professeurs du secondaire. Hélas, les filles plus mal loties devront attendre en 1881, près d'un siècle plus tard, l'ouverture de leur École normale supérieure. Quant aux universités, elles continueront d'imposer en Lettres une thèse en latin en plus de la thèse en français et ce jusqu'en 1905.

Mesurer aujourd'hui l'effet de cette réforme, qui a eu un retentissement considérable, c'est dégager plusieurs aspects de « l'action culturelle de la France dans le monde » pour reprendre le titre de l'excellent livre d'Albert Salon, l'actuel conseiller culturel de la France à Québec.

La France, qui s'était donné mission d'incarner la chrétienté et de s'en faire le témoin dans le monde, a élargi sinon changé ce rôle sous la Révolution en personnifiant l'aspiration universelle des droits de l'Homme et de la libération de la personne humaine de toutes les forces d'oppression. « Langue de la liberté » a dit l'abbé Grégoire, et c'est bien son souffle qui a suscité l'éveil des nationalités et des nationalismes non seulement en Europe mais en Amérique latine.

Mais « langue des lumières » aussi, qui devint le véhicule privilégié de la culture française, lié désormais à l'action et au prestige d'innombrables médecins, savants, explorateurs, ingénieurs, architectes, conducteurs de grands travaux, d'enseignants et même d'officiers et d'administrateurs répandus à l'étranger. En Pologne, en Russie, le français était devenu la seconde langue officielle.

Très vite l'action culturelle et linguistique française, d'abord subordonnée à l'unité et l'intérêt de la Nation à l'intérieur de l'Hexagone, les définissant même, s'est trouvée volatilisée. « Il y a dans la puissance des Français », écrivait Joseph de Maistre en 1809, « il y a dans leur caractère, il y a dans leur langue surtout, une certaine force prosélytique qui dépasse l'imagination. La nation entière n'est qu'une vaste propagande. »

La rivalité ne pouvait donc que surgir avec l'Angleterre d'abord, puis l'Allemagne et l'Italie, quand l'hégémonie culturelle française s'est doublée d'une hégémonie politique et coloniale. On en mesure aujourd'hui les effets sur le plan linguistique où, dans certains secteurs culturels, le français est sur la défensive.

La revitalisation des langues régionales

Enfin la Révolution, rupture d'un ordre constitutionnel et social établi, a brisé aussi l'ordre du langage, celui de « l'agonie » d'un siècle. Exprimer l'inexprimable, les palpitations de la vie intérieure, la nature absolue, la psychologie de la mort, s'engager dans une poésie nouvelle sont là les réflexions sur leur art que Chateaubriand et Victor Hugo ont pu dissocier de la crise révolutionnaire.

Si on assiste aujourd'hui à une revitalisation des langues régionales en France, si la régionalisation administrative et économique semble contredire la grande réforme départementale de la Révolution, ce n'est qu'un des paradoxes de l'Histoire. Toutes les civilisations sont mortelles, a dit Valéry. Les révolutions le sont aussi à maints égards, car la terre qui a tremblé, un jour tremblera encore.

L'enjeu véritable du sida : la reproduction de l'homme

SERGE GENEST

Professeur au département
d'anthropologie de l'Université
Laval

CERTAINES déclarations, en marge de la Ve conférence internationale sur le sida ont insisté sur les progrès limités qu'on avait pu y constater. Les personnes à la recherche de découvertes biomédicales spectaculaires, ou de recettes infaillibles dans la prévention de la maladie, seraient restées sur leur faim.

Pourtant, plusieurs résultats d'enquêtes, menées à travers le monde sur les comportements sexuels, sur la situation particulière vécue par les femmes face au sida, présentés lors de cette conférence internationale, ouvrent de toutes nouvelles pistes de réflexion sur la prévention de cette maladie, en particulier dans les programmes de prévention dans les

pays en développement. Nous sommes peut-être même en face d'une nouvelle façon d'aborder toute cette question.

En effet, ce n'est pas en développant un discours unique (avec les effets escomptés dans les pratiques) sur le sida et sa prévention que nous agirons sur cette maladie. C'est plutôt en abordant sans équivoque l'enjeu de ce mal, la reproduction, qu'il sera possible de limiter ses ravages.

En fait, nous sommes une fois de plus en face de la définition d'un problème de santé à partir de la vision technique biomédicale habituelle, tout en reconnaissant que le sida renvoie à une série de dimensions sociales à côté desquelles il est impossible de passer.

Faut-il rappeler que la biomédecine s'est développée dans la foulée de la promotion de la vision technologique du 20^e siècle ? C'est ainsi que le corps est devenu un corps-machine dont les pièces sont détachables

et peuvent être remplacées, si nécessaire.

Dans un tel contexte, la sexualité apparaît comme une partie de la mécanique semblable à toute autre. Mais il faut penser qu'une telle vision ne correspond pas à celle qu'on rencontre dans la majorité des sociétés.

Rien n'est parfait

Bien sûr, nous savons qu'il n'y a pas de cure actuellement contre le sida. Nous savons également que le virus se transmet principalement lors des rapports sexuels. Nous savons enfin que le préservatif s'avère le moyen technique le plus sûr, pour le moment, pour éviter de contracter la maladie ou de la propager.

Le sida, directement associé aux rapports sexuels dans la majorité des cas, nous place devant deux choix qui sont bien identifiés. Ou bien, on accepte que, devant le danger ainsi révélé, la seule issue reste le plaisir solitaire ou bien on se

tourne vers le condom, seule bouée de sauvetage pour que le désir existe au-delà de la masturbation. Mais il faut aussi savoir que cet outil tant vanté de la sexualité post-sida pourrait même présenter des dangers de lésions vaginales augmentant ainsi la susceptibilité des femmes d'être atteintes du virus en cas de relation sexuelle sans protection. Rien n'est parfait en ce monde !

L'idée de recueillir le sperme dans un sachet de caoutchouc pour s'en débarrasser « dans la nature » heurte de plein front la conception des rapports sexuels, des rapports femmes/hommes et de la reproduction dans la très grande majorité des sociétés de la terre. Même dans les nôtres, la sexualité demeure, pour une bonne partie de la population, davantage qu'un appareil génital, des sécrétions et un condom.

Avec les moyens de communication que nous connaissons de nos jours, on peut poser la possibilité de

l'utilisation systématique du préservatif par toutes les personnes en âge de se reproduire. L'image ainsi créée de l'extinction de l'espèce constitue une éventualité à laquelle aucune autre épidémie n'a conduit les sociétés humaines jusqu'à maintenant.

Sans aller jusqu'à affirmer que les individus à qui on présente les dangers du sida et le moyen de se prémunir soient parfaitement conscients d'un enjeu pour l'espèce, ils saisissent probablement un peu de cela à leur niveau. Dès lors, pourquoi ne pas affronter directement cette question, construire les campagnes d'information sur les effets du sida sur la reproduction ? Il faudrait associer cette maladie à ses conséquences sur les chances de garder son enfant en vie et aussi insister sur les ajustements dans les pratiques sexuelles afin de faciliter la procréation dans les meilleures conditions.

Une telle façon de procéder oblige alors à prendre en considération les conceptions différentes de la sexualité, la variété des rapports femmes/hommes selon les sociétés. Cela conduit aussi à responsabiliser les hommes tout autant que les femmes face à la propagation de cette maladie. Cette démarche entraîne également une meilleure prise de conscience de la plus grande vulnérabilité des femmes face au sida, étant donné les conditions économiques précaires et la soumission conjugale qui sont souvent leur lot.

Préservatif et sexualité

Personne ne remettra en cause la nécessité de poursuivre les travaux sur les anticorps, les lymphocytes, le VIH et les autres aspects biomédicaux impliqués par le sida. Mais les spécialistes de la biomédecine devront se faire redire constamment que les recours techniques pour entraver cette maladie ne supprimeront pas la pauvreté, le chômage et la marginalité vécue par les personnes qui sont atteintes; pas plus qu'ils ne toucheront les implications pro-

fondes du sida qui se nomment désir, sexualité et rapports homo ou hétérosexuels.

Le jour où tous les humains de la terre seront convaincus d'utiliser des préservatifs, nous aurons peut-être scellé le sort du sida, mais nous n'aurons alors rien dit sur la reproduction, sur la sexualité, sur le désir, en fait sur toutes ces petites choses qui font la différence entre être et ne pas être.

La solution n'est pas que technique

Je suis maintenant persuadé que tant qu'on n'abordera pas avec les populations, surtout celles de pays en développement, l'enjeu véritable lié au sida, la reproduction, on continuera d'agir comme si la solution à cette épidémie n'est que technique : la production d'un vaccin, l'utilisation de préservatifs. Encore une fois, nous apporterons une réponse technique à un problème et nous tenterons alors de l'exporter vers les autres sociétés en nous étonnant qu'elle ne soit pas reçue.

Quant aux « scientifiques » purs et durs qui, comme on l'a senti lors de la conférence de Montréal, se rebiffent contre toutes les interrogations qui ne se nomment pas VIH, lymphocytes ou macrophages, ils devront retourner dans la quietude de leurs laboratoires, à l'abri de tout ce qui ne serait qu'agitation. Car, s'ils choisissent de discourir de leurs travaux sur la place publique, ils se doivent alors d'accepter que d'autres discutent des implications de leurs découvertes. Cela s'avère d'autant plus important que le discours médical sur le sida rappelle, par certains aspects, celui que les médecins tenaient sur la santé publique à la fin du 19^e siècle en Europe et qui les faisait définir ce qu'est l'ordre social.

Mieux vaut s'éloigner de cette tentation et parler aux femmes et aux hommes de ce qui les touche directement : l'avenir de leur progéniture.

Des accusations totalement gratuites

RÉPLIQUE

MICHAEL CRELINTEN
JACK JEDWAB

Les auteurs sont respectivement directeur général et directeur des relations communautaires du Congrès juif canadien pour la région du Québec. Ils répondent ici à l'article de Michel Vastel paru dans cette page le 27 juin

DANS SON article « La grande visite », Michel Vastel déclare que la visite d'État du président d'Israël Chaim Herzog ne pouvait plus mal tomber, car elle coïncidait avec la controverse entourant les activités de Patricia Starr, candidate libérale en Ontario, et ex-présidente du Conseil national des femmes juives du Canada, (section Toronto). Le rapport que M. Vastel établit entre ces deux événements est totalement inapproprié et laisse transparaître une tendance à la généralisation que l'on ne saurait qualifier que d'extrêmement regrettable.

D'ailleurs, dans ses commentaires subséquents, M. Vastel révèle les intentions profondes qui l'ont motivé à établir ce rapport : il laisse entendre que les allégations entourant la conduite de Mme Starr éclaboussent les organismes juifs et il insiste, que ces derniers pourraient aussi être impliqués. Supposer l'existence d'un tel lien relève d'une complaisance absolument inacceptable. On ne saurait tenir l'ensemble d'une communauté responsable des actes présumés d'une seule personne. La judéité de Mme Starr n'a rien à voir avec la question, et ne devrait avoir aucune

incidence sur l'analyse de la situation.

Qui plus est, cela n'a aucun rapport avec la visite officielle de M. Herzog. Il est profondément troublant que de pareilles insinuations paraissent dans les pages d'un journal aussi respecté que LE DEVOIR.

M. Vastel ferait mieux de suivre l'exemple du chroniqueur Michael Valpy du *Globe and Mail* de Toronto, qui a affirmé dans un article que « l'origine ethnique n'est certainement pas en jeu dans l'affaire Starr... Il s'agit plutôt d'une histoire de politiciens trop avides de contributions et trop empressés de récompenser leurs donateurs. L'origine ethnique des personnes visées par cette affaire est sans importance. Nous sommes tous d'accord là-dessus. »

Le droit de défendre nos membres

Pour étayer ses positions, M. Vastel fait allusion au répertoire téléphonique *Ottawa Jewish Reference*, publié par Na'amat Canada, qui, soutient-il, témoigne de l'« influence » exercée par le lobby juif au Canada. En réalité, ce document provient en grande partie d'une compilation de messages publicitaires et de noms de résidents juifs d'Ottawa. La plupart des organismes juifs qui y sont répertoriés sont de nature culturelle, sociale ou éducative. En outre, le nombre de ces organismes témoigne seulement de la diversité et de la vitalité de la communauté juive.

Quoi qu'il en soit, la communauté juive n'a pas à se défendre des efforts qu'elle déploie pour préserver son patrimoine et son identité. Nous avons gagné le droit de défendre les intérêts de nos membres, au même titre que tout autre minorité. Nous

sommes fiers du rôle que nous jouons au sein du processus démocratique au Canada, et nous sommes indignés des insinuations faites à notre endroit sur cette question. Il nous est très difficile de ne pas interpréter les propos de M. Vastel comme étant gravement discriminatoires.

M. Vastel poursuit en « accusant » le président israélien d'avoir pris part à une réception organisée par les Obligations de l'État d'Israël en vue de recueillir des fonds. Il ajoute que les diplomates canadiens ont été embarrassés par le fait qu'une manifestation à caractère privé ait eu lieu dans le cadre d'une visite d'État. Le président Herzog a effectivement assisté à une réception organisée par la communauté juive d'Ottawa, mais il peut confirmer de façon catégorique qu'aucune levée de fonds n'a eu lieu lors de cette réception. M. Vastel, qui n'a pas pris la peine de vérifier ses renseignements, a agi de la façon la plus irresponsable en lançant des accusations totalement gratuites.

M. Vastel entreprend ensuite de jeter le blâme sur la communauté juive pour ses contributions à Magen David Adom, alors que la Croix-Rouge canadienne a besoin de fonds. Il serait simpliste de croire que le fait d'encourager l'un de ces organismes exclut automatiquement l'autre. La fierté du peuple juif se traduit par son attachement à Israël. Toutefois, l'insinuation de double allégeance que fait M. Vastel est une accusation éculée et fortement teintée de racisme.

En deuxième lieu, la communauté juive a généreusement contribué à de nombreux organismes locaux, provinciaux et nationaux, y compris la Croix-Rouge. Notre pays a grandement bénéficié de la générosité de

la communauté juive.

Michel Vastel lui-même cite le premier ministre Mulroney (LE DEVOIR, 28 juin) soulignant l'apport de la communauté juive au développement du Canada : « Ses membres se sont distingués de façon exceptionnelle : il n'y a guère de dimension de notre vie nationale, qu'il s'agisse des arts, de la recherche scientifique, de la médecine, du commerce, de la politique, du syndicalisme ou du droit, qui n'ait bénéficié à bien des égards du dynamisme de notre importante communauté juive. » Des sentiments similaires ont été exprimés par le maire Jean Doré, lors de la réception offerte par la Ville de Montréal en l'honneur du président Herzog.

Un peu d'humilité

La communauté juive fait bien sûr du lobbying. En tant que minorité culturelle au Canada, l'une des plus anciennes, nous encourageons l'activisme politique. Nos organismes politiques, qui existent depuis bien des décennies, font avancer le débat sur de nombreuses questions sociales et s'efforcent de longue date de lutter contre la discrimination sous toutes ses formes. En fait, nous encourageons les autres communautés à s'engager politiquement elles aussi, afin de contribuer pleinement aux débats très importants qui nous concernent tous.

M. Vastel ferait mieux de rendre compte des questions de fond de ces débats, plutôt que de s'en prendre à notre communauté pour sa volonté de participation. Comme le faisait observer le poète américain Paul Williams : « Aucun individu ne possède la sagesse de tout un peuple. » Un peu d'humilité serait peut-être indiquée.

EUROP AUTO A LA SOLUTION

POUR VOS VACANCES EN EUROPE
CHOISISSEZ UN PLAN ACHAT-RACHAT

CITROËN

- POUR SES TARIFS
- POUR L'HABITABILITÉ ET LE CONFORT INÉGALÉ DE SES VÉHICULES
- POUR SON SERVICE ULTRA RAPIDE
- POUR SON ASSURANCE ANTI-STOP SANS ÉGAL
- POUR SON VASTE CHOIX DE MODÈLES
- POUR BÉNÉFICIER D'UN VÉHICULE FLAMBANT NEUF
- POUR UN VOYAGE SANS SURPRISES

DEMANDES À VOTRE AGENCE DE VOYAGES LES PRODUITS CITROËN



En avant Citroën!

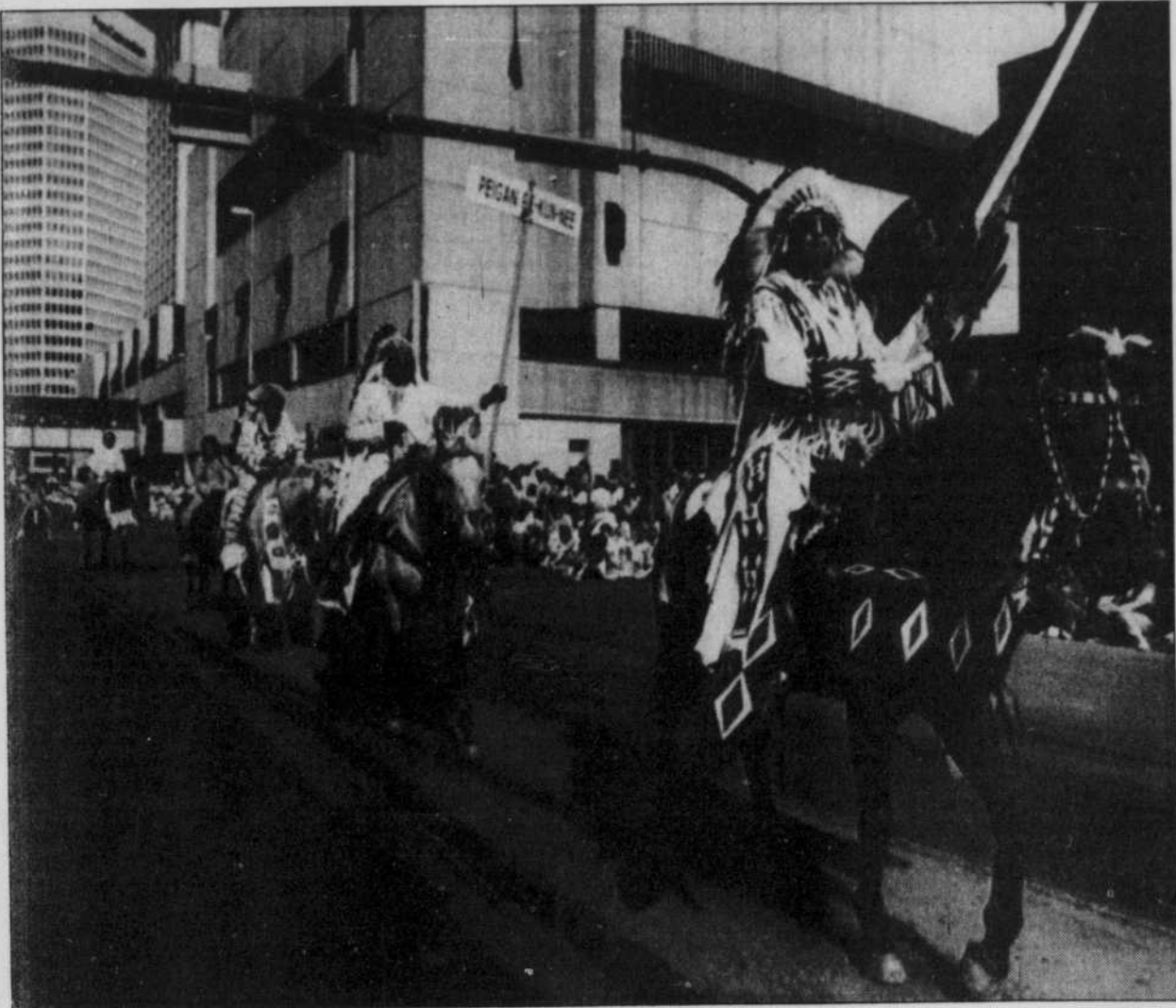


PHOTO CP

Panache dans les rues de Calgary

Les Indiens de la tribu des Peigans ont paradé fièrement, hier, dans les rues de Calgary à l'occasion du défilé d'ouverture du Stampede, la grande fête estivale de l'Ouest canadien.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Les infirmières

cées sur l'entente, soit 32 pour et 134 contre. Les résultats de neuf établissements restent encore à venir.

Dans les centres locaux de services communautaires, 107 établissements sur 115 se sont prononcés: 22 pour, 85 contre.

Du côté des centres d'accueil public, on attend encore les résultats de 38 établissements sur un total de 129. Les infirmières sont favorables à l'entente dans 36 centres et contre dans 55.

Les résultats sont beaucoup plus lents à venir dans le secteur des établissements privés conventionnés. Un seul établissement sur neuf s'est prononcé et sa réponse est négative.

À la lumière de ces résultats, les 600 délégués de la FIIQ réunis en conseil fédéral à Québec les 18 et 19 juillet prochain, décideront de l'orientation dans la poursuite des négociations et de la stratégie à adopter.

◆ Ochoa

Devant le tribunal, Ochoa a revendiqué l'entière responsabilité de l'établissement des contacts avec Pablo Escobar, chef des trafiquants de drogue colombiens du cartel de Medellín. L'émissaire envoyé par Ochoa, sous un faux passeport était le capitaine Martinez Valdes.

Ochoa, qui avait été également en charge de la coopération militaire au ministère des Forces armées avant de partir en Angola, a aussi été accusé d'avoir roulé le gouvernement de Luanda et des dirigeants sandinistes pour lesquels il devait acheter des armes.

8 juillet

par la PC et l'AP

1988: le policier Allan Gosset, de la Communauté urbaine de Montréal, est congédié à la suite de l'affaire Griffin; Terre-Neuve devient la huitième province à ratifier l'accord constitutionnel du lac Meech.

1987: mort de l'agronome et commentateur à Radio-Canada, Paul Boutet, à l'âge de 76 ans.

1986: Kurt Waldheim est installé à la présidence de la République autrichienne.

1985: déraillement du train Le Havre-Paris: neuf morts; décès de la grande-duchesse Charlotte, qui régna sur le Luxembourg de 1919 à 1965.

1976: plus de 9 000 personnes ont péri dans un tremblement de terre en Nouvelle-Guinée.

1974: sous Pierre Trudeau, les libéraux remportent 141 sièges lors des élections fédérales.

1965: cinquante-deux personnes périssent dans l'écrasement d'un avion du Canadien Pacifique en Colombie-Britannique.

1959: le général Douglas MacArthur est nommé commandant en chef des forces des Nations unies en Corée.

1943: mort du résistant français Jean Moulin, 44 ans, au cours de son transfert en Allemagne.

1940: le gouvernement norvégien se transporte à Londres après 62 jours de combat contre l'invasisseur allemand.

1920: première édition du journal *Le Moniteur acadien* publié à Shédiac.

1822: le poète anglais Percy Bysshe Shelley se noie dans le golfe de la Spezia, en Italie.

1792: la France déclare la guerre à la Russie.

1810: les Pays-Bas sont annexés à l'Empire français.

1706: Pierre Le Moyne d'Iberville est inhumé à La Havane.

1540: le mariage d'Henri VIII d'Angleterre avec Anne de Clèves est annulé par les Convocations de Cantorbéry et d'York.

1810: le chanteur américain Steve Laurence (1835).

L'ex-colonel Antonio de la Guardia a aussi rendu de longs services à la révolution cubaine: lutte clandestine avant 1959 qui le conduisit à entrer en 1960 au ministère de l'Intérieur où il organisa la police de la jeune révolution.

Pendant 18 ans, Antonio de la Guardia, appelé communément « Tony », a travaillé dans les services d'espionnage et les troupes spéciales du ministère de l'Intérieur, une unité d'élite et de combat. Au moment de son arrestation, il venait d'être remplacé à la tête du département MC, une cellule du ministère de l'Intérieur qui opérait sous la couverture d'une société cubaine d'imports-exports, la Cimex S.A.

Le secret département MC était chargé de contourner le blocus économique américain contre Cuba, de gagner des devises pour Cuba par des opérations commerciales légales ou clandestines et d'importer du matériel de haute-technologie ou scientifique frappé par l'embargo.

Tony a reconnu devant la cour martiale avoir usé de ses prérogatives discrétionnaires sur les gardes-côtes et les contrôleurs aériens pour la contrebande, via Cuba, de six tonnes de cocaïne vers les États-Unis, au cours des trois dernières années.

Il a affirmé que le trafic de drogue n'a commencé qu'en 1987. Aux États-Unis, où Cuba est accusé de collaborer au trafic de drogue depuis le début des années 80, cette affirmation a été mise en doute.

La drogue arrivait à Cuba par yacht ou avions de tourisme à la station touristique de Varadero, sur la côte nord de Cuba qui fait face à la Floride, où était bombardée dans des paquets imperméables dans les eaux territoriales cubaines, ou la récupéraient des vedettes rapides.

L'ex-colonel a expliqué qu'il avait des liens depuis de nombreuses années avec ces transporteurs en raison des opérations du MC, mais qui ne concernaient pas le trafic de drogue jusqu'en 1987.

Antonio de la Guardia, selon des informations circulant à La Havane, est le gendre de Diocles Torralba, le ministre des Transports destitué également le 12 juin dernier pour mauvaise conduite. Les autorités cubaines n'ont établi officiellement aucun lien entre les deux affaires.

Quant à Amado Padron, le quatrième condamné à mort, il était chef de la section des opérations spéciales du MC.

◆ L'existence

gement, estime Me Herman Bédard, le procureur des 11 citoyens.

« Par déférence », estime Me Bédard, les cours municipales ne devraient pas siéger en attendant de connaître le dénouement légal ou politique de cette cause.

Heureusement, dit l'avocat, ce jugement tombe en période estivale, alors que les cours municipales ne siègent pas ou peu. Cela laisse le temps au ministre de la Justice de réagir, soit en en appelant de la décision de la Cour supérieure, soit en modifiant le statut des cours municipales.

Mis à part Montréal, Québec et Laval, il existe au Québec 133 postes de juges municipaux pour 131 cours municipales desservant 400 municipalités et une population de \$ 3,4 millions d'habitants. En plus de leurs attributions régulières — stationnement, taxation, etc. — 55 % d'entre elles traitent d'infractions sommaires en matière criminelle.

Les cours, ailleurs qu'à Montréal, Québec et Laval, peuvent être abolies par une municipalité, avec approbation des ministres des Affaires municipales et de la Justice. La Loi sur les cités et villes ne prévoit cependant aucun critère susceptible de justifier l'abolition par un conseil municipal, ni régissant l'approbation susceptible d'être donnée par les ministres à une telle décision.

Cette situation, estime le juge Viens, « ouvre une porte béante à l'intervention discrétionnaire ou arbitraire de la part de l'exécutif, et ce à un tel point que le juge municipal en apparence inamovible en fonction de l'article 606.1 de la Loi sur les cités et villes, ne l'est effectivement pas et ne peut être perçu comme tel ».

Ces seules considérations, note le juge, sont suffisantes pour faire droit à chacune des requêtes, mais il y a plus. L'inamovibilité est également remise en question par certaines dispositions de la Loi sur les cours municipales permettant à un conseil de ville de soustraire son territoire à la juridiction de la cour d'une autre municipalité, précise-t-il.

Le magistrat aborde enfin la question du double statut des juges municipaux, qui tout en accomplissant ces fonctions, peuvent à leur discrétion poursuivre la pratique privée du droit.

« C'est ainsi, note le juge Viens, que l'on peut sans doute s'interroger sérieusement à savoir si l'homme raisonnable ne pourrait avoir une crainte aussi raisonnable face à un juge municipal alors qu'il sait que son propre avocat ou l'un de ses associés, et le juge municipal ou l'un de ses associés dans leur rôle d'avocat, s'affrontent vigoureusement dans un tout autre dossier? »

« Par ailleurs, écrit-il, l'homme raisonnable ne serait-il pas en droit d'exprimer une crainte raisonnable quant à l'impartialité d'un juge municipal ayant à rendre justice à un justiciable susceptible d'être un client potentiel de l'avocat-juge et de son étude? »

« Sans imputer aucune mauvaise foi aux juges municipaux intimés », précise le juge Viens, ces derniers « courent le risque sérieux de ne pas paraître impartiaux... ». Un seul n'était pas membre du Barreau au moment des audiences.

« C'est le jugement le plus important jusqu'à présent en droit constitutionnel sur la légalité du juge-avocat », affirme Me Bédard, qui réclame pour les juges municipaux un statut de juges à temps plein.

Entre-temps, dit-il, même l'impartialité des tribunaux administratifs du Québec pourrait être contestée en vertu de la décision du juge Viens. Et à la lumière de la charte fédérale des droits, d'autres provinces s'intéresseront également à ce jugement, poursuit-il.

◆ Une Gaspésie

d'une vallée à l'autre, de Pleureuse en Madeleine, vers des paysages époustouflants et des points de vue à couper le souffle. Il faut admirer Mont Saint-Pierre, célébré par de grands peintres, dont Marc-Aurèle Fortin, pique-niquer dans une halte propre, musarder au Parc Forillon, à défaut d'y séjourner. Il y a des choix délicieux, tant il y a à voir.

Au Musée de la Gaspésie, à Gaspé, coup d'oeil ébahi sur les sculptures, stèles ou dolmens, des Bourgault-Legros de Saint-Jean-Port-Joli. À l'intérieur, cet été, la vedette est accordée aux cantilènes et chants de la mer (huiles et aquarelles) de Stella Joncas-Veillet, et à Blanche Lamontagne, présentée comme la première poétesse du Québec.

Notre route nous mène ensuite à Fort Prével, pour le gîte et le couvert, l'un et l'autre d'excellente venue, comme d'habitude. Le bain tourbillon extérieur rafraîchit à point bouillabaisse du chef Arnel Béland est toujours aussi savoureuse.

Le lendemain, le soleil, toujours fidèle, s'abat sur Percé et transforme en joyaux le rocher, Boudha énigmatique, l'île Bonaventure, qui nous invite à parcourir lentement le sentier des colonies, jusqu'aux fous de Bassan, s'époumonnant à 200,000 sur les falaises et les escarpements.



PHOTO AP

Sauve-qui-peut dans les rues de Pampelune

Les taureaux ont été lâchés dans les rues de Pampelune, en Espagne, hier, pour marquer l'ouverture de la Saint-Firmin, fête traditionnelle de la Navarre. Parmi les milliers de jeunes gens qui ont couru devant les bêtes, 29 ont été blessés légèrement comme chaque année.

En soirée, pour ne pas passer sous silence notre 30^e anniversaire de mariage, ma femme et moi, nous sommes chez Ginette et Pierre Péresse qui, du haut de leur Gargantua si bien nommé, célèbrent aussi leur 30^e saison de gastronomie sur le Mont Sainte-Anne. Près de l'immense foyer central, une petite photo rappelle que c'est ici, fin mai 1987, que le président Mitterrand a été reçu par le premier ministre Bourassa et les deux illustres Lévesque du coin, René, de New-Carisle, et Gérard D., de Paspébiac.

En fin de soirée et au soleil levant, une marche sur le promenade réconcilie avec le béton qui, ayant envahi Percé, en a chassé les hippies et hobos de jadis. Plus de camping sur la plage, devenue propre comme un gilet. Plus de Ti-Loup, mais les chansons que Tex et Claude Dubois ont consacrées au capitaine Langlois rôdent avec l'ombre des pêcheurs endormis autour de la Maison du pêcheur, avec Raoul Roy probablement. M. Boulanger n'est plus là pour nous promener avec sa rossinante. À peu près plus de pêche, et si peu de morues, mais plein de touristes, pris en charge par d'affables morutiers recyclés. En voici justement un, amène, nous proposant une excursion, en confortable minibus, au Mont Sainte-Anne, la grotte, la crevasse (au nom gouailleux), les Failles (péquistes) ou les Falls (libérales). Avec l'aimable guide Denis Harbour, nous apprenons en deux heures plein d'histoires et de légendes de ce pays que nous croyions bien connaître pour l'avoir fréquenté avec armes et bagages, enfants et tente, sous des étés trop courts.

Nous revoici au Normandie où, il y a 25 ans, nous nous sommes réfugiés en pleine nuit de fin d'août, n'en pouvant plus des pluies incessantes et du froid. Calme et confort, avec vue imprenable sur le sphinx, bonne table et service courtois. Ce n'est plus vrai qu'on ne peut pas manger de poisson autour de la péninsule, ou que les Gaspésiens ne savent pas l'apprêter. Au contraire, il y a un peu partout d'excellentes tables, mettant en vedette poissons et crustacés. Autre mythe 6^e de ceinture, quant à y être: la route de ceinture n'est plus le casse-cou tant décrié de naguère; elle est agréable et confortable. Nous n'y avons subi, fin juin, qu'un tout petit bout en réparation, phénomène inévitable sur un aussi long trajet, travaillé par la mer, souvent en furie. Percé on the rocks: vous connaissez ce court métrage, d'il y a 25 ans, de Gilles Carle? Extraordinaire!

À Percé, il faut aussi visiter, outre le centre d'interprétation faunique et le centre d'art qui perpétue la mémoire de Suzanne Guité et d'Alberto Tommi, le Chafaud, musée où une demi-douzaine d'excellents peintres célèbrent le dieu-fou de ces lieux spectaculaires et inspirés. C'est le moment d'y relire une belle page du gourou du surréalisme, André Breton:

« On a soutenu que, devant le Rocher Percé, la plume et le pinceau devaient s'avouer impuissants et il est vrai que ceux qui sont appelés à en parler le moins superficiellement croient avoir tout dit quand ils auront attesté de la magnificence de ce rideau, quand leur voix soudain plus grave aura tenté d'en rendre l'éclat sombre, quand ils auront pu mettre quelque ordre dans la modulation de la masse d'air qui vibre dans ses tuyaux magistralement contrariés. Mais faute de savoir que c'est là un rideau, comment se doteraient-ils que son écrasante draperie dérobe

une scène à plusieurs pans? Et tout d'abord derrière lui s'échafaude, en manière de prologue, un conte d'enfant qui n'a d'autre portée que de régler les lumières... »

Aurons-nous le temps de chercher des agates à Coin-du-Banc ou à l'Anse-à-Beaulieu? En reste-t-il seulement, au terme du demi-siècle de ratisage minutieux du comédien Roland Chenail qui, crinière au vent, salue bien bas ses admirateurs?

Même pas le temps de compléter le tour par l'habituelle randonnée au pays des Lévesque et l'agréable halte à la bien nommée Baie-Bleue, de Carleton. Nous nous étions pourtant bien promis l'an dernier, à pareille date, livre en main (*L'Ombre de l'épervier*), de traquer jusque dans leurs grottes les inoubliables héros de Noël Audet: d'Arène à Martin le rouquin, en passant par Noun, Pauline et la belle Catherine, où est-elle donc cette mystérieuse et mythique Anse-à-Corbeaux, entre Maria et Miguasha?

Si vous la retrouvez, veuillez vite nous le faire savoir. Sinon, ce sera pour l'an prochain, au rythme d'un été, parfois frileux, parfois éclatant, dans un étrange pays qui nous ressemble terriblement, Gaspésie de la mer et Gaspésie de la terre, comme l'écrit Audet, âpre et exigeante. Elle est aussi tendre et violente, savoureuse et truculente. Et jamais, elle ne se laisse apprivoiser tout à fait.

◆ La Vickers

gramme d'achat militaire américain est partiellement responsable de la fermeture. C'est la raison invoquée par la direction. Toutefois, M. King avance que MIL n'a pas fait tous les efforts pour décrocher d'autres types de contrats. « Dans une période où le désarmement est à l'ordre du jour, ce n'est pas une bonne stratégie de se concentrer dans le militaire », a-t-il dit. Il a mentionné en outre que des groupes pourraient être intéressés à racheter la Vickers et que le syndicat tentera d'obtenir un engagement clair de la part du Groupe MIL afin qu'il considère toute offre sérieuse d'achat. Selon lui, le syndicat a même eu des contacts avec des acheteurs potentiels, il y a deux semaines.

Pour sa part, le Groupe MIL en est arrivé à la conclusion qu'avec des pertes de \$ 40 millions au cours des cinq dernières années et la fermeture des quelques rares marchés qui lui restaient, une seule chose s'imposait: fermer. D'ici la fin de l'année, on remplira les dernières commandes, ce qui impliquera une mise à pied progressive des employés et même dans certains cas un rappel temporaire.

Dans son communiqué, le Groupe MIL explique la fermeture de la façon suivante: « Le marché des composantes de sous-marins s'est récemment effondré en raison des coupures dans le budget américain de défense. Plus de 70 % du chiffre d'affaires de Vickers dépendant des États-Unis, il n'y a aucune solution viable pour assurer sa rentabilité dans un avenir rapproché ». Le président du Groupe MIL, M. Robert Tessier, a soutenu de plus que la poursuite du fonctionnement à perte de Vickers aurait pu compromettre la situation financière de la compagnie. Les revenus de Vickers représentaient moins de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En janvier 1988, MIL avait déjà annoncé la fermeture de la division de la réparation navale de la Vickers, ce qui avait conduit au congédiement définitif de quelque 450 personnes. Seule la division industrielle, qui continuait comme sous-traitant à fabriquer des composantes pour les sous-marins nucléaires américains, était demeurée ouverte.

L'entreprise se propose par ailleurs de vendre tous les actifs (bâtiments et équipements) du 5,000 rue Notre-Dame Est. Le terrain appartient à Ports Canada. Les autres chantiers de MIL à Sorel et Lauzon font leurs frais. Celui de Lauzon est occupé à la construction de trois frégates pour le gouvernement canadien tandis que celui de Sorel fabrique des modules pour ce contrat ainsi que des composantes hydro-

électriques. Présentement, le Groupe MIL emploie 4,400 personnes et son chiffre d'affaires prévu pour 1989 est de \$ 310 millions.

La fermeture de la Vickers rendra sans doute nostalgique de nombreux Montréalais, puisque cette industrie a joué pendant longtemps un rôle très important non seulement dans l'économie locale, mais aussi celle du Canada. Elle fut fondée en 1911 par Vickers de Grande-Bretagne et a connu ses plus grandes périodes de prospérité pendant les deux guerres mondiales, en construisant de nombreuses frégates, corvettes, sous-marins et obus. Elle fut frappée durement par la crise de 1929, sans tout de même fermer complètement. Vers 1935, les activités reprirent. Canadien Vickers obtint par exemple le contrat pour la fourniture et l'érection de la structure d'acier du Jardin botanique de Montréal.

Dans les années 50, Vickers se recycle dans la construction de wagons de chemin de fer, de fours rotatifs, d'équipements de raffinerie, de chaudières, mais dans la décennie suivante les activités de construction navale sont en perte de vitesse. Le déclin apparaît plus sérieusement à partir de 1970. En 1981, l'entreprise est vendue à Versatile, qui cinq ans plus tard lance un SOS aux gouvernements pour éviter la fermeture. Le Groupe MIL prend charge de Vickers en 1987, prépare une rationalisation et présente le 6 janvier un plan de relance qui se termine sur cette phrase inquiétante: « La fermeture complète pourrait devoir être envisagée si les conditions actuelles du marché accessible ne s'amélioraient pas ».

9 juillet

par la PC et l'AP

1987: à la suite de pluies torrentielles, deux wagons d'un train sont précipités dans une rivière en crue en Inde: une cinquantaine de morts.

1986: une bombe au quatrième étage de la préfecture de police, à Paris, fait un mort et 22 blessés; l'attentat sera revendiqué par Action directe; des terroristes appartenant à la Fraction armée rouge assassinent un dirigeant du groupe Siemens, Karl Heinz Beckurts, et son chauffeur, en RFA.

1985: un accord est conclu à Damas en vue de mettre fin aux affrontements entre les communautés sunnites, chiïtes et druzes à Beyrouth.

1982: un avion de la compagnie américaine Pan Am s'écrase au décollage de la Nouvelle-Orléans: 145 personnes qui étaient à bord sont tuées, sept autres périssent au sol.

1979: le gardien de but Ken Dryden, du Canadien de Montréal, annonce sa retraite sportive.

1963: signature d'un accord portant création d'une fédération malaise, groupant la Malaisie, Singapour, Sarawak et le Nord-Bornéo.

1947: annonce des fiançailles de la princesse Elisabeth d'Angleterre avec le lieutenant Philip Mountbatten.

1944: les forces alliées libèrent Caen.

1940: la Roumanie se place sous la protection allemande.

1925: une révolution éclate en Équateur.

1920: Louis-Alexandre Taschereau est assermenté comme nouveau premier ministre du Québec.

1900: ouverture officielle de la Banque provinciale du Canada.

1834: la guerre civile éclate en Espagne où Don Carlos, frère du défunt roi Ferdinand VII, revendique le trône.

1810: les Pays-Bas sont annexés à l'Empire français.

1706: Pierre Le Moyne d'Iberville est inhumé à La Havane.

1540: le mariage d'Henri VIII d'Angleterre avec Anne de Clèves est annulé par les Convocations de Cantorbéry et d'York.

1810: le chanteur américain Steve Laurence (1835).

1810: le chanteur américain Steve Laurence (1835).

1810: le chanteur américain Steve Laurence (1835).

1810: le chanteur américain Steve Laurence (1835).

1810: le chanteur américain Steve Laurence (1835).

